

BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE
DU
PÉRIGORD



TOME CXXXIV — ANNÉE 2007
3^{ème} LIVRAISON

Les textes publiés dans ce Bulletin expriment des points de vue personnels des auteurs qui les ont rédigés. Ils ne peuvent engager, de quelque façon que ce soit, ni la direction du Bulletin, ni la Société. Le conseil d'administration de la Société Historique et Archéologique du Périgord fait appel à chaque membre de notre compagnie afin de collaborer au Bulletin.

Les auteurs sont priés d'adresser les textes sur deux supports : un tirage papier et une disquette ou un CDrom (format word). Les illustrations doivent être impérativement libres de droits. Le tout est à envoyer à : Marie-Pierre Mazeau-Janot, directrice des publications, Bulletin de la S.H.A.P. - 18, rue du Plantier - 24000 Périgueux. Les tapuscrits seront soumis à l'avis de la commission de lecture et éventuellement insérés dans une prochaine livraison. Il n'est pas fait retour aux auteurs des documents non publiés. Ils sont archivés à la bibliothèque de la S.H.A.P. où on pourra les consulter. Les articles insérés dans le Bulletin sont remis gracieusement à leurs auteurs, sous la forme de vingt-cinq exemplaires tirés à la suite. Les bibliothécaires de la S.H.A.P. les tiennent à la disposition des bénéficiaires.

Directrice des publications :

Marie-Pierre MAZEAU-JANOT

assistée de : Patrick PETOT et la commission de lecture

Ont collaboré à cette publication :

Anne BÉCHEAU, Marcel BERTHIER, Brigitte DELLUC, Gilles DELLUC, Gérard FAYOLLE, Louis GRILLON, François MICHEL, Robert NABOULET, Guy PENAUD, Patrick PETOT, Jacques PUYAUBERT, Alain RIBADEAU DUMAS, Michel ROBIN, Guy ROUSSET, Jeannine ROUSSET, Jean-Jacques TOURNAUD

Secrétariat :

Sophie BRIDOUX-PRADEAU

Communication, relations extérieures :

Gérard FAYOLLE

Gestion des abonnements :

Marie-Rose BROUT

*Le présent bulletin a été tiré
à 1 350 exemplaires*

Septembre 2007

Dans le souci de préserver les droits de ses auteurs, la Société historique et archéologique du Périgord, déclarée d'utilité publique, se doit de rappeler à tous ce qui suit :

Le Code de la propriété intellectuelle autorisant aux termes de l'article L.122-5, 2°) et 3°) d'une part que « Les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « Toute représentation, ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants-droit ou ayants-cause est illicite » (art. L.122-4 du Code de la propriété intellectuelle). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

© S.H.A.P. Tous droits réservés. Reproduction, adaptation, traduction sont interdites, sans accord écrit de la directrice des publications.

La directrice des publications : Marie-Pierre Mazeau-Janot
S.H.A.P. - 18, rue du Plantier - F 24000 Périgueux

BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE
DU
PÉRIGORD



TOME CXXXIV — ANNÉE 2007
3^{ème} LIVRAISON

SOMMAIRE DE LA 3^e LIVRAISON 2007

● Compte rendu de la séance	
du 2 mai 2007.....	351
du 6 juin 2007.....	357
du 4 juillet 2007	361
● Éditorial : La SHAP et l'identité du Périgord (Gérard Fayolle).....	367
● Alsonne, prieuré ruthénois de Chancelade (Louis Grillon).....	369
● L'église Saint-Pierre de Cabans au Buisson-de-Cadouin (Marcel Berthier et Michel Robin)	373
● L'ancienne forge de Combiers 1786-1794 (Alain Ribadeau Dumas)	381
● La passerelle du Peyrat sur la Dronne à Brantôme (Robert Naboulet)....	415
● Un demi-siècle de confrontations électorales en Périgord (1919-1969). Georges Bonnet, un « animal politique » (Jacques Puyaubert)	419
● Le château du Paluel (Saint-Vincent-le-Paluel) au cinéma (Jean-Jacques Tournaud)	439
● Dans notre iconothèque : Jean Broc et Pierre Bouillon, deux peintres périgordins du temps de David (Brigitte et Gilles Delluc)	445
● Notre sortie d'été en Périgord Noir (Gérard Fayolle)	467
● Notes de lecture : La France des templiers (J.-L. Aubarbier), Études critiques sur le christianisme (E. Le Roy, introduction G. Penaud, R. Bordes, J. Page), Au temps du Front populaire (J.-P. Salon), Saint-Crépin-de-Richemont, au fil du temps... (M. Cestac), Le château de Hautefort (D. Audrerie), Dictionnaire de la Résistance - Dordogne (J. Lagrange), Histoires peu ordinaires à Sarlat (J.-L. Aubarbier), Histoires peu ordinaires à Bergerac (J.-P. Got), Savoir visiter un monument : église, château, maison rurale... (D. Audrerie)	473
● Les petites nouvelles (Brigitte Delluc)	477

Le présent bulletin a été tiré à 1 350 exemplaires.

Photo de couverture : *La mort de Hyacinthe*, de Jean Broc. Musée Sainte-Croix, Poitiers. Photo Musées de Poitiers, Ch. Vignaud.

Comptes rendus des réunions mensuelles

SÉANCE DU MERCREDI 2 MAI 2007

Président : Gérard Fayolle, vice-président.

Présents : 85. Excusés : 4.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.

FÉLICITATIONS

- Le Dr Laillou, président de l'Université du Temps Libre, pour le 30^e anniversaire de cette association très dynamique
- M. M. Dumoncel, promu commandeur des Arts et Lettres

NÉCROLOGIE

- Jean-Marcel Vachia
- Marie Cusset

ENTRÉES DANS LA BIBLIOTHÈQUE

Entrées d'ouvrages

- Arsène-Henry (Xavier), 2007 : *Arrêtons-nous quelques instants*, Paris, éd. L'Harmattan (don de l'auteur)
- Boireau-Tartarat (Suzanne), 2007 : *Promenades spirituelles en Périgord*, Paris, éd. Albin Michel (don de l'éditeur)

- Félix (Annie-Paule et Christian), 2007 : *La vallée de l'Isle*, Saint-Cyr-sur-Loire, éd. Alan Sutton (coll. Mémoire en images) (service de presse)

- *Code de la fonction publique*, édition 2006, Dalloz (don de J.-Ch. Savignac).

Entrées de brochures, tirés à part et documents

- Bousquet (Jean-René), 2007 : *Index des Annales agricoles et littéraires du Périgord* (depuis 1821, devenu *Annales de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Dordogne* en 1849) (don de l'auteur)

- Mariqueo (Reynaldo), 2002 : *La Corona de Acero resplandece en el Cono Sur de America. Breve introduccion del Reino de Araucania y Patagonia (1860-2002)*, Enlace Mapuche Internacional, brochure écrite par un Mapuche du Chili, qui évoque l'épopée d'Orélie-Antoine de Tounens (don de Philippe Boiry d'Araucanie)

- *Tam Tam Infos* (journal interne de la ville de Périgueux), n° 17 à 102, 1999 à 2007, collection incomplète (don de S. Baunac)

- *Spéléo-Dordogne*, n° 172-178, 2004 à 2006 (don du Spéléo-Club de Périgueux)

- Rahier (Jean-Maurice) et Bonnier (Marc), 2007 : *Les pentures en lames de faux. Serrurerie, ferronnerie de l'habitat rural*, brochure pour une exposition du Musée d'arts et d'archéologie du Périgord, 8 mars 2007

- Coursac, Mémorial des Périgordins morts en AFN 1952-1962 (guerre d'Algérie, combats du Maroc et de la Tunisie), inauguré le 27 octobre 2001 (don du Dr P. Marty)

- Marty (Pierre), 2002 : *Contribution à l'étude épidémiologique et à l'indemnisation du stress traumatique de guerre 1919-1992*, mémoire du département de Psychologie de l'université de Bordeaux II (don du Dr Marty)

- Bénéjean (Mireille), 2005-2006 : « Les vestiges romans de l'ancienne abbaye de Sarlat (Dordogne) », extrait de *Archéologie du Midi médiéval*, tome 23-24, p. 221-246 (don de l'auteur).

REVUE DE PRESSE

- *Paléo*, n° 18, 2006 : l'Aurignacien ancien à Barbas III (Creysse) (Ortega I. et col.) ; le burin des Vachons (Pesses D. et Michel A.) ; les couches supérieures de la Micoque (Rosendhal G.) ; l'économie du

silex au Paléolithique supérieur en Aquitaine (Séronie-Vivien M. et col.) ; le Pech-de-l'Azé II (Dordogne) (Texier J.-P.) ; la faune du Solutréen de Laugerie-Haute (Les Eyzies) (Castel J.-C. et Madelaine S.)

- *L'Ascalaphe*, n° 15, 2007 : Élie du Chaylard (Du Chaylard É. et D'Hondt J.-L.) ; un blason de Savignac (Daudou G. et D'Hondt J.-L.)

- *GRHIN*, CR n° 365, 2007 : les insurrections de la misère (14^e volet)

- *Bulletin de la Société des Études du Lot*, tome CXXVIII, 1^{er} fasc., 2007 : référence à Dalon à propos de la bastide de Puybrun (Laussac J.-P. et Grillon L.)

- *Le Journal du Périgord*, n° 147, 2007 : le parti communiste en Périgord (Gillot J.-J.) ; l'abri du Poisson par R. White ; Eugène Le Roy, franc-maçon inconnu (Penaud G.)

- *Subterranea*, n° 141, 2007 : récapitulatif des sommaires du n° 1 (1972) au n° 99 (1996) et inventaire par auteur (M-Z)

- *Les Cahiers de la Fonction publique et de l'Administration*, mars 2005 : Eugène Le Roy (Salon S. et Savignac J.-C.) (don de J.-C. Savignac)

- Presse locale, avril 2007 : à Bergerac, église Saint-Jacques (tassement d'une partie du clocher) et place de la République (vestiges de l'ancienne église des Carmes et restes des anciens remparts) ; l'hôtel Delpy de Saint-Geyrac ; le château de La Rolphie à Coulounieix ; à Saint-Aubin-de-Lanquais, coulée à l'identique d'un canon marine modèle 1778 ; à propos de Buffarot, le frondeur, exécuté en 1637 ; le château de Bridoire ; la route des canons et les fonderies d'Ans ; à Périgueux, la restauration de la cathédrale Saint-Front.

COMMUNICATIONS

En l'absence du président, la réunion est présidée par le vice-président, Gérard Fayolle.

Après une revue de la presse locale, Gérard Fayolle donne des indications sur les manifestations organisées dans les différentes associations au cours des semaines à venir (les programmes sont disponibles sur le bureau). Il indique que le premier fascicule de l'année de notre *Bulletin*, consacré à Eugène Le Roy, a été présenté à la presse le 28 avril, en présence d'une partie des auteurs. Dans un album de numismatique, il a repéré une pièce de l'Araucanie et de la Patagonie de 1 peso (1860-1878), mise en vente au prix de 4 000 euros.

Le 9 mai, notre soirée bimestrielle a été animée par Françoise Perret, avec une très intéressante conférence sur la restauration du *Chemin de Croix* de la cathédrale Saint-Front de Périgueux, sous le titre *Du noir à l'or, conserver, restaurer, valoriser* (titre de son ouvrage écrit avec Nathalie André, aux éditions La Lauze, 2006). Ce *Chemin de Croix*, œuvre du peintre Jacques-Émile Lafon, date de 1849-1851. L'état d'encrassement des tableaux rendait leur restauration indispensable. Elle lui a été confiée par la DRAC et réalisée en 2000-2001. Un choix remarquable de diapositives, en double projection, nous a permis de comprendre les différentes étapes de ce travail, depuis le moment où Françoise Perret a décroché le premier tableau sur le mur de la cathédrale jusqu'au moment où tous les tableaux restaurés ont été remis en place sur les piliers. Ce fut d'abord un dépoussiérage méticuleux et ensuite une enquête policière pour aboutir au bon protocole de conservation et de restauration de ces quatorze tableaux. Il était important de comprendre les raisons de leur encrassement, source inévitable de contamination et de dégradation par des bactéries et des moisissures : proximité d'une porte ouverte sur le Greffe et sur la rue Saint-Front, accumulations de poussière, courants d'air, écoulements d'eau sous les fenêtres, murs froids, humidité importante, chauffage au gaz, modification du plan d'accrochage des tableaux... En outre, une étude historique minutieuse, menée avec une équipe de bénévoles, a permis de comprendre l'histoire même de ces tableaux. Ils sont l'œuvre d'un peintre périgordin J.-É. Lafon, qui fut sans doute aidé par un artiste-peintre et prêtre, Joseph Bourigaud (présence de deux signatures JL différentes, dont l'une agrémentée d'une croix). Ils ont bénéficié, un demi-siècle plus tard, à la suite des grands travaux de reconstruction de la cathédrale par Paul Abadie, d'une première restauration par Albert Bertoletti (réparation d'accrocs, rentoilages, suppression du vernis, modifications de couleurs, améliorations d'anciennes réparations au niveau de la dorure des fonds...) : ce dernier a heureusement laissé sa signature sur le cadre de l'un des tableaux, avec la date de son intervention (1897). Aujourd'hui les tableaux ont retrouvé leur éclat d'origine, les fonds leur luminosité dorée, les visages leur finesse. En outre, le récit de cette aventure a permis à chacun de prendre conscience de l'importance des conditions nécessaires à la bonne conservation de telles œuvres et de la nécessité de l'intervention d'un spécialiste pour assurer leur restauration. Un immense travail reste à faire en Dordogne (résumé revu et corrigé par l'intervenant).

Brigitte Delluc évoque son voyage en Australie, à Mildura, où elle a participé à un colloque international sur les origines de l'homme, à l'occasion du classement au patrimoine mondial de l'humanité d'une région où furent découvertes les plus anciennes sépultures de ce continent et une piste de pas humains, vieille d'environ 20 000 ans, et où elle a présenté deux conférences, l'une sur « Lascaux, son art et son archéologie », l'autre sur « Quelques grands sites ouverts au public, Pataud, Rouffignac et Lascaux II ». Gilles Delluc (avec la collaboration de Brigitte Delluc) a présenté ou présentera plusieurs conférences débats, ce mois-ci : « La sexualité préhistorique » le 2 mai, pour les élèves de 4^e du collège Michel-de-Montaigne de Périgueux, et le 24 mai à Rouen, « Os et articulations dans la préhistoire », le 15 mai à Poitiers.

Michel Bernard nous parle de « l'évacuation des bovins d'Alsace vers le Périgord pendant la seconde guerre mondiale ». Il a trouvé aux Archives départementales un épais dossier à ce sujet. Il fait suite à l'intervention de Thierry Baritaud sur l'évacuation des vitraux de Strasbourg à Hautefort et à celle de Catherine et François Schunck sur l'évacuation des Alsaciens de la zone frontalière vers le Périgord (leur ouvrage *D'Alsace en Périgord* est à nouveau disponible en librairie). En prévision d'une guerre possible avec l'Allemagne, le gouvernement français avait en effet prévu des plans d'évacuation systématiques pour les humains, pour le bétail et pour les œuvres d'art. Tous ces plans n'ont pas été mis en œuvre exactement au même moment. C'est ainsi que les premiers bovins ont été évacués environ trois semaines après les agriculteurs propriétaires de ces animaux et que les derniers trains se suivront jusqu'en mai 1940. D'où un certain nombre de problèmes pour ces animaux plus ou moins abandonnés à leur sort pendant plusieurs semaines, puis embarqués dans des wagons pour des voyages parfois très longs, sans soins, débarqués en Périgord, dans un mauvais état sanitaire, dans des communes non prévues, confiés à des agriculteurs cherchant à obtenir le meilleur prix. Ce qui est difficile à comprendre, c'est la raison pour laquelle ces animaux ont été évacués si loin de l'Alsace et de la Moselle, au lieu d'être envoyés dans les départements limitrophes.

Nicolas Platon nous raconte ensuite comment il a été conduit à organiser le rapatriement au Chili des cendres de l'écrivain Francisco Contreras Valenzuela, époux de l'artiste ribéracoise Andrée Alphonse et comment il s'est intéressé à cet homme. Il avait été contacté par un avocat chilien à la recherche du corps. C'est ainsi que de fil en aiguille

il a pu reconstituer l'histoire de ce grand poète chilien et de son épouse ribéracoise, c'est ainsi qu'il a retrouvé le frère d'Andrée et sa tombe dans le cimetière de Ribérac. Francisco Contreras était né au Chili en 1877 dans une grande hacienda, dans un village de 10 000 habitants environ. Il avait appris le français à Santiago et quitté son pays à la fin du XIX^e siècle. Très vite, il est entré au *Mercure de France* où il a rencontré Rachilde. En 1907, montent à Paris deux jeunes Ribéracoises, Marie-Laure et Andrée Alphonse. L'une écrit, l'autre expose au Salon des Indépendants, où elle rencontre Francisco. C'est le grand amour. Ils se marieront dix ans plus tard à Paris. Andrée collabore au travail de son mari. Elle écrit. Il meurt en 1933 à Paris et est enterré à Ribérac. À partir de ce moment-là, elle n'a plus de ressources. Elle vit de plus en plus à Ribérac. Elle rencontre, au parc Montsouris à Paris, un jeune étudiant en médecine, avec lequel elle part au Chili en 1936. Elle devient critique littéraire. Elle n'est pas acceptée par la famille de Francisco Contreras, avec laquelle elle n'aura aucune relation, en particulier avec son fils né avant son départ en Europe. À la fin de sa vie, elle collectionne les agates, elle vit avec une petite pension du gouvernement chilien et elle est régulièrement visitée par le consulat français. Sa famille ribéracoise l'avait totalement perdue de vue depuis son départ au Chili et ignorait ce qui lui était arrivé. Aujourd'hui, il reste une fille adoptive d'Andrée, qui a assuré son incinération et la conservation de ses cendres. Les cendres de Francisco ont été finalement réunies à celles d'Andrée, après une cascade de malentendus, dus à la présence de trois familles sans relations entre elles : la famille officielle de Francisco, la famille de son fils et celle d'Andrée. Enfin, N. Platon a retrouvé des manuscrits d'Andrée qu'il souhaite faire éditer.

Le Dr Gilles Delluc nous raconte enfin l'histoire de la villa Paknam. Pendant des années, en passant devant cette maison, avenue Georges-Pompidou à Périgueux, il avait été intrigué par ce nom. Ce n'est que récemment qu'il en a compris l'origine. Paknam est le nom d'une victoire française sur le Siam à la fin du XIX^e siècle : elle fut remportée par le futur propriétaire de cette maison où sa femme et lui vécurent pendant une trentaine d'années.

Vu le vice-président
Gérard Fayolle

La secrétaire générale
Brigitte Delluc

SÉANCE DU MERCREDI 6 JUIN 2007

Président : Gérard Fayolle, vice-président.

Présents : 90. Excusés : 2.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.

FÉLICITATIONS

- Les Drs Lucien et Geneviève Imbert, pour le prix Barclays Bank France attribué par le jury des Prix du Concours de sauvegarde V.M.F. 2007 pour la sauvegarde du château de Saint-Maurice
- M. Claude Douce, promu dans l'ordre des Arts et Lettres

NÉCROLOGIE

- Luc Lalande
- Arnaud de Brianson

ENTRÉES DANS LA BIBLIOTHÈQUE

Entrées d'ouvrages

- Lagrange (Jacques), 2007 : *Dictionnaire de la Résistance. Dordogne, Périgueux, Pilote* 24 édition (don de l'auteur)
- Fayolle (Gérard), 2007 : *L'Aquitaine au temps de François Mauriac. 1885-1970*, Paris, éd. Le Grand livre du mois (coll. La vie quotidienne) (don de l'auteur)
- Coste (Michel), 2007 : *Bastides, villes neuves médiévales*, Paris, Desclée de Brouwer (coll. Rempart) (don de l'éditeur)
- Larue (Raymonde) et Labrue (François), 2005 : *Annesse-et-Beaulieu, deux paroisses, une commune*, Imprimerie mussidanaise
- Vigier de La Pile (François), avec la col. de G. de la Charlonye et de M. J. Sanson, 1846 : *Histoire de l'Angoumois, suivi du recueil en forme d'histoire de ce qui se trouve par écrit de la ville et des comtes d'Angoulême et des noms et ordre des maires, échevins et conseillers*, Paris, librairie archéologique de Victor Didron (don de Marie-Noëlle Reymondie)
- Tesson (Gaston), 1967 : *La Charente au XVIII^e siècle. Louis XV (1715-1774). Louis XVI (1774-1789). Déclin et chute de la monarchie*, Angoulême, éd. Coquemard (don de Marie-Noëlle Reymondie)

- Tesson (Gaston), 1958 : *La Charente sous Louis XIV, le grand siècle de la monarchie*, Angoulême, éd. Coquemard (don de Marie-Noëlle Reymondie).

Entrées de brochures, tirés à part et documents

- La Tour-du-Pin (Henry de), d'après Lavergne (Géraud), 2007 : *Le château de Jumilhac à Jumilhac-le-Grand. Historique et description*, Diant, Ligne Bleue (don de l'auteur)

- Dauchez (Chantal), 2005 : *Château de Saint-Maurice en Périgord. XIII^e siècle... XIX^e siècle*, édité par la SCI du château de Saint-Maurice, Saint-Laurent des Bâtons (don de l'éditeur)

- Genty (Michel), 1981 : « Les industries du Périgord et du Bassin de Brive », *Occupation du sol*, bulletin n° 4 de l'Institut de Géographie, université de Bordeaux 3

- Tessières (Léa), 2007 : *Étude architecturale des édifices religieux du canton de Saint-Aulaye*, 2 vol., mémoire de Master 1 en Histoire de l'art et du patrimoine, Bordeaux III (don de l'auteur).

REVUE DE PRESSE

- *Église en Périgord*, n° 10 et 11, 2007 : centenaire de l'institution Sainte-Marthe de Périgueux et cinquantième de la communauté de Notre-Dame des Pauvres à Bourrou

- *Annales de l'Académie de Mâcon*, tome 18 (travaux 2006) : Henri Breuil (1877-1961). Notes et souvenirs sur la vie d'un maître de la Préhistoire (J. Combier)

- *Taillefer. Connaissance et mise en valeur du patrimoine du pays de Villamblard*, n° 21, 2007 : Campagnac-de-Montclar (O. Point) ; deux révoltes de croquants (C. Paoletti) ; deux manuscrits sur le château d'Estissac (P. Belaud) ; château de Montclar (P. Esclafer de la Rode)

- *Bulletin de la Société préhistorique française*, tome 104, n° 2, 2007 : Note sur le Néolithique du Pas-Estret (Saint-André-d'Allas)

- *Groupe de Recherches archéologiques et historiques de Coutras*, bull. n° 30 : vie du dernier Green de Parcoult (N. F. et F. Duhard)

- *Aquitaine historique*, n° 85, 2007 : la prospection géophysique en archéologie (M. Martinaud)

- *La Lettre de l'Académie de Mâcon*, n° 14, 2007 : mention du numéro de notre *Bulletin* en hommage à Eugène Le Roy

- *Le Journal du Périgord*, n° 149, 2007 : la poudrerie de Mauzac, un projet avorté (J. Tronel) ; Robert Lacoste (P. Serre)

COMMUNICATIONS

Gérard Fayolle lit une lettre du chanoine Pommarède annonçant sa décision, pour des raisons « tant médicales que personnelles », de ne plus exercer ses fonctions de président de la Société historique et archéologique du Périgord. Conformément à sa demande, cette lettre a été lue au conseil d'administration du 4 juin, qui a décidé, conformément aux statuts, de confier l'intérim de la présidence à Gérard Fayolle, vice-président. Ce dernier lit la réponse préparée au nom du conseil d'administration et de tous les membres de notre compagnie pour prendre acte de cette décision et pour remercier le chanoine Pommarède de ces longues années au service de notre compagnie. Il annonce le projet d'un volume de notre *Bulletin* en son hommage. Le nouveau président sera élu lors du prochain conseil d'administration prévu à cet effet début juillet.

À noter dans nos agendas : samedi prochain 9 juin, notre excursion d'été avec départ à 7 h 45 à la cité administrative ; le 29 juin, inauguration de dix années de travaux à Cadouin, avec un colloque sur la valorisation du patrimoine, une animation dont un spectacle son et lumière autour de l'abbaye ; le 11 juillet, une manifestation franco-canadienne, avec visite du château de Montréal (de 16 heures à 17 heures), suivi d'un débat à Issac (de 17 heures à 18 heures). Le 13 juin, Brigitte Delluc fera partie du jury d'une nouvelle thèse de doctorat sur l'abri Pataud par Leandro Leoz, concernant l'outillage lithique du Gravettien ancien (couche 5) ; 15 juin, manifestation à Hautefort sur Eugène Le Roy ; 23 juin, fête annuelle de l'ARAH, sur le thème de la datation de l'habitat traditionnel du Landais et du pays de La Force (dendrochronologie, ferronnerie, plaques de cheminée) ; 18 août, colloque des Amis de Cadouin, avec présentation exceptionnelle des tapisseries d'Aubusson de la chambre du prieur.

Gérard Fayolle a relevé dans la presse l'annonce d'un document maçonnique inédit, daté de 1891 : un « Discours du Frère Eugène Le Roy sur la séparation de l'Église et du citoyen » (signalé par Claude Lacombe).

Hervé Gaillard (DRAC) présente ensuite l'état des recherches sur la Porte de Mars à Périgueux. Depuis 2005, il est responsable de ce projet collectif et interdisciplinaire et, en particulier, du chantier de fouilles. La Porte de Mars est un monument privé et les recherches n'ont été rendues possible que grâce à l'accord des propriétaires auxquels Hervé Gaillard rend hommage. En juillet 2006, les membres

de notre compagnie avaient bénéficié d'une exceptionnelle visite du chantier de fouilles. Ce monument n'avait pas été approché depuis 150 ans. Il est très intéressant car il donne des informations sur le Bas Empire, une époque de renouveau urbain. C'est l'époque, jusqu'au V^e siècle, où sont construites des enceintes urbaines, différentes des *castra* qui accueillent les militaires. Ici, l'enceinte est accrochée sur l'amphithéâtre (comme à Tours ou à Amiens), dans la partie haute de la ville. Elle n'englobe pas la tour de Vésone. Son nom lui a été donné par W. de Taillefer. À une certaine époque, on a cru que la Porte de Mars était la porte de l'enceinte d'un temple du I^{er} siècle dédié à Mars : cela n'est plus du tout accepté aujourd'hui. En s'appuyant sur les plans et dessins des archéologues des XIX^e et XX^e siècles (Audierne, 1851 ; Taillefer, 1826 ; J. de Verneilh, 1869 ; Barrière, 1930), sur les dessins minutieux de J. de Verneilh et de De Tailly et sur les documents photographiques conservés dans les archives de notre compagnie, grâce à une image du monument faite au scanner et en comparant avec les informations fournies par les fouilles actuelles, Hervé Gaillard nous présente comment aujourd'hui on comprend ce monument exceptionnel du IV^e siècle et son histoire au fil des siècles. La Porte de Mars a été l'entrée de la ville à partir du IV^e siècle. Ensuite elle a été bouchée et l'entrée s'est effectuée par la rue de la Cité. À plusieurs reprises le niveau du sol a été surélevé : un gros bloc au XII^e siècle, puis un mur, un autre au XIV^e siècle et la fermeture complète de la porte a eu lieu au XIX^e siècle. La poterne dans la tour nord a pu être étudiée jusqu'aux fondations du grand appareil. Le mètre inférieur correspond au temps de la construction au milieu du IV^e siècle (daté grâce à deux monnaies) et les mètres suivants aux périodes d'utilisation de la poterne du IV^e au IX^e siècle.

À propos de la *Porta nigra* de Trèves, citée par l'auteur, Gilles Delluc évoque d'autres portes de villes romaines que l'on appelle « Portes Noires » (Besançon, petite porte de Laeken à Bruxelles) et il en demande la raison. Hervé Gaillard pense que ce sont des portes qui sont toujours restées à l'air libre et qui se sont patinées au fil du temps. À Bordeaux, la rue Porte-Basse correspondrait à une porte surbaissée.

Une personne demande s'il ne faudrait pas supprimer le mur qui obstrue la Porte de Mars pour lui redonner son aspect de porte. Hervé Gaillard ne le pense pas car ce mur fait partie de l'histoire du monument.

Le Dr Gilles Delluc présente ensuite un détail architectural inattendu dans la « sacristie » de Cadouin. Tout d'abord, ce petit bâtiment n'est pas une sacristie ordinaire : c'est très vraisemblablement,

pense-t-il, l'oratoire primitif des moines. Il a été surélevé d'un étage au XIII^e siècle et les deux niveaux ont été voûtés d'ogives. L'extrémité occidentale de l'oratoire primitif a été recoupée par la montée de l'escalier conduisant au dortoir des moines. L'espace résiduel sous cet escalier se présente comme un recoin et comme une fosse. Il a donné lieu aux interprétations les plus diverses : entrée de puits ou de crypte, armoire ou reliquaire, prison, tombeau, puisard, lavabo, fonts baptismaux... L'énigme est enfin résolue grâce à un texte dû à M. Calvet, inspecteur des monuments historiques du Lot, correspondant des Comités historiques des ministères de l'Instruction publique et de l'Intérieur, venu à Cadouin en juin 1841. Pour lui, la « sacristie » actuelle était bien l'*oratorium* destiné au suaire et il se désole car le recoin de cette sacristie a été converti... en fosse d'aisance. On comprend mieux ainsi l'aspect de ce recoin-réceptacle. La murette mesure 50 cm de haut, permettant de servir de siège, au-dessus de la fosse. Elle est même munie, en son milieu, d'une petite encoche arrondie et elle conserve des traces noirâtres et indiscutables de son usage. Aucune abbaye cistercienne ne semble avoir conservé un tel aménagement, sans doute réservé à l'abbé, au cours des longs offices.

Comme le fait remarquer un membre de l'assistance, il est sans doute normal de n'avoir retrouvé au fond de cette fosse que des sédiments, car elle était certainement vidée périodiquement au seau.

Vu le vice-président
Gérard Fayolle

La secrétaire générale
Brigitte Delluc

SÉANCE DU MERCREDI 4 JUILLET 2007

Président : Gérard Fayolle, président.

Présents : 80. Excusés : 1.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.

FÉLICITATIONS

- M^{me} Lucienne Clauzure-Marcouly, élue à l'Académie des Arts, Lettres et Sciences de Languedoc. Notre collègue, dont le nom de plume est Jeanne-Luce Marcouly, avait déjà reçu le grand prix de l'Académie pour l'ensemble de son œuvre

ENTRÉES DANS LA BIBLIOTHÈQUE

Entrées d'ouvrages

- Cestac (Maurice), 2006 : *Saint-Crépin-de-Richemont au fil du temps*, Périgueux, éd. Peyro Joventó / M. Cestac (don de l'auteur)
- Le Roy (Eugène) (pour le texte), Penaud (Guy), Bordes (Richard) et Page (Jean) (pour les trois introductions), 2007 : *Études critiques sur le christianisme*, Périgueux, éd. La Lauze (don des auteurs et de l'éditeur)
- Collectif, 2007 : *Les sociétés militaires en Aquitaine de l'Antiquité à nos jours*, Fédération historique du Sud-Ouest, Actes du LVIII^e congrès d'Études régionales, Blaye, les 11 et 12 mai 2006
- Audrerie (Dominique), 1995 : *La cathédrale Saint-Front*, Bordeaux, éd. Sud Ouest (don de l'éditeur)
- Audrerie (Dominique), 2007 : *Le château de Hautefort*, Bordeaux, éd. Sud Ouest (don de l'éditeur)
- Audrerie (Dominique), 2007 : *Savoir visiter un monument : église, château, maison rurale...*, Bordeaux, éd. Sud Ouest (don de l'éditeur).

Entrées de brochures, tirés à part et documents

- Jeanne-Luce Marcouly, élection à l'Académie du Languedoc, juillet 2007, photographie couleurs (don de Lucienne Clauzure)
- Piquet (Jean-Louis), s.d. : *Histoire du patrimoine en pays Sargeais*, CD Rom (don de l'auteur).

REVUE DE PRESSE

- *Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne*, tome CXXXI, 2006 : la réforme du diocèse de Cahors par Alain de Solminihac (1636-1659) (Etienne Baux)
- *Perizoom*, n° 71, 2007 : Nouvelle sainte en Périgord : sœur Marie-Céline, clarisse (Jean-Claude Peytetas).

COMMUNICATIONS

Élu président de la Société historique et archéologique du Périgord lors de la séance du conseil d'administration du 2 juillet 2007, Gérard Fayolle, désormais dixième président de notre compagnie, rend hommage au chanoine Pommarède, son prédécesseur, auquel

il propose de conférer l'honorariat. Il annonce l'élection à la vice-présidence, lors du même conseil, de Jeannine Rousset, qui retrouve ainsi son poste. Il rend également hommage à un autre de ses prédécesseurs, le Dr Gilles Delluc, dont il rappelle et salue l'ensemble des travaux. Il lit un message de Marie-Thérèse Mousnier, présidente du GRHIN, qui remercie la Société de la sympathie montrée à l'occasion du décès de M^{me} Claveau, et rappelle l'amitié qui lie nos deux sociétés.

Alain Ribadeau Dumas présente le programme de notre excursion du 29 septembre prochain, après-midi, qu'il est en train de mettre au point. Elle partira de Périgueux. Nous visiterons le château d'Aucors, propriété de notre collègue Cl.-H. Piraud.

L'exposition « De la terre au pot » présentant la poterie paysanne de la vallée de la Beauronne a lieu au musée Voulgre de Mussidan du 6 juillet au 9 septembre 2007. Il s'agit d'un hommage à la mémoire d'Abel Coustillas, le dernier potier de Beauronne, disparu en ce début d'année.

Gilles Delluc rappelle que le 29 juin ont été inaugurés les travaux de dix années à Cadouin : réhabilitation d'une partie des bâtiments conventuels (mairie, auberge de jeunesse, entrée du cloître ouvert au public) ; aménagement de la place devant l'abbaye. Ce remarquable bâtiment, classé au Patrimoine mondial, servira d'écrin le 18 août au colloque des Amis de Cadouin, et une présentation exceptionnelle sera faite, pour la première fois, des cinq tapisseries de la chambre du prieur. Après étude, l'intervenant est parvenu à la conclusion que ce sont des tapisseries d'Aubusson, datées du XVII^e siècle, et que leurs cartons ont été dessinés d'après des gravures de 1582.

Francis Bernier évoque la manifestation franco-canadienne du 11 juillet : à l'occasion du 40^e anniversaire du discours du général de Gaulle aura lieu au château de Montréal un débat sur le rêve français en Amérique en présence de journalistes et de quinze québécois. Notre collègue l'ambassadeur Bernard de Montferrand présentera le château qui a appartenu à Guillaume de Pontbriand ; celui-ci donna le nom de son château à la ville de Montréal. Il est rappelé que la Fondation de France aide de jeunes Français à partir au Québec pour séjourner au contact des tribus indiennes et que le Conservatoire national des arts et métiers du Sud-Ouest signera en septembre prochain une convention avec le Québec.

Guy Penaud présente trois ouvrages édités à l'occasion du centenaire de la mort d'Eugène Le Roy. Le premier, qu'il a publié en

collaboration avec R. Bordes et J. Page, s'intitule *Études critiques sur le christianisme*. Il s'agit d'un manuscrit d'un millier de pages, récemment retrouvé chez l'imprimeur Desmond et que l'arrière-petit-fils d'E. Le Roy a offert aux Archives départementales de la Dordogne. C'est un ouvrage très important dans l'œuvre d'Eugène Le Roy. Le deuxième est publié en collaboration avec J. Correa, avec une préface de G. Fayolle, et s'intitule *Le Roy à Hautefort* : il met en valeur les liens que la jeunesse d'E. Le Roy, puis son travail de percepteur lui ont permis de tisser avec cette ville. Le troisième est un ouvrage hors commerce publié par l'Orient de Périgueux à l'initiative de J. Page : il s'agit du fac-similé d'un discours prononcé par le frère d'E. Le Roy « Sur la séparation de l'Église et du citoyen » et imprimé par la loge française d'Aquitaine en 1891.

François de La Clergerie pense avoir trouvé grâce à la radiesthésie un souterrain qui irait du château de Montréal jusqu'à Issac. Selon le même procédé, il dit que se trouverait, à côté du pont-levis du château, un cimetière où seraient inhumés des hommes et que, à l'origine, les tours du château auraient été rectangulaires.

Bernard Mury évoque la vie de Pierre Khantine, élève de l'École normale supérieure, puis de l'École polytechnique, professeur à l'École navale. De confession israélite, il tombe sous le coup des lois du régime de Vichy qui interdisent aux juifs l'exercice de la profession d'enseignant. Réfugié dans la Montagne Noire, près de Castres, il enseigne aux enfants juifs et fabrique de faux papiers. L'occupation de la zone dite libre le contraint à fuir, et il se réfugie, nanti de faux papiers, à Rouffignac. C'est là qu'il est dénoncé aux Allemands de la division Brehmer le 31 mars 1944. Il est ensuite fusillé à Azerat avec six autres juifs. En s'appuyant sur le témoignage de l'épouse de Pierre Khantine, B. Mury donne plus de précisions et pose un certain nombre de questions : les hommes de Rouffignac ont été rassemblés sur la place du village, et c'est un officier, qui disposait d'une information, qui a demandé que l'on désigne Pierre Khantine. Celui-ci est alors identifié. Mais ne se serait-il pas dénoncé lui-même afin de protéger la population de Rouffignac et les enfants, alors que ses papiers d'identité n'étaient pas suspects ? Après le départ des otages, les Allemands évacuent les habitants et mettent le feu à Rouffignac, qui brûle toute la nuit.

Frédérique Costantini évoque ensuite l'évolution du quartier cathédral de Périgueux au Moyen Âge et à l'époque moderne. Il y a eu, en effet, non pas un mais plusieurs quartiers cathédraux. Le premier a probablement été organisé dès le V^e ou le VI^e siècle, à l'intérieur

des murs de la Cité, autour de la cathédrale primitive placée sous le vocable de saint Étienne, premier martyr. Un complexe de trois églises apparaît en effet très tôt laissant penser à un premier groupe épiscopal : la cathédrale, le baptistère, qui n'a pas été localisé, et une église paroissiale placée sous le vocable Sainte-Marie de Lesdrosas. La chapelle Saint-Jean, réédifiée au début du XVI^e siècle sur des bases plus anciennes, est le seul édifice qui subsiste du premier palais épiscopal de la Cité. Ce dernier est identifiable sur le plan de Belleforest (1575) et sur les lithographies parues dans l'ouvrage de W. de Taillefer *Les Antiquités de Vésone*. Le second quartier cathédral fut construit sur le Puy-Saint-Front autour de la collégiale et de son chapitre canonial régulier, après les ravages opérés par les protestants dans les édifices de la Cité, lorsque le siège de l'évêque fut transféré à l'église Saint-Front (1669). Il n'en reste actuellement rien après les démolitions opérées à la fin du XIX^e siècle. F. Costantini présente, à l'aide de photographies provenant de l'iconothèque de la Société, les étapes de la destruction de ces bâtiments et détaille les éléments que l'on peut identifier (résumé revu et corrigé par l'intervenante). Cette communication fera l'objet d'un article dans notre *Bulletin*.

Guy Penaud intervient alors pour demander où se trouvait la première cathédrale de Périgueux. S'agit-il de l'église Saint-Pierre-ès-Liens, comme l'a suggéré F. Michel, ou s'agit-il de Saint-Étienne ? Par ailleurs, il dit que c'est parce que Saint-Front a subi un incendie (1120) que les évêques ont quitté le Puy-Saint-Front pour se rendre à la Cité (1150). Selon lui, tous les évêques sont enterrés à Saint-Front. L'église Saint-Étienne date des XI^e-XII^e siècles ; alors, avant, où se trouvait la cathédrale ?

Pour F. Michel, au moins deux évêques ont eu leur tombeau à Saint-Étienne. Ils y sont toujours visibles : il s'agit de Jean d'Asside, mort en 1169, et de son successeur Pierre Minet, mort en 1182.

F. de La Clergerie pense avoir identifié, grâce à la radiesthésie, une sépulture d'évêque porteur de l'anneau épiscopal, le long de l'église Saint-Étienne de la Cité, et 31 sépultures d'évêques à proximité.

À l'issue de la séance, un vin d'honneur est offert par Jeanne-Luce Marcouly pour célébrer son élection à l'Académie des Arts, Lettres et Sciences de Languedoc. Les membres de la Société la remercient chaleureusement.

Vu le président
Gérard Fayolle

Le secrétaire général adjoint
François Michel

Admissions du 4 juin 2007. Ont été élus :

- M^{me} Bénéjean Mireille, 61, rue de la Resse, 81200 Mazamet (réinscription) ;
- M. Lafont Christophe, 12, chemin des Gravières, 24130 Saint-Pierre-d'Eyraud (réinscription) ;
- M. Cazeau Bernard, Papalie, 24600 Ribérac (réinscription) ;
- M^{me} Thomas-Andrieu Marie-Madeleine, 4, rue de la Méditerranée, 34140 Mèze (réinscription) ;
- M. Puyaubert Jacques, 6, rue des Sables, 33220 Port-Sainte-Foy, présenté par le Président et la Trésorière ;
- M. et M^{me} de La Brosse Charles-Elie et Catherine, 50, avenue du Roule, 92200 Neuilly-sur-Seine, présentés par le Président et la Trésorière ;
- M. Guéguen Michel, Haut Drayaux, 24150 Lalinde, présenté par M. J.-M. Védrenne et M^{me} B. Noël-Courtey ;
- M^{lle} Laville Diane, rue de la Dîme, 5, 4031 Angleur, Belgique, présentée par M. G. Delluc et M^{me} B. Delluc ;
- M^{lle} Folio Monique, 84, rue Gambetta, 24000 Périgueux, présentée par M. J.-P. Boissavit et M. D. Audrerie.

Admissions du 2 juillet 2007. Ont été élus :

- M. et M^{me} Giraudel Patrick et Catherine, Le Bourg, 24560 Colombier, présentés par M. D. Audrerie et M. A. Boituzat.

Admission du 1^{er} août 2007. A été élu :

- M. Montury Michel, Le Logis, 24350 Mensignac, présenté par M. D. Audrerie et M. A. Boituzat.

ÉDITORIAL

La SHAP et l'identité du Périgord

Mes chers collègues

Les élections, même si l'on a l'habitude de vivre en leur redoutable voisinage, apportent toujours des émotions inattendues. L'élection à la présidence de la Société historique et archéologique du Périgord confirme cette règle. Cela tient au prestige de notre compagnie, aux qualités de nos prédécesseurs et à l'importance de notre rôle et de nos travaux.

Le prestige de la SHAP vient de sa longue tradition, bien sûr, du sérieux et de la fidélité de ses membres et de ses responsables, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui. Je salue ces derniers particulièrement et je les remercie, comme vous tous, de leur confiance. C'est le travail acharné et discret de beaucoup d'entre eux qui a permis d'établir l'image et la réputation de notre société. Image que le conseil d'administration actuel a charge de protéger, ce qu'il fait d'ailleurs, et qu'il fera. Et même s'il y a des débats, doit-on s'en inquiéter ? Ou s'en réjouir ? Il convient de leur donner leur juste mesure, sans dramatiser. Un arbre, ou un arbrisseau, ne cachent pas la forêt.

Je salue naturellement mon prédécesseur Pierre Pommarède, qui a dû, en raison de ses problèmes de santé, prendre du recul, mais qui fort heureusement reviendra parmi nous et se livre toujours à ses irremplaçables recherches. Je proposerai, bien entendu, l'honorariat pour ce président très dévoué qui a travaillé toute sa vie pour la SHAP, où il fut mon parrain, avec le regretté Pierre Fanlac, il y a plus de vingt ans. Je tiens à saluer Jeannine Rousset, à nouveau vice-présidente, à honorer son dévouement, sa modestie et son talent

pour les relations humaines, qui sont un art difficile. Je salue également mon prédécesseur plus lointain, Gilles Delluc, dont les travaux scientifiques, ainsi que ceux de son épouse, honorent notre compagnie et enrichissent la science préhistorique.

Je me dois d'évoquer aussi la liste des présidents, depuis le premier, Edouard Galy, en 1874, liste dont la lecture rend humble leur dixième successeur. Il mesure maintenant combien il aura fort à faire pour être digne de cette lignée.

Nous sommes en effet, mes chers collègues, détenteurs d'un héritage que l'on a appelé à juste titre « La Mémoire du Périgord ». Ce simple et éloquent intitulé donne la mesure des richesses accumulées en ces lieux, largement diffusées par des publications de qualité et continuellement accrues par une inlassable activité. Quel est le résultat de cette plus que séculaire industrie ?

Le résultat, mes chers collègues, c'est la construction identitaire du Périgord qui se poursuit ici, et non ailleurs. Une communauté, comme un être humain, ne peut exister que si elle dispose d'une mémoire. C'est dans nos murs et nos bibliothèques qu'elle peut la trouver.

Il nous revient aujourd'hui de continuer à enrichir cette mémoire et de faire connaître la prodigieuse diversité de notre passé historique et d'un passé préhistorique exceptionnel. J'insiste sur cette dimension très particulière de notre passé qui nous conduit presque naturellement à un dialogue avec les pierres, les falaises, les abris, les tombes millénaires où nous cherchons les origines de notre histoire.

En effet, l'étude du passé n'est pas une fuite devant les réalités, mais une recherche de réponses aux questions essentielles. Elle est aussi un réflexe de défense face à l'uniformisation du monde, où nous risquons de voir disparaître nos patrimoines, nos langues, nos cultures. C'est en valorisant sans cesse notre passé, proche, lointain, très lointain, que nous permettrons au Périgord de conserver son visage prestigieux dont nous sommes les gardiens.

Je vous remercie.

Gérard Fayolle

Allocution prononcée par Gérard Fayolle à la suite de son élection à la présidence de la SHAP, lors de la réunion du 4 juillet 2007.

Nous envisageons de publier, en 2008, (t. CXXXV, 4^e livraison) des *Mélanges* en l'honneur de Pierre Pommarède.

Les articles devront être proposés avant le 15 juillet 2008 à :

Madame la directrice des publications,
SHAP, 18, rue du Plantier, 24000 Périgueux.

Alsonne, prieuré ruthénois de Chancelade

par Louis GRILLON

L'existence d'un prieuré de l'abbaye Notre-Dame de Chancelade dans le diocèse de Rodez est connue depuis longtemps. Le Gallia christiana a reproduit des fragments de deux actes de donation le concernant ¹.

La restitution du cartulaire des chanoines réguliers de Chancelade nous permet à présent de connaître un texte plus complet de ces deux importants documents et d'en donner un résumé ².

Au XII^e siècle, Pierre Humbert et quelques pieux personnages s'étaient réunis en communauté dans le but de mener une vie humble. Pour assurer leur subsistance, ils avaient reçu ou acquis quelques biens : le lieu de *Bona vallis*, le manse d'Amela Possevol où se trouvaient une terre cultivée et la font d'Alsonne, le manse de l'Encauchie, celui du Bosc, celui de Lufgain, une terre à eux cédée par Pierre Grossus où se trouvaient une borie et le manse d'Amela Possevol. Ils possédaient en outre la terre de Mollares au diocèse d'Albi.

Pierre Humbert et ses compagnons décidèrent de passer, vers 1155, de la vie qu'ils menaient à la vie canoniale. Ils se placèrent, eux et leurs biens, entre les mains de leur supérieur ecclésiastique, Pierre II (1146-1164), évêque de

1. *Gallia christiana*, t. II, col. 1502.

2. GRILLON (Louis) et REVIRIEGO (Bernard), *Le cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de Chancelade*, Périgueux, éd. Archives départementales de la Dordogne, 2000.

Rodez. Celui-ci les remit à son tour entre celles de Hélié Audoin (1143-1168), second abbé de Chancelade. Cette abbaye, fondée vers 1101 était elle-même passée à la Règle de saint Augustin en 1133 sous Géraud de Monlau (1129-1143) son premier abbé et jouissait à cette époque d'une bonne renommée.

Le lundi 25 juillet 1155, dans l'église Saint-Saturnin-de-Maresnac³, l'évêque data et scella l'acte de passation des personnes et de leurs biens à l'abbaye de Chancelade, à la réserve de l'autorité épiscopale. Les témoins étaient nombreux, chanoines et chevaliers. Seul Aimeri Scriba, chanoine et prêtre chanceladais, représentait son abbé et ses confrères⁴.

Huit années plus tard, le même prélat accrut la donation précédente entre les mains du même abbé. Sans doute le prieuré chanceladais avait-il pris de la consistance qui faisait bien augurer de son avenir ? En tout cas, le conseil et l'autorité des principaux personnages ecclésiastiques du diocèse avaient été favorables ainsi que Jean, curé de Paulhac, sur la paroisse duquel se trouvait le prieuré.

Par ce nouvel acte, l'évêque de Rodez cédait à Chancelade la paroisse entière avec ses dîmes et ses dépendances. L'acte fut dressé et scellé solennellement dans l'église Sainte-Marie de Rodez, près de l'autel de saint Michel, le jeudi 5 mars 1163 (n. st.). Parmi les témoins cités, seul le chanceladais Aimeri Scriba représentait à nouveau son abbaye⁵.

Pour le début de cette histoire, J. Bousquet a seulement connu les résumés du *Gallia christiana* mais il a pu heureusement continuer celle-ci. Nous nous servons largement de son étude⁶.

À une date imprécisée, le prieuré d'Alsonne reçut, sans doute de l'évêque de Rodez Hugues, la paroisse de Saint-Vincent-de-Belpech comme annexe de celle de Paulhac⁷.

En 1175, Géraud II de Monlau (1168-1189), troisième abbé de Chancelade et neveu de Géraud I, vint lui-même à Alsonne confirmer la donation aux templiers de Vaour des droits de son abbaye sur les Albis⁸.

Le 9 juin 1256, Arnaud (1241-1263), onzième abbé de Chancelade, céda aux cisterciens de Notre-Dame de Bonnecombe l'église de Notre-Dame de Moularés, où les chanceladais ne pouvaient plus assurer le service divin,

3. Leydet a lu Maiesmac. J. Bousquet dans son travail cité en note 6 pense qu'il s'agit de Saint-Sernin de Roffiac, près de Caudesaygues, devenu un simple village au XVIII^e siècle.

4. GRILLON (Louis) et REVIEGO (Bernard), *Le cartulaire...*, op. cit., n° 24, acte intégral.

5. *Idem*, n° 26, acte intégral.

6. BOUSQUET (J.), *Le Rouergue au Moyen Âge*, t. 2, *Archives Historiques du Rouergue*, t. XXV, 1994, p. 469-470.

7. J. Bousquet date cette seconde donation de 1189 ; d'autres auteurs la placent entre 1170 et 1179.

8. *Cartulaire de Vaour*, p. 15, d'après J. Bousquet qui appelle cet abbé Guiral.

« à cause de la détresse des lieux et des incursions des malfaiteurs ⁹ ». Toutefois une pension annuelle d'un sterling restait due au prieur d'Alsonne. L'abbé Arnaud et Pierre de Saint-Astier, évêque de Périgueux, confirmèrent cette donation à Chancelade le 20 juin 1256.

fol. x. v. et fol. x. l. h.
 Nolumus sit omnibus hominibus tam presentibus quam futuris
 quod ego petrus Dei gratia Ruthenenfis Episcopus, consilio et
 voluntate clericorum nostrorum, videlicet Aimericus pro-
 ppositi sancti Marci Ruthenenfis ecclesie, et Berengarius Ar-
 chidiaconi, et Henricus archipresbiteri, consilio quoque et
 voluntate Johannis presbiteri de pasillae, et totius ecclesie
 Ruthenenfis conventus, concessimus et donamus libere Helie
 abbati, et ecclesie sue de Cancellata, et successoribus suis
 perpetuum, ecclesiam de pasillae, cum decimis et omnibus
 que ad eandem ecclesiam pertinent, in cujus parochia
 sunt laici qui Alfano vicarii filius est, et Linus ha-
 bialis, popudalis, salto comes, et Ruthenenfis episcopi, et
 regentis. Hae donatio facta est in ecclesia sancti Marci
 Ruthenis, iuxta altare beati Michaelis, presentibus et
 audientibus supradictis nostris ecclesie canonicis, et qui-
 busdam aliis, videlicet Deodato Dalvergna, et petro
 Alfridi, et ff. de Laureilla, quidem ecclesie canonicis,
 et Stephano de Mauro, priore ecclesie sancti Antonii,
 et sembarde quidem ecclesie canonicis, et Guinmundo bo-
 pollano de Dotalia, et Aimericus scriba, sacrodoti et sa-
 nonico de Cancellata, anno ab incarnatione domini
 m. c. lxxij, indictione xi. Conventus s. episcopi x. m. j.
 mensis Martii feria x. idus Canon Domini. et vi. lxx.
 supradicti, Acta et rata, illibataque in perpetuum nos-
 trantibus, et successoribus, etque prius nostris archiepiscopis
 et vicariis nostris. (fol. x. v. et fol. x. l. h.)

Concession par Pierre, évêque de Rodez, avec l'accord de ses clercs, de l'église de Paulhac avec ses dîmes et toutes ses appartenances, dont Alsonne, acte de 1163 (copie par Lespine de la transcription de Leydet, fonds Périgord, t. 64, 19, coll. Archives départementales de la Dordogne, 1 Mi 265).

9. Cartulaire de Bonnecombe, t. I, n° 11 et 12, d'après J. Bousquet qui appelle cet abbé Arnal. Moularès est situé dans le canton de Pampelonne (Tarn). Le cartulaire de Chancelade se clôt autour de 1250 et les actes en question ne s'y trouvent point. Il est de même ignoré par le fonds Périgord de la Bibliothèque nationale de France. J. Bousquet qui a seulement connu les fragments d'actes du *Gallia christiana* écrit à tort que « c'est le seul acte qui indique que l'abbaye ait eu cette possession ».

Le prieuré d'Alsonne se trouvait en pleine zone de turbulences. En effet, les vicomtes Trencavel de Béziers, liés avec des hérétiques, étaient seigneurs de Bruniquel, vicomté elle aussi. Le 17 janvier 1153, Hug Escafred prêta serment au vicomte Raimond de Trencavel pour Bruniquel. Mais, le 30 janvier suivant, Hugues et son frère se plaignirent de ce que Raimond avait fait construire, sans droit aucun, des fortifications à Alsonne.

Ce fait est-il à mettre en rapport avec un autre qui se produisit un siècle et demi plus tard en 1322 ? Cette année-là, un groupe d'Albigeois hérétiques fut découvert dans la région. Ils furent conduits à Carcassonne, emmurés, et leur chef, Garin, fut brûlé vif. Il s'agissait de Vaudois venus de Franche-Comté, mais en relation entre autres avec un certain Pierre des Vignes, de Montignac en Périgord, ainsi qu'avec un Barthélemy de Cajarc, dans le Lot ¹⁰.

Le silence recouvrit le prieuré d'Alsonne durant plusieurs siècles. Mais le réformateur de Chancelade, Alain de Solminihac, eut à cœur de récupérer les biens jadis possédés par son abbaye ; ses successeurs firent de même. Alsonne fit-il partie de cette récupération ?

Quoiqu'il en soit, lorsque, le premier mars 1738, l'abbaye fit parvenir au cardinal de Fleury un état historique sur l'abbaye de Chancelade, sans doute rédigé par un de ses membres, le père Antoine Teyssandier ; on pouvait y lire les lignes suivantes :

« Saint Barthélemy de Pauliac et Saint Vincent de Belpuech (*de Bellopodio*) benefice cure seculier possédé par un seculier a la congrüe avec quelques propriétés et vaut cinq cent livres de revenu.

Sainte Marie ou Notre Dame d'Alsonne prieuré simple, ou chapelenie regulier possédé par un seculier dans la paroisse de Pauliac et del Puech a les dimes et quelques renthes et vaut cinq cent livres de revenu ¹¹ ».

On peut se demander si l'abbé de Chancelade avait conservé le droit de présentation à ces bénéfices ou s'il s'agissait d'une simple mention d'une de ses anciennes propriétés.

De toute façon, dans les documents envoyés par le dernier abbé, Jean-Louis Penchenat, à la Commission des réguliers, ni le prieuré d'Alsonne, ni les paroisses de Pauliac et de Belpuech ne figuraient plus dans l'énumération des bénéfices de Chancelade. Sans doute étaient-ils désormais définitivement aliénés ?

L. G.

10. BORDES (Richard), *En Périgord, l'hérésie cathare*, éd. Fédérop/L'Hydre, 1996, p. 157. Il cite en effet une famille Lasvignes de Montignac.

11. *État historique de l'abbaye de Chancelade*, Bibliothèque nationale de France, collection Périgord, tome 33, folios 299ro-319vo, p. 27-28.

L'église Saint-Pierre de Cabans au Buisson-de-Cadouin

par Marcel BERTHIER et Michel ROBIN

À mi-chemin entre Bergerac et Sarlat, Cabans, après avoir été paroisse et commune, n'est plus qu'un hameau de la commune du Buisson-de-Cadouin. Cette commune nouvelle est née de la présence du chemin de fer dont les lignes de Périgueux-Agen et de Bordeaux-Sarlat se croisent dans sa gare.

Selon une ancienne tradition populaire, le nom de Cabans viendrait des cabanes de pêcheurs établies sur la rive sud de la Dordogne au pied du château de Bigaroque. Bien plus probablement, ce nom viendrait de « Cabana » en langue d'oc et du bas-latin « Cappana » qui sont liés à la terminologie pastorale.

I. Quelques éléments d'histoire

L'existence de l'église de Cabans est attestée dès le début du XII^e siècle par des textes du cartulaire de Cadouin selon lesquels en 1115, 1127, 1140, son chapelain aurait été Géraud de Blanzac (dit parfois de Bersac).

Adémar de Beynac et sa femme Marcebilia confirmaient dans cette église, le « 2 des ides » d'octobre 1147, la donation faite à Cadouin de la terre d'Auriol ¹.

Géraud de Bersac, sur le conseil de l'évêque de Périgueux, donna la dîme, qui aurait dû lui revenir, de cultures qui appartenaient à Cadouin. Les évêques de Périgueux, Guillaume d'Auberoche et son successeur Guillaume de Nanclars, confirmèrent cet abandon ².

En 1208-1209, Bernard de Fontenille est chapelain de Cabans ³, l'année suivante les frères Hélié et Armand de Couze donnent à Cadouin un quart de dîme sur Cabans ⁴.

Vers 1147 ou vers 1166-1190, Guillaume et Aimeric de Biron vendent la terre du Peyrat pour un cheval d'une valeur de 300 sols et 130 sols. Cela se fit sous un abbé Pierre qui pourrait être Pierre Gérard (4^e abbé) ou un autre Pierre (6^e abbé) qui occupa le siège de Cadouin pendant plus de vingt ans, entre 1166 et 1190, et dont on ne sait rien ⁵.

L'église de Cabans était dédiée à saint Pierre-aux-Liens et la fête patronale se célébrait traditionnellement le dernier dimanche d'août.

Pour des raisons que l'on ignore, destruction ou effondrement de l'église primitive, sa reconstruction à la fin du XII^e ou au XIV^e siècle, fut rendue nécessaire. Par un acte de 1395, Pierre de Cugnac donna à l'abbaye de Cadouin les dîmes provenant de la paroisse de Cabans en échange de la construction d'une nouvelle église.

Au temporel, la paroisse faisait partie, depuis 1365 au moins, de la châtellenie de Bigaroque avec Coux, Mauzens et Lussac. Cette châtellenie appartenait, depuis le début du XIII^e siècle, à l'évêque de Bordeaux auquel les habitants de Cabans payaient un cens d'une livre de cire et de deux sous d'or à la Noël.

Au spirituel, la paroisse dépendait de l'archiprêtré de Paleyrac, elle était à la collation de l'évêque de Sarlat ou, vers 1556, du chapitre de Saint-Avit-Senieur. L'église de Bigaroque devint une annexe de celle de Cabans comme le précise l'acte de cession du droit de patronage et de nomination du chapitre de Saint-Avit à Jean du Bousquet en 1586.

Cette situation fut à peu près stable et constante jusqu'à la Révolution où de graves troubles affectèrent Cabans et ses environs. Le culte fut rétabli par le Concordat en 1802, mais la construction, à partir de 1853, de la voie ferrée Périgueux-Agen entraîna un déplacement du centre de la commune de

1. Cartulaire XXII.
2. Cartulaire XXXVIII.
3. Cartulaire CXIV.
4. Cartulaire CXXIX.
5. Cartulaire XXXVI.

Cabans vers le hameau du Buisson et une nouvelle église fut construite de 1873 à 1877 au sud de la gare sur la route de Cadouin (son clocher ne fut achevé qu'en 1888). L'église de Cabans fut progressivement abandonnée et finalement désaffectée en 1880.

Ce n'est que l'opiniâtreté de l'abbé Rauber, aidé par des amis et quelques paroissiens, qui permit de restaurer l'église et de l'ouvrir à nouveau au culte en 1959. Des maisons neuves se sont groupées autour de l'église et de son cimetière pour constituer un nouveau centre de vie, un hameau vivant et harmonieux.

II. Description de l'église

Le maître d'œuvre qui conçut l'église de Cabans, un moine cistercien de Cadouin peut-être, avait des préoccupations de sécurité ou quelques réminiscences militaires : le clocher-porche qu'il a édifié, sur plan barlong, est en fait un donjon aux lignes à la fois robustes et élancées rappelant les églises fortifiées de Thiérache mais aussi, tout près de Cabans, les églises de Paunat et de Trémolat.

Un escalier hélicoïdal en pierre, aux marches d'une seule pièce, creusées, usées par des générations de guetteurs, repose sa masse imposante sur la voûte de la minuscule chapelle du baptistère. Il est enfermé dans une pile massive qui constitue le contrefort sud-ouest du clocher.

Vers le XVII^e siècle, deux chapelles ont flanqué la nef vénérable pour recevoir la sépulture des familles seigneuriales de la région. Dans la chapelle sud, on peut voir une plaque en marbre noir qui rappelle la mémoire des Bousquet, seigneur de la Tour, et des familles qui leur sont alliées. Ces chapelles couvertes de voûtes en berceau brisé forment le transept de l'église, elles sont éclairées par un oculus.



L'église de Cabans, vue du sud-ouest.



L'oculus de la chapelle sud de l'église de Cabans.

L'édifice primitif, orienté comme la plupart des églises anciennes, comprend trois parties distinctes : le sanctuaire, la nef et le clocher.

Le sanctuaire, à chevet plat, voûté en berceau brisé, ne présente d'autre ornement qu'un bandeau chanfreiné soulignant la naissance de la voûte. Il est éclairé de trois baies, une en plein cintre au chevet orné d'un vitrail moderne représentant la Résurrection, les deux autres aux murs latéraux, en arcs brisés. Extérieurement, chacun de ces murs a été étayé, au XVI^e siècle, de deux contreforts destinés à contrebuter la poussée de la voûte. L'autel se compose d'une magnifique pierre d'une seule pièce, trouvée sur place et qui mesure 2,11 mètres de long sur 1 mètre de large et 0,35 mètre d'épaisseur. C'est assurément la table de l'ancien autel qui a été rétablie sur deux piliers en maçonnerie.

La nef mesure 5,80 mètres de large sur 13,55 mètres de long. Elle se compose de deux travées aux voûtes en berceau brisé, soutenues par de larges doubleaux également brisés. Les chapiteaux sont simplement moulurés avec sobriété sans autre ornementation. D'antiques bénitiers existent encore. L'un d'eux, placé à cinq mètres du sol signale qu'il devait y avoir autrefois une galerie à ce niveau.

Le clocher est une tour barlongue, coiffée d'un toit en bâtière. Sa hauteur dépasse le double de celle de la nef. De puissants contreforts étayent trois de ses angles jusqu'à hauteur de l'étage des cloches. Au quatrième angle, celui



Le chœur de l'église de Cabans.

du sud-ouest, une tourelle rectangulaire contient l'escalier en pierre qui donne accès aux cloches et fait office de contrefort. Aussi, l'édifice ne présente-t-il aucune lézarde malgré son ancienneté. Un étage intermédiaire, entre le porche et l'espace des cloches, est percé de deux baies en arc brisé à l'ouest du clocher. L'étage supérieur, qui paraît être du XVI^e siècle, est ouvert de quatre larges baies, une sur chaque face, qui assurent une parfaite diffusion du son.

III. Restauration de l'église

Lors de son arrivée dans la paroisse du Buisson en 1947, l'abbé Rauber⁶ trouva l'église de Cabans en complet abandon et vouée à la ruine. L'extérieur était couvert de lierre, des buissons et même des arbres poussaient sur la toiture. Il n'y avait plus ni porte ni fenêtres. L'intérieur servait de remise et d'abri pour les maçons qui y faisaient le mortier pour les caveaux du cimetière.

6. Lucien Rauber, né le 24 août 1910 à Pfastatt (Haut-Rhin), Ordonné prêtre le 29 juin 1936 à la cathédrale Saint-Front de Périgueux. Nommé professeur au collège Saint-Joseph de Périgueux le 16 juillet 1936. Curé de Saint-Léon-d'Issigeac le 23 juillet 1937, du Buisson-de-Cadoux le 28 novembre 1946. Retraité et desservant d'Alles-sur-Dordogne le 1^{er} septembre 1985. Décédé à l'hôpital de Belvès le 4 juillet 1994 et inhumé à Alles-sur-Dordogne le jeudi 7 juillet 1994.



L'abbé Rauber.

Au printemps 1958, l'abbé Rauber sollicita par écrit l'autorisation du conseil municipal de s'occuper de la restauration de l'église qui était bien communal. Elle lui fut accordée tacitement, sans participation financière.

Le travail a été entrepris et mené à son terme, sans architecte et sans budget. Mais l'abbé consulta des personnes compétentes et en particulier Jean Secret, président de la Société historique et archéologique du Périgord.

Il fallut d'abord éliminer l'amas de lierre qui envahissait les murs, puis refaire la toiture grâce à un maçon auquel l'abbé servit de manœuvre et enlever le plâtre et le crépi qui recouvraient voûtes et piliers ce que l'abbé fit seul avec un échafaudage mobile qu'on lui avait prêté. Enfin, le gros œuvre fut exécuté par une équipe de six maçons, frères et beaux-frères : crépissage des voûtes, rejointoyage des pierres des murs, mise en place du dallage en pavé de terre cuite, réinstallation de la pierre d'autel retrouvée enfouie dans l'église et placement des vitraux exécutés dans un atelier de Mulhouse sur des mesures relevées par un ingénieur en retraite au Buisson. La porte fut façonnée par un menuisier et les ferrures par un serrurier, l'un et l'autre du pays.

Dans une lettre ouverte à ses paroissiens du 20 octobre 1959, l'abbé Rauber leur rendait compte des conditions de la restauration de l'église. Les dépenses s'étaient élevées à 1 210 000 francs (1 845 € environ) ce qui était fort peu grâce au dévouement et à la générosité de beaucoup, du bénévolat et du concours d'un grand nombre. Les entreprises avaient travaillé au prix de revient, sans prendre de bénéfice. Carreaux, briques, tuiles romanes, ciment ou sable furent donnés gracieusement et tous les transports furent effectués gratuitement.

Les dépenses ont été couvertes par l'argent recueilli à la souscription : 347 100 francs (530 € environ) des familles du Buisson et 213 600 francs (325 € environ) des familles extérieures. Le complément nécessaire provint des bénéfices des kermesses, de ventes de charité, de quêtes et de dons reçus d'Alsace.

IV. Bénédiction solennelle de l'église restaurée

Le dimanche 9 août 1959, fut célébrée la bénédiction solennelle de l'église de Cabans nouvellement restaurée. La cérémonie était présidée par M^{gr} Louis, évêque de Périgueux. La foule était si dense qu'une bonne moitié des

fidèles ne put pénétrer dans l'édifice. Un quatuor à cordes accompagna la messe de diverses pièces de musique sacrée. Il était composé de M. et M^{lle} Hanssen et de M. et M^{lle} Louvois, M. Despoix, de Cadouin, était à l'harmonium et M^{lle} Roussey, soprano, chanta le *Panis angelicus* de César Franck.

L'après-midi, eurent lieu un concert spirituel présenté par M. Lastouillat du Buisson et donné par les mêmes artistes et une causerie sur l'histoire de l'ancienne paroisse de Cabans prononcée par M. Jouanel, vice président de la Société historique et archéologique du Périgord. Le concert fut sonorisé pour les auditeurs de l'extérieur de l'église par M. Marsat qui remit ensuite aux exécutants l'enregistrement du concert.

V. Histoire de la cloche

On raconte que pendant la Révolution, les cloches de Sainte-Alvère, que l'on transportait vers Belvès pour y être fondues, ont fait halte à Cabans. Les gens du pays en auraient échangé une avec le roulier moyennant quelque argent en la remplaçant par une cloche de Cabans beaucoup plus petite et, de ce fait pénible pour leur fierté. En réalité, une autre version prétend que les gens de Cabans auraient enivré le roulier et échangé les cloches sans rien dire ni payer.

Cette cloche fut, en 1875, descendue du clocher de Cabans, refondue et transportée dans la nouvelle église du Buisson où elle est toujours.

La nouvelle cloche de Cabans a été fondue par les établissements Paccard d'Annecy-le-Vieux. Son poids est de 1 000 kilogrammes. L'opération a été rendue possible grâce à l'apport d'une grosse quantité de bronze dont le prix a été évalué à 315 000 francs (480 € environ). Le coût de la nouvelle cloche a été ainsi ramené à 837 645 francs (1 277 € environ) dont 102 300 francs (156 € environ) pour la mise en place dans le clocher.

Les recettes se répartissent ainsi : souscription 435 700 francs (665 € environ), recettes de kermesses 240 000 francs (365 € environ) et divers dons, quêtes, ventes ou concerts.

La bénédiction solennelle de la cloche a eu lieu le lundi de Pâques 18 avril 1960 par le chanoine Bezac, vicaire général et délégué de l'évêque empêché. Le parrain fut Eugène Hess, ami d'enfance de l'abbé Rauber, et la marraine Jacqueline Laurent, née Noyer, bienfaiteurs de Cabans.

À la suite de la réorganisation des paroisses du diocèse de Périgueux, l'église de Cabans appartient désormais au relais du Buisson et à la paroisse Notre-Dame de Capelou.

M. B. et M. R.

Annexe : Curés et vicaires de Cabans

Curés

1673	Bacon
1680	Larivière de la Filolie
1681-1686	Pierre de Saintours
1687	Mazière
1753-1788	de Mauriat
1788-1792	Jean-Baptiste Lentilhat*
1803-1831	Lafage
1831-1854	Cornet
1854-1856	Souraud
1856-1861	Maleville
1861	Mestayer
1861-1866	Saint-Amand
1866-1868	de Villechenoux
1868-1887	Fussey

Vicaires

1687	Vissac
1753-1763	Linarès
1762	Lascaud
1763	Lacombe
1768-1771	Brugue
1768-1778	Lafargue
1779-1780	de Filiquier
1780-1788	Jean-Baptiste Lentilhat
1788	Delpy
1788-1791	Delort

* En juillet 1788 Jean-Baptiste Lentilhat était vicaire lorsqu'il fut nommé curé par Jean-Jacques du Bousquet après la démission le 28 mai de M. de Mauriat, mais à cette même époque M. de Toucheboeuf-Beaumont, héritier par sa mère de César du Bousquet, avait nommé Antoine de Vassal. L'affaire fut portée devant le Parlement de Bordeaux mais la Révolution ne permit pas à celui-ci de statuer. J.-B. Lentilhat mourut sur les pontons de Rochefort et Antoine de Vassal émigra.

Bibliographie

- Archives de l'abbé Rauber, ancien curé du Buisson et desservant de Alles.
- *Un sanctuaire renaît de ses ruines « Cabans »*, brochure sans nom d'auteur.
- Journal *Ol Contou*, Dartois, éditions du 1^{er} août 1958, 1^{er} et 15 août 1959.
- Journal *Sud Ouest* du 10 août 1959 avec la causerie de M. Jouanel.
- MAUBOURGUET (Jean), *Cartulaire de l'abbaye de Cadouin*, Cahors, 1926 (réédition Roc de Bourzac, Bayac, 2005).
- MAUBOURGUET (Jean), *Le Périgord méridional*, tomes 1 et 2, Bayac, éd. du Roc de Bourzac (réédition), 1988.

L'ancienne forge de Combiers 1786-1794

par Alain RIBADEAU DUMAS

La Rochebeauourt est en Dordogne, mais l'agglomération est divisée en deux par le cours de la Nizonne, devenue limite départementale et communale. Le château de La Rochebeauourt, au nord de la Nizonne, et sa forge, sont sur l'ancienne paroisse de Combiers (devenue commune), dépendant jadis de la baronnie de La Rochebeauourt et aujourd'hui située en Charente.

L'histoire de la forge est intimement liée au Périgord, avec ses maîtres de forge Dereix, de Fayard, du Haumont, Boyer, Grolhier, ces deux derniers étant de Nontron.

La forge très ancienne ¹ – 1487 relevé à la mairie de Combiers – fut achetée en 1628 par Jean de Galard de Béarn, comte de Brassac, propriétaire du château et de la terre de La Rochebeauourt. Devenue partie intégrante de ce domaine, la forge le restera jusqu'à sa vente en 1796 par un descendant de Jean de Galard de Béarn ².

Pierre Courcelle-Labrousse, descendant d'un des maîtres de forge, nous a confié un ensemble de 90 documents (1786-1794) conservés par sa famille. Nous avons pu ainsi reconstituer le quotidien d'une forge du Haut-Périgord pendant cette période mouvementée de notre histoire et appréhender plus particulièrement le rôle prépondérant du bois.

1. PEYRONNET (E.), *Les anciennes forges du Périgord*, Bordeaux, éd. Delmas, 1958.

2. MAZEAU (H.), *La châtellenie de La Rochebeauourt*.

Parmi ses maîtres de forge, nous trouvons en 1723 et jusqu'à son décès Léonard Dereix, sieur de La Croix (1668-1734). Son épouse, Léonarde Désescaud (1682-1762), devenue veuve du fermier de la forge « à faire canons » y sera encore en 1737 et décèdera à Combiers³.

C'est pour le nouveau maître de forge que fut fait le 4 mars 1737 un procès-verbal mentionnant à la forge de Combiers : 3 cages de fonte pour faire des canons, 16 coquilles faisant 8 moules à canons⁴.

En 1774, François Delapouge, ancien fournisseur des canons du roi, décrit ainsi cette forge :

« Elle est à une demie lieue de la petite ville de La Rochebeaucourt et à 5 de celle d'Angoulême ; elle est dans une petite plaine. La rivière qui l'entretient, la Lizonne, est plate, toutes les roues sont à aubes. Elle est composée de 2 fourneaux à fondre le minerai et d'une forge à battre fer composée de 2 feux à fer doux ; elle peut faire cent milliers de fer dans l'année. L'eau est capable d'entretenir les 2 fourneaux 8 mois, ainsi que la forge à battre⁵ ».

Il note que le marquis de Fayard, qui la faisait exploiter jusqu'en 1773n y a fait beaucoup de chaudières à sucre pour les Îles et quelques gueuzes. On pourrait y couler des canons de tous calibres. M. de Fayard était propriétaire du château des Combes, à Rudeau-Ladosse.

En 1774, la forge fut exploitée par MM. Remondias et du Hautmont⁶, celui-ci du château de La Garde à Beaussac. Le marquis de Fayard intervient encore en cautionnant l'exploitation de la forge jusqu'en 1786 par le sieur Monceau qui l'avait affermée.

Le 25 mars 1786, le comte de Béarn afferme sa forge de Combiers à Jean Boyer, marié à Jeanne Grolhier. Celle-ci, après le décès de son mari en 1787, devint maîtresse de forge, et l'est encore en décembre 1794. Elle garda et donna à sa fille Julie tous les actes, lettres, billets, reçus, concernant la forge, du 25 mars 1786 au 21 décembre 1794, soit près de 90 manuscrits.

Celle-ci, Anne Julie Boyer, épousa en 1797 Joseph Courcelle-Labrousse, avocat, administrateur du département de la Dordogne, habitant Vanxains, qui décède en 1814, Anne Julie décédant en 1857. C'est un de leurs descendants, Pierre Courcelle-Labrousse, qui nous a communiqué ces manuscrits. Ils permettent de suivre pas à pas la reprise de la forge, ses réparations et le cours de son exploitation.

3. REGNAULD DE LA SOULDIÈRE (F.), *La saga Dereix*.

4. MAGNE (C.), *Au temps où le Périgord-Limousin-Angoumois canonisait en Atlantique : du fer et des canons pour sa Majesté*, Varaignes, éd. CPIE-Périgord-Limousin, 2004.

5. PEYRONNET (E.), *op. cit.*

6. PEYRONNET (E.), *op. cit.*

Jean Boyer, marié à Jeanne Grohlier, afferme la forge de Combiers, par acte notarié du 25 mars 1786, dont voici des extraits :

« Par devant les notaires royaux en Angoumois soussignés furent présents :

Très haut et très puissant Seigneur, monseigneur Anne Hillarion de Galarde de Brassac,

Comte de Béarn, baron de La Rochebeaucourt, premier écuyer de madame Victoire de France, demeurant ordinairement à la cour, étant de présente en son château de La Rochebeaucourt, paroisse de Combiers en Angoumois d'une part ;

Le Sieur Jean Boyer jeune négociant demeurant à Vieucirieux paroisse de Nontron Nontronneau en Périgord d'autre part,

Lequel dit Seigneur comte de Béarn a par les présentes affermé audit Sieur Boyer [...] sa forge de Combiers consistant en une affinerie et la batterie garnie de 4 soufflets et ustensiles à ce nécessaires, l'écluse ou bié [bief] halles, maison et bâtiments indépendants, ensemble les fourneaux à fondre, joignant la dite forge, avec une paire de soufflets et ustensiles servant à l'usage des dits fourneaux, jardin terres et prés, qui en font partie sans aucune exception ni réserve pour en jouir [...].

La dite ferme faite pour 7 années consécutives dont la jouissance commencera à Noël prochain pour finir à pareil jour de lesdites 7 années révolues, moyennant la somme de mille livres pour chacun an payable d'année en année et à l'avance [...] à Noël.

Et pour faciliter le dit Sieur Boyer dans sa jouissance de la dite forge faire ses travaux, il a été convenu que le dit Seigneur comte de Béarn lui fournira tous les ans pendant le cours du dit bail la quantité de 500 brasses de bois taillé propre à faire charbon. La 21 pour 20 [pour 21 brasses livrées, 20 seront payées]. Bonne la marchandise. Les rondins de longueur également de 3 pieds 3 pouces l'angle franche, lesquelles dites brasses de bois le dit Sieur Boyer sera tenu de faire consommer dans la dite forge et non ailleurs ; et de payer la somme de 6 livres 10 sols par chaque brasse lors de sa délivrance qui se fera ordinairement dans le mois de mars de chaque année ou lorsque le dit Sr Boyer sera requis de les accepter par le dit Sgr comte de Béarn ou ses préposés.

Aura le dit Sieur Boyer la faculté pendant le cours du dit bail de faire fouiller et tirer à ses frais dans les bois seulement du dit Seigneur comte de Béarn des mines s'il y en a qu'il payera à raison de 10 livres la fondue incontinent qu'elles seront lavées et mesurées.

Ne pourra le dit Sr Boyer sous affermer les objets cy dessus à qui que ce soit sans l'expresse consentement dudit Sgr comte de Béarn [...].

Avant l'entrée en jouissance du dit Sieur Boyer, il sera fait état et procès-verbal des objets afferlés ainsi que des ustensiles de la dite forge,

lesquels le dit Sieur Boyer sera tenu de laisser en bon état à la fin du présent bail. Il entretiendra les bâtiments de la main des ouvriers seulement et s'il est nécessaire de matériaux qu'ils seront fournis par le dit Sgr comte de Béarn.

Et à l'égard des ustensiles, rouages et autres objets concernant la dite forge et fourneaux, ils seront entretenus aux frais dudit Sr Boyer et laissés à la fin du bail dans l'état qu'ils seront constatés par le procès verbal qui en sera fait.

Tout ce que dessus a été ainsi voulu stipulé et accepté par les parties, lesquelles pour l'exécution ont obligé, et hypothéqué tous leurs biens présents et futurs et encore le dit Sr Boyer payera tout ce qui est de droit, jugé, condamné sommé. »



*Détail d'une carte postale (1918) représentant la forge de Combiers.
La maison du maître de forge (la plus haute), et à sa droite le forge, le haut-fourneau
et la cheminée. Haut-fourneau et cheminée n'existent plus aujourd'hui.*

Le même jour, 25 mars 1786, est signé un complément de bail. Il précise :

- la fourniture du bois, préoccupation principale, car il faut 2 500 brasses (1 brasse = 4 m³) de chêne ou châtaigner âgé de 15 ans minimum, soit la production de 50 à 60 hectares de forêt, à couper chaque année, et à transformer en charbon de bois ;

- la fourniture de la castine (pierre calcaire) et du conray (argile et calcaire) ;

- les réparations dues par le précédent fermier de la forge.

« Entre [...] le comte de Béarn [...] et le Sr Jean Boyer jeune négociant [...]

arrêté que quoique par l'acte de ferme aujourd'hui faite par le dit Sgr de Béarn au dit Sr Boyer devant Fleuriau et son confrère notaires royaux de sa forge de Combiers le dit Sgr comte de Béarn, ne se soit obligé de fournir au dit Sr Boyer que la quantité de 500 brasses de bois propre à faire charbon par chacun an pendant le cours de la dite ferme, cependant il promet et s'oblige de lui en délivrer 2 000 brasses outre les 500 convenues par le dit acte aussi par chacun an [...]

Et dans le cas que cette quantité et celle portée en ladite ferme ne se trouverait pas dans les forêts de Lamotte et Grobos où elles doivent être prises, ledit Sr Boyer sera tenu de se contenter des brasses que se trouveront, prélèvements faits, de ce qui sera nécessaire sous l'usage dudit Sgr comte de Béarn et de ses gens ; et s'il ne trouvait pas des ouvriers suffisants onques par quelque autre événement il ne put pas faire faire la quantité de brasses promise, le Sr Boyer sera tenu de fournir des ouvriers pour les faire faire, sinon il ne pourra pas les exiger pendant le cours de sa ferme.

Et s'il se trouve des terres propres au moulage, castine et conray dans les domaine dudit Sgr dcomte de Béarn, il sera libre audit Boyer d'en faire prendre à ses frais et sans pouvoir commettre aucun dommage conséquent et par lui indemnisant les fermiers s'ils l'exigent payera le dit Sr Boyer pendant le cours de sa ferme outre et par-dessus le prix d'icelle les droits royaux. Si aucun sont imposés sur les objets à lui affermés et garantis par ledit Sgr comte de Béarn des cens et rentes que les dits objets peuvent supporter.

Et d'autant que ladite forge et fourneaux ont été affermés au nommé Monceau sous la caution de M. de Fayard et que le bail expire à la pentecoste prochaine que les dits Sr Monceau et de Fayard sont tenus des dégradations et réparations aux objets affermés ; le dit Sgr comte de Béarn a promis de faire incontinent l'expiration de la ferme faite audit Sr de Fayard les diligences nécessaires pour l'obliger à mettre en état tout ce dont il est chargé afin que ledit Sr Boyer puisse entrer en jouissance dans le temps convenu ; et si au cas il est traité à l'amiable pour les dites réparations avec ledit Sr de Fayard ; le dit Sr Boyer a promis et s'est obligé de faire faire à la dite forge et fourneaux les réparations utiles et nécessaires en déduction du prix de la ferme et bois à lui fait qu'il ne pourra répéter que sur la seconde année le prix des dites réparations sera convenu et arrêté avec le dit Sgr comte de Béarn ou ses préposés.

Et il fera raison au dit Sr Boyer de l'intérêt de la somme qu'il aura déboursée à raison de 6 pour 100 ; et comme les deux fourneaux qu'il y a à la forge affermée, il n'y en a qu'un qui soit en état d'aller, le dit Sr Boyer ne

pourra point obliger ledit Sgr comte de Béarn de faire mettre l'autre en état, il aura seulement la faculté de le faire à ses frais sans aucune répétition contre ledit Sgr comte de Béarn ni diminution du prix de la dite ferme. Fait double au château de La Rochebeaucourt le 25 mars 1786, et ont les parties approuvé signé : le comte de Béarn, Boyer jeune, Bourrut ».

Les réparations et aménagements de la forge sont prévus et arrêtés le 14 juin 1786

« Entre nous soussignés Sr Jean Lagélie, faisant pour M. le comte de Béarn, habitant en son château de La Rochebeaucourt, d'une part,

Et le Sr Jean Boyer jeune, négociant habitant à Vieux-Cirieux paroisse de Nontronneau, d'autre,

Sommes convenus et avons arrêté ce qui suit :

Savoir que moi, dit Sr Boyer, ayant affermé de mon dit Sgr comte de Béarn sa forge, fourneaux et dépendances de Combiers, qui a besoin de grandes réparations, ce qu'aux termes du contrat sur ce passé, M. le comte de Béarn doit faire faire à ses frais les dites réparations d'ici à Noël prochain, qu'en conséquent, pour y donner célérité, il demeure convenu entre nous d'y faire par moi, dit Sr Boyer, la part des dites réparations ci après expliquées et détaillées pour le prix et somme de deux mille livres.

1° fera faire ledit Sr Boyer l'arbre et roue du fourneau,

2° l'arbre et roue du marteau,

3° l'arbre et roue d'une affinerie,

4° tous les empellements, sollages et cheneaux desdites roues,

5° tout l'harnais de ladite forge à battre comme Drome, sollage, ressort etc. Le tout pour la main d'œuvre seulement du charpentier, moi dit Sr Lagélie m'obligeant de mon côté de faire conduire sur les emplacements de la dite forge et fournir à mes frais tous les bois et autres matériaux suivant l'état que le dit Sr Boyer m'en a fourni et demandera à la suite.

Me suis également chargé, moi dit Sr Boyer, de faire refaire tout le mur de la dite forge à battre, qui en aura besoin, d'y faire construire une fournay et cheminée d'affinerie, construire une seconde fournay et cheminée, faire faire un empellement et un mur sur iceluy pour couvrir la roue de la dite affinerie, le tout bien fait à neuf et solidement construit avec chaux, sable conray, cartilage et moellon, ainsi qu'il est d'usage.

Ferai faire et construite le mur d'une boutique de maréchal où il y aura une porte et petite fenêtre ainsi que le fournay en cartelage, ladite aura de 20 à 25 pieds au carré, attenant à icelle sera fait un parc à cochon.

Sera également fait à l'arsenal ou grange le mur de devant, dans icelui mur sera ouvert et pratiqué un portail de cartelage et fermé quelques trous aux autres murs.

Sera fait un petit mur de refend qui séparera la moulerie d'une chambre d'ouvrier, le coin du mur où il y avait jadis une galerie, fermer le soupirail au dit muret, remplir les trous et crevasses en dedans et en dehors de cette partie, crépir et blanchir partout ou besoin sera des dits bâtiments.

À la maison destinée au maître de forge, fera faire ledit Sr Boyer à un coin d'icelle, du côté du jardin, trois doubleaux en cartelage qui y manquent ; à l'autre extrémité de la dite maison, il y a un ajouté servant de magasin où les trois murs ont besoins de hausser et mettre de niveau aux autres dans lesquels il sera pratiqué trois croisées et une petite cheminée en cartelage de chez Penillaud et refaire le manteau de la cheminée de la cuisine.

À la halle du fourneau, fera remettre ledit Sr Boyer les pièces de cartelage qui manquent sous les piliers, fera remonter le petit mur du devant d'icelle, fera faire sous le pont du fourneau un haussement de mur pour adoucir ledit pont, et enfin fera fermer une crevasse du fourneau.

Pour tous lesquels dits objets qui concernent les maçons et tailleurs de pierre, ledit Sr Boyer promet et s'oblige de fournir chaux, sable, cartelage, moellons et briques ainsi que la main d'œuvre ou salaire d'icelle, le tout moyennant le prix et somme de deux mille livres, savoir celle de douze cents livres pour ce qui concerne la main d'œuvre du charpentier, et celle de huit cents livres pour ce qui concerne les matériaux [et] la main d'œuvre des maçons ou tailleurs de pierre des réparations exprimées aux présentes, laquelle somme de deux mille livres, moi dit Sr Lagélie au dit nom promet et m'oblige de faire porter en compte au dit Sr Boyer sur le premier paiement de bois de la dite ferme qu'il doit faire à M. le comte de Béarn, conformément aux conventions qu'ils ont faites ensemble à cet égard, de tout quoi avons fait double dont chacun a retiré le sien pour être exécuté de bonne foi.

À La Rochebeaucourt, le 14 juin 1786, signé Lagélie, Boyer jeune. Tous deux approuvant l'écriture ci-dessus ».

Suite à l'accord du 14 juin 1786 :

« De plus, ont été convenus entre nous soussignés que moi, dit Sr Boyer, ferai faire à mes frais et dépenses les 4 soufflets des 2 affineries, le tout bien conditionné, et fournirai tous les matériaux. Et ferai également rétablir, à mes frais, ceux des fourneaux pour le prix et somme de 600 livres dont M. Lagélie me fera compte. Et les vieux bois et ferrements ou accessoires appartenant aussi à moi Sr Boyer qui fournirai tous les ferrements, bois et objets que changerai pour mettre les dits soufflets en œuvre. Et moi, dit Sr Lagélie, promets acompte au dit Sr Boyer la dite somme de 600 livres lorsque les dits soufflets seront posés.

Fait double à Combiers ce 13 juillet 1786,
signé Lagélie approuvant l'écriture ci-dessus,
Boyer jeune »



*La maison du maître de forge, à droite,
et la forge derrière les arbres, aujourd'hui.*

La mise en activité de la forge

Le 10 juillet 1786, le premier reçu de Jean Lagélie, intendant du comte de Béarn, atteste que la forge prépare sa mise en activité :

« J'ai reçu et pris en compte de M. Lagélie pour M. le comte de Béarn, la quantité de 250 brasses de bois à raison de 6 livres 10 sols montant à la somme de 1 625 livres.

Il m'a été aussi reçu la récolte et objets de la ferme à Combiers qui se renouveleront de la pentecôte dernière aux fêtes de Noël prochain pour la somme de 150 livres.

Total dix sept cent soixante quinze livres, laquelle somme je ferai compte sur le prix des réparations que je me suis engagé à faire faire à la forge de Combiers à moy qu'il est établi au double entre nous.

Sur ce passé le quatorze juin dernier, à Combiers. Ce dix juillet 1786 : Boyer jeune.

Sur lesquelles 250 brasses, j'ai défalqué la vingt une pour vingt. Boyer jeune »

Le décompte des sommes engagées est joint à ce reçu :

« Pour 250 brasses de bois à 6 l 10 s	1 625 l.
Pour mandement tiré par M. Lacombe pour mine payable à moy	1 800 l.
Pour la récolte des objets de la forge an 1786	150 l.
	3 575 l.

À déduire pour la maison et fourniture en cartelage,	
moellon, chaux et sable et briques pour réparations	800 l.
Empellements rouages portés en notre traité	1 200 l.
Pour les 6 soufflets dont 2 de fourneaux au dit report	
s'ils en ont besoin et 4 d'affinoirs à faire à neuf	600 l.
Pour les brèches	80 l.
	2 680 l.
Je dois donc :	895 l. »

Mais des réparations s'avèrent indispensables pour mettre en marche la forge et, le 13 juillet 1786, Boyer en fixe le détail :

« De plus a été convenu, entre nous soussignés, que moy dit Sr Boyer ferai faire à mes frais et dépenses les 4 soufflets des 2 affineries, le tout bien conditionné, et fournirai tous les matériaux. Et ferai également rétablir à mes frais ceux des fourneaux pour le prix et somme de 600 livres, dont M. Lagélie me fera compte. Et les vieux bois et ferrements ou accessoires appartenant aussi à moi Sr Boyer qui fournirai tous les ferrements, bois et autres objets que changerai pour mettre les dits soufflets en oeuvre. Et moi dit Sr Lagélie promets acompte au dit Sr Boyer la dite somme de 600 livres lorsque les dits soufflets seront posés.

Fait double à Combiers ce 13 juillet 1786. Signé Lagélie approuvant l'écriture ci-dessus – Boyer Jeune

J'ai reçu de M. Boyer jeune mon fermier de Combiers 895 l. pour solde de compte arrêté en date du 19 novembre 1786, ensemble celle de mille livres pour la première année du bail de ma forge et dépendances de Combiers échu d'hier dont quittance à la Rochebeaucourt ce 26 décembre 1786, approuvé l'écriture, le Cte de Béarn. »

À la suite se trouvent plusieurs reçus, avant tout de bois, et de son paiement :

« J'ai reçu de M. le Cte de Béarn, domaine Les Clauds du mayne Zeroux la quantité de 209 brasses de bois, les 21 pour 20 déduites, que je promets de payer à la volonté de M. le Cte de Béarn, à Combiers ce 5 janvier 1787. Signé Boyer jeune.

Total des brasses reçues : 459. »

Peu après, le 14 janvier, reçu du comte de Béarn :

« J'ai reçu du Sr Boyer jeune, mon fermier de Combiers, la somme de douze cent trente deux livres pour le montant de 209 brasses de bois que je lui ai fait livrer le 4 du courant au Claud du mayne Zeroux, la façon des dites brasses déduite à raison de douze sols qu'il a payé aux coupeurs, iceux n'ayant voulu resaper les souches, permettant gratuitement au dit Sr Boyer de

faire continuer de resaper à ses frais toutes celles qu'il pourra dans les saisons prescrites par les ordonnances et disposer à son gré des dites souches. À La Rochebeaucourt ce 14 janvier 1787 : le Cte de Béarn bon pour quittance. »

« J'ai reçu du Sr Boyer jeune [...] la somme de 3 204 livres pour le montant de 546 brasses la 21 pour 20 déduite et la façon des coupeurs payée par le dit Sr Boyer dont quitte à La Rochebeaucourt ce 8 mars 1787. Les autres 546 brasses livrées aussi pour le 5 février dernier. Le Cte de Béarn bon pour quittance.

Total des brasses livrées : 1 005 »

« J'ai reçu et pris en compte dans la forest de M. le Cte de Béarn que M. Lagélie m'a ce jourd'hui livré le compte par les quatre coupeurs Garen, la quantité de 566 brasses, la vingt et une pour vingt déduite. Le montant desquelles 566 brasses je payerai à la volonté de M. le Cte de Béarn suivant et conformément nos conventions. À Combiers ce 5 février 1787. Boyer jeune.

Le dit bois pris depuis le chemin appelé des 3 cerisiers jusqu'au lac Chambeaudie, sur la dite route du cerisier allant au dit lac. »

« Je reconnais avoir reçu de M. le Cte de Béarn mille cinq brasses de bois à compter sur les cinq cents portées au contrat de ferme entre nous dont je lui ai payé le montant du nombre cy dessus à la Rochebeaucourt ce 8 mars 1787. Boyer jeune. »

« J'ai reçu de M. le Cte de Béarn, par M. Lagélie la quantité de 1 156 brasses de bois sur lesquelles a été déduit pour la vingt et une pour vingt, 55 brasses, reste payable la quantité de 1 101 brasses encore, sans avoir été compté nous en étant rapporté sur la taille du coupeur faite et envoyée par Lamy garde, et au livré céans par moy soussigné a raison de ce qui en était le payement aux coupeurs à raison de 12 sols la brasse, le tout à compter puis le 5 février dernier jusqu'au 20 du courant, le montant desquelles 1 101 brasses avancé je payerai à la volonté de M. le Cte de Béarn à Combiers ce 27 avril 1787. »

Ce reçu, daté du 27 avril 1787, est la dernière pièce du dossier, a avoir été signée Boyer jeune celui-ci étant décédé un an seulement après avoir affermé la forge de Combiers.

Jean Boyer étant décédé, Jeanne Grolhier, épouse Boyer, devient maîtresse de forge

Les pièces suivantes seront signées veuve Boyer, ou demoiselle Grolhier, veuve Boyer, celle-ci prenant la suite de son mari et devenant maître de forge.

Elle figurera en son nom sur la pièce du 27 juin 1787 reproduite ci dessous, puis sur celle, 6 mois et demi plus tard, du 11 janvier 1788.

« Je reconnais avoir reçu de Madame la veuve Boyer la somme de 4 000 livres à compte sur ce que feu monsieur son mari me devait.

À La Rochebeaucourt ce 27 Juin 1787. Le Cte de Béarn. »

« Je reconnais avoir reçu de Madame veuve Boyer la somme de 1 002 livres à compte et valoir sur ce qu'elle me doit, ce 11 janvier 1788. Le Cte de Béarn. »

Jeanne Boyer a dû ratifier le bail à ferme de la forge de Combiers, qui avait été signé par son mari le 25 mars 1786 car, au bas du complément de bail signé à la même date, est ajouté le paragraphe suivant :

« quoi qu'il ne soit fait aucune mention dans la ratification du bail à ferme que vient de me faire la demoiselle Boyer par devant Mtre Fleuriau not. royal des 2 000 brasses de bois portées en la police ci-dessus, je promets néanmoins de remplir la dite police en tous ses points et clauses.

Au château de la Rochebeaucourt ce 17 janvier 1788. Le Cte de Béarn. »

L'organisation de la forge se poursuit

Le 20 janvier 1788 est ouvert le *Livre pour établir les bûcherons de M. le Cte de Béarn et les paiements qui seront faits à chacun d'eux par Mlle Grolhier, Vve Boyer*. Sur ce livre seront notés jusqu'au 27 avril 1789, les noms de tous les bûcherons, le nombre de brasses de bois qu'ils ont coupées chaque jour, et leur paiement C'est ainsi que :

- en 1788, 1 594 brasses furent coupées, dont 413 en février, 499 en mars, 80 en avril

- en 1789, 1806 brasses furent coupées, dont 752 en février, 453 en mars, 384 en avril.

Le prix indiqué, payé, est : 6 livres les 10 brasses montées (en tas).

Peu après, le 15 février, est ouvert le *Livre pour inscrire toutes les fournitures que la Dlle Grolhier, Vve Boyer, pourra faire aux différents ouvriers qui travailleront aux réparations de la forge de Combiers, soit en argent, fer ou fonte*. Dont quelques exemples sur les 85 inscrits :

« Du 18 février 1788, payé au nommé Blanchés et consort la somme de 11 livres pour avoir accommodé 2 brèches au bief qui étaient coupées à fond de chaussée ».

« Du 19 dudit, livré au nommé Jeantout maître forgeron un marteau et une arce en fonte pesant ensemble 600 livres, qui à raison de 7 l. le cent montent 42 livres »

« Du 20 mars 1788, livré au nommé Theresou, Bouqueur, 2 taques neuves en fonte, pour mettre au bonambre [bocard] pesant 300 livres à 7 l. le cent monte 21 livres »

« Du 11 mai 1788, payé sur l'ordre de Joseph [le contremaître] 1 l. 4 à 4 bouviers qui ont conduit chacun un charrois de bois pour la forge [1 livre 4 pour 4 charrois] »

« Du 7 septembre 1788, payé sur l'ordre de Maître Joseph 3 l. 6 à un bouvier pour la conduite de 3 charrois de cartelage [pierre de taille] »

« Du 3 décembre 1788, payé au nommé Dauphin souffletier la somme de 40 livres pour avoir remonté les soufflets du fourneau en liteaux et ressort en fers »

« Du 4 décembre 1788, livré à Maître Joseph 72 livres de crampon pour soutenir la clef du fourneau qui à raison de 8 s la livre montent à 28 l. 16 s ».

Les réparations porteront aussi sur les éleaux (vannes), le fourneau, la nouvelle halle. Les matériaux et la main d'œuvre de journaliers seront comptés. Ce livre se termine le 29 septembre 1789 avec un total de 2 499 livres de fournitures.

Jeanne Boyer n'a pas reçu les actes de ferme, elle les réclame et voici la réponse :

« Madame, Il est vrai que j'avais promis à votre commis de vous porter les actes en question avec la contre lettre des 2 000 brasses et sur ce qui est porté par l'acte de ferme. Je vous prie de croire que cela n'est point ma faute ; Mr le Contrôleur ma demandé une huitaine pour s'éclaircir sur les droits du contrôle qu'il y a apercevoir et il a retenu les actes avec la police pour qu'il n'y ait pas d'équivoque sur la perception du droit comme il y est dans le premier acte de ferme ou l'on fut forcé comme vous savez d'un droit cujus ; ainsi madame ne soyez point inquiète je verrai dès aujourd'hui si je pourrai les retirer et vous ne tarderez pas à les avoir. Que la présente vous serve d'assurance et vous prie de me croire et avec respect. Votre très humble et très obéissant serviteur Fleuriau – La Rochebeaucourt – 2 février 1788. »

Un reçu atteste que, néanmoins, la forge est en activité :

« Je déclare avoir reçu de M. Lagely intendant de M. le Cte de Béarn 461 brasses de bois la vingt une pour vingt déduite prise à la grange de la forêt les quelles je promets payer à M. le Cte de Béarn conformément à nos conventions. Fait à la forge de Combiers ce 26 février 1788 La Grolhier Boyer veuve ».

C'est ensuite le comte de Béarn qui veut dissiper un malentendu par lettre du 31 mars 1788 :

« Vous me rendez peu de justice Madame de croire que je me méfie de vous, il s'en faut de beaucoup que je vous rende toute la justice que vous méritez, je ne pensais nullement que vous eussiez trouvé mauvais que je m'adresse à quelqu'un qui se connaît au fer et à la fonte, je fais plus Madame je m'en rapporte à votre parole d'honneur et à votre probité, nous sommes bons l'un et l'autre dans tous les temps pour nous rendre justice je me flatte que ceci ne retardera rien pour finir nos comptes respectifs j'attends de vous ce plaisir comme celui de me croire Madame votre très humble et très obéissant serviteur. Le Cte de Béarn ».

Tout s'arrange, et par acte du 1^{er} avril 1788, le comte de Béarn « reconnaît avoir fait compte avec la Dame Veuve Boyer de toutes les brasses de bois que je lui ai fait livrer et à son mari jusqu'à ce jour, du prix des ouvrages que le Sr Boyer a fait faire à ma forge de Combiers ; des fers et fontes que lui et son épouse ont fournis [...] duquel compte elle s'est trouvée me devoir [...] 1 042 livres 4 sols, elles me seront par elle payées le 25 août prochain [...]. Dans le dit compte n'est entré les 6 mois du prix de la ferme de la dite forge, qui échoiront à la Saint Jean aussi prochaine ».

Le 25 août, comme promis, Jeanne Boyer soldera le compte ci-dessus.

Le procès-verbal « des objets affermés ainsi que des ustensiles de la dite forge » peut enfin être fait et, par acte du 6 avril 1788

« Nous Anne Hilarion de Galard de Brassac, Cte de Béarn, Baron de La Rochebeaucourt, premier Ecuyer de Madame Victoire de France soussigné, donne par ceste présente plain pouvoir à Jean de la Rivière de Lagely notre intendant de [...] ma personne représenter devant notaire [...] pour faire procéder au procès verbal de notre forge de Combiers circonscié les dépendances, à l'effet d'un constat de l'état actuel [...] ».

Les 11 et 12 avril 1788, alors que la forge est en activité, est établi ce procès-verbal devant notaire :

« Est comparu Jean de la Rivière, Sr de Lagely intendant en qualité de fondé de pouvoir de Mgr le Cte de Béarn [...] demoiselle Jeanne Grolhier veuve de Jean Boyer jeune, en son vivant négociant, demeurant à la forge de Combiers paroisse dudit lieu ; entre lesquelles parties a été dit que mon dit Sgr Cte de Béarn aurait par acte du 25 mars 1786 [...] affermé audit Sr. Boyer la dite forge de Combiers et dépendances pour le temps et espace de 7 années consécutives à commencer à la Noël de la même année [...]

Par un autre acte du 15 janvier dernier [...] la dite dame veuve Boyer aurait ratifié la dite ferme et fut convenu [...] que le P.V. de la dite forge serait fait ».

En voici des extraits concernant l'outil de travail, situé dans des bâtiments en bon état, sauf la halle du fourneau, dont les murs « menacent ruine ».

« Les 10 h du matin nous sommes de suite transportés en compagnie dudit Sr. Lagely et de la dite Dlle Vve Boyer et de nos témoins bas nommés dans l'endroit ou est la batterie affinerie [...].

Plus nous avons observé : que le fourneau de l'affinerie a été aussi récemment fait à neuf garni de son fond volmitaque contrevent taque et seaux, la cheminée soutenue par 4 gueuses en fonte ; garni aussi de 2 souffleries servant à l'usage d'icelle leurs balanciers et garnitures en fer battu. L'arbre de roue de la dite affinerie avec les aparaux le tout nous a paru avoir été fait à neuf, plus nous avons observé que la batterie à fer est garnie d'une enclume ; le marteau monte avec son dôme et autre boisure, l'arbre et roue avec leurs aparaux servant à l'usage de la dite batterie [...] et proche une taque en fonte de 4 x 6 pieds servant à l'usage d'assembler les pièces avant de les mettre sous le marteau [...].

Étant [...] transporté sur les empalements de la dite forge et fourneaux que nous avons observé avoir été faits à neuf aussi que les chenaux : et en bon état ; ensuite avons observé les eleaux [vannes] qui sont proches des dits empalements sont fort vieux et ont besoin d'être refaits [...] ; et suivant le long de la chaussée du bief nous avons observé un petit eleau qui fournit l'eau au lavoir des mines qui aurait besoin d'être raccommodé ; et suivant toujours la dite chaussée jusqu'au boncambre que nous avons observé être en 10 pillons avec leurs ferrures ; l'arbre, roue empallement et apparaux faits à neuf à l'exception de l'arbre qui est vieux et assez bon [...].

En continuant toujours la dite chaussée, nous avons observé un autre petit eleau servant d'échappatoire au dessus du boncambre [bocard] ayant besoin d'être raccommodé ; et suivant toujours la dite chaussée jusqu'à la rivière de la rizonne au dessus du got du Cros, nous l'avons trouvé en bon état ; de là nous sommes revenus sur les lavoirs de mines, nous avons observé qu'il y en a 3 servant actuellement qui reçoivent les eaux par le petit empallement sus déjà expliqué qui sont fort vieux ainsi que les chenaux qui reçoivent l'eau ayant besoin d'être raccommodé [...].

Dans un colonage, nous avons pareillement observé que la grande roue et l'arbre, qui la supporte, ont été faits à neuf avec tous leurs apparaux, [...] que les balanciers servant à l'usage des soufflets du fourneau sont vieux

et usés, leurs crochets en fer battu neufs ainsi que les supports, que les gros soufflets servant à l'usage dudit fourneau sont anciens, le dessus des caisses sont en partie disjointées, les têtes dégarnies de leurs buses assez bonnes. La dite dame Boyer nous a déclaré que les dits soufflets avoir besoin d'être remontés en listaux et ressorts, ce que nous n'avons pu vérifier attendu qu'ils sont en mouvement [...]. Comme aussi nous n'avons pu actuellement constater l'état du fourneau attendu qu'il est en feu [...] nous avons remis la vérification aussitôt qu'on aura mis hors. De là sommes entrés dans le magasin » en bon état, puis « sortis sur un petit pont en bois qui règne sur la rivière qui nous a paru récemment fait à neuf. Et de là sommes entrés par une porte qui ouvre sur le dit pont dans l'ancien magasin attenant à la maison », magasin fort vieux, murs décrépis.

Ayant observé une porte qui entre dudit magasin dans la cuisine [...] étant entrés dans ladite cuisine nous avons observé [...] un petit potager renfoncé dans le mur ayant 3 fourneaux en pierre [...] 2 croisées garnies de carreaux de vitre et contrevents au dehors, le tout ayant été fait à neuf, la cheminée assez en bon état [...] l'escalier qui monte aux chambres hautes [...] est fort vieux [...], le pavé est fort usé et très mauvais ». À côté se trouve la chambre basse, 2 croisées, une cheminée en assez bon état, « le plancher bas vieux mais assez bon. Ensuite nous sommes retournés dans ladite cuisine et monté par le dit escaillier [...] entré dans une petite chambre [...] la croisée, châssis à 2 panneaux garnis de petits carreaux de vitre monté en plomb [...] contrevent dehors [...] planches haut et bas assez bon, cheminée à gauche en assez bon état [...].

Étant entré dans la chambre haute, à gauche dudit escaillier [...] avons observé 2 croisées garnies de vitres montées en plomb fermant avec une espagnouillette en fer les planches haut et bas assez bons quoique vieux, et la cheminée assez bonne ». Un petit cabinet et une petite chambre complètent le deuxième niveau de la maison.

Le grenier a « 5 petites fenêtres qui y donnent jour sans aucune fermeture ; la charpente et couverture en assez bon état ».

Certaines difficultés persistent car, le 4 mai, Fleuriau écrit à la veuve Boyer :

« Madame, d'après ce qui fut convenu entre nous hier [...] j'aurais crû qu'il n'y aurait plus eu de difficulté à clore le procès-verbal ; mais j'y vois aujourd'hui le contraire par la lettre de M. votre commis [...] il dit qu'on ne vous contraindra pas à le signer, je le sais, mais on le fera judiciairement. Et je vous prie Madame d'envoyer le procès-verbal que je vous ai remis hier soir [...] je suis au désespoir [...] qu'il faille en venir à la rigueur. J'ai l'honneur d'être avec respect, Madame, votre très humble et très obéissant serviteur. »

Le procès-verbal a dû être signé car le comte de Béarn donne quittance à la veuve Boyer de « la somme de 500 livres pour le pacte de ma ferme de ma forge de Combiers échu aujourd'hui. ce 24 juin 1788. »

Le 13 décembre 1788, le comte de Béarn décède

Son petit fils, Alexandre Léon Luce de Galard de Béarn (1771-1844) est son héritier universel, et devient propriétaire du château, du domaine de La Rochebeaucourt, et de la forge de Combiers. Il est appelé comte de Brassac ⁷.

Durant l'année 1789, le seul reçu d'une quantité importante de bois atteste du travail de la forge.

« Aujourd'hui premier juillet 1789 je reconnais avoir reçu de Mr Lagélie, intendant de feu M. le Cte de Béarn la quantité de 1 681 brasses de bois [...] qui à raison de 6 l. 10 s. monte à la somme de 10 926 l. 10 s. sur laquelle dite somme faut déduire la façon de 14 sols par brasse, réduisant la susdite somme à celle de 9 607 l., que je promets de payer dans 6 mois comme je suis convenu par actes avec le défunt M. le Cte de Béarn. À Combiers le dit jour que dessus 1789.

La Grolhier Boyer Veuve ».

Le 6 février 1790, les échanges de correspondance reprennent normalement :

« Je reconnais avoir reçu de Mr Lagélie, intendant de Mr le Cte de Brassac :

- le 6 février 1790 la quantité de 438 brasses ½ de bois pour 2 527 livres,	
- en avril " " 654 " ½ "	3 770 livres 18 sous
- le 6 " " 660 " "	3 804 " 18 "
- le 2 juillet " " 901 " "	5 199 "
Soit un total de 2 653 " "	livrées en 1790.

que je payerai à mon dit Sgr Cte de Brassac à six mois de chaque livraison. »

Lagely va alors être remplacé par Boulland qui devient intendant du comte de Brassac, et qui écrit le 8 septembre à Jeanne Boyer, maîtresse de forge à Combiers : « Madame, je ne peux que vous remercier de la bonté que vous avez de bien vouloir penser à mon fils [...] je vous désire sincèrement

7. MAZEAU (H.), *op. cit.*

un prompt rétablissement, et suis avec respect, Madame, votre très humble obéissant serviteur. »

Sa lettre suivante du 1^{er} octobre, est d'une toute autre nature :

« Madame, vous avez souscrit un billet au profit de M. de Brassac d'une somme de 3 804 l. 18 s. lequel est échu dès le 6 du mois dernier [...] le dit billet n'est pas acquitté et M. de Brassac vient de m'écrire pour savoir la cause de ce retard qui le met dans le cas de manquer à sa parole... »

Le 25 octobre, Boulland lui écrit encore : « Il paraît clair comme le jour que tout ce qui a rapport à la dite forge pendant le cours de ce bail sont absolument à votre charge. D'après ces actes [...] il paraît que l'arbre du boncambre ne regarde pas M. de Brassac et qu'il est également à votre charge [...] J'ai donné ordre à Joseph d'y reprendre la mesure de l'ouvrage à faire à votre cheminée ainsi que vous avez paru le désirer car je n'ai rien tant à cœur que de vous prouver que je ne suis pas gascon ».

Mais la succession du comte de Béarn est compliquée. Son fils aîné en est écarté, il charge un avocat de défendre ses droits. Un accord intervient le 28 novembre 1790.

« Entre nous soussignés demoiselle Grolhier, Vve Boyer et nous Jean Janet de Lasfonds fondé de pouvoir de Me Compin avocat [...] tuteur à la substitution dont le fils aîné de M. le Cte de Brassac a été grevé par feu M. de Béarn et encore autorisé [...] à percevoir et poursuivre le paiement de toutes sommes dues à la succession du dit Seigneur, a été dit et arrêté ce qui suit : savoir : qu'il a été fait compte [...] de ce que moi Vve Grolhier dois à la succession du dit Sgr tant pour le prix de la ferme de la forge [...] que pour le bois coupé [...] ; qu'il a été aussi fait compte des réparations [...] et que moi Vve me suis trouvée devoir [...] la somme de 1 129 livres laquelle moi Vve Boyer promet payer [...] 600 livres le 15 janvier prochain et les 529 livres restantes dans le courant du mois prochain, moyennant lequel paiement [...] Mlle Boyer sera quitte envers la dite succession pour et jusqu'au temps seulement de la mort de M. le Cte de Béarn. »

Le 10 août 1791, J. Janet de Lasfonds ajoutera : « Je tiens quitte et décharge la dite dame Boyer de tout ce qu'elle pouvait devoir en vertu de l'arrêté de compte ci-dessus ».

La forge continue son activité, et certains coupeurs de bois demandent des acomptes :

Le 12 décembre 1790, Boulland écrit : « Madame, un particulier coupeur de bois au Clédoux est venu ce matin pour savoir si vous pouvez lui payer un acompte sur ce qui peut lui être dû ». Et le 21, il écrit encore :

« Madame, il vient de m'être remis par Chemineau la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 16 du présent, je n'ai pas entendu faire des conditions nouvelles en vous priant de payer les coupeurs, ainsi que vous l'aviez toujours fait [...] Je vous prie seulement, si toutefois c'est votre bon plaisir, de vouloir bien donner à Chemineau et sur son reçu une somme quelconque de 3 ou 4 Louis, pour leur donner, vous la retiendrez sur le paiement de votre fermage ».

La situation financière dont a hérité le comte de Brassac est mauvaise, et Boulland écrit le 22 janvier 1791 à J. Boyer maîtresse de forge :

« Madame, Je viens de recevoir une lettre de M. de Brassac qui me marque avoir le plus grand besoin d'argent pour la fin du mois, il espère ainsi que moi que vous voudrez bien à cette époque acquitter le billet en question soit en argent soit en assignat, car il a un engagement conséquent auquel il ne peut manquer ».

Cet appel réussit car le 2 février, nouveau billet : « Je soussigné fondé de pouvoir de M. le comte de Brassac reconnais avoir reçu de Mme la Vve Boyer la somme de trois mille livres tant en argent comptant qu'en assignats à valoir sur le montant de la somme de 5 194 livres six sols, montant du billet ».

Et le 12 mars, Jeanne Boyer lui écrit : « D'aujourd'hui en fin de mois je payerai à Mr de Brassac la somme de 5 850 livres pour le montant de 900 brasses de bois qui m'ont été livrées par M. Boulland ».

Le 26 mars 1791, nouvelle demande de fonds par Boulland : « Madame, Je viens de recevoir une lettre de M. de Brassac qui me demande le reste du billet en question ayant de gros payements à faire fin du présent mois, je vous prie de vouloir bien faire vos efforts pour solder cet article et vous obligerez singulièrement M. de Brassac ».

Il n'y aura plus d'écrit jusqu'à l'été, période de repos pour la forge, et de révision de matériel dont se décharge Boulland dans sa lettre du 21 juillet 1791 :

« Madame, Encore un petit mot du procès verbal en question [...] le dit P.V. dit que le propriétaire fera incessamment remettre les tournants en mouvement ainsi que la rivière et écluse de la forge en bon et suffisant état [...]. La dite réparation construction neuve et le curage de rivière ont été faits et reçus par le dit P.V. signé de votre main [...] Toutes les formalités ont donc été religieusement observées et les obligations du propriétaire exécutées ; je crois maintenant qu'il n'est plus tenu à aucun entretien ni fourniture ayant rapport aux mouvements et tournants de la dite forge qui entrent dans vos obligations de les entretenir [...] je ne crois M. de Brassac obligé qu'aux grosses réparations de bâtiments ».

Jeanne Boyer n'est pas de cet avis, et par une lettre non datée, elle s'indigne d'abord d'un paiement convenu, non exécuté, puis de la réparation des soufflets qui n'a pas été faite :

« Monsieur, J'ai l'honneur de vous écrire pour Pierre Dejon mon forgeron et de vous prévenir de toute ma détresse pour le paiement de la conduite des fontes que je vous ai vendues rendues à Angoulême, je vous marquais par cette même lettre de ne pas manquer ainsi qu'il était convenu de faire toucher pour moi à M. Theuiller 8 000 livres le 1^{er} du courant ou bien l'on fait une injustice ; mais qu'est-ce aux intéressés dans la succession de M. de Béarn en leur inscrivant dans le Procès Verbal que a fait Cheneau la réparation du retaillage.

Comme la retaille des soufflets ne peut souffrir aucun retardement et que le maître souffletier est arrêté à défaut de matériaux qu'il voudrait, c'est ce que je vous avais prévenu il y a 3 ou 4 mois, et si à cette époque vous aviez dit votre façon de penser je me serais mise en règle dans le même moment vis à vis M. le Comte, mais au contraire, il semble que vous n'avez voulu que d'une espèce d'adresse, qu'une même poursuite jusqu'au moment de la nécessité où je ne pouvais plus reculer. Mais j'espère que cette façon d'agir m'a fait retarder ne me le fera perdre tout et que malgré ce fameux Procès Verbal dont j'avais refusé bien authentiquement la signature et dont j'ai une lettre qui fait foi de mon refus [...] Il ne s'en suit pas de là que le retaillage des soufflets soit à ma charge ».

Il est encore question de lettre de change sur un billet du 3 août 1791 se terminant ainsi :

« Je reconnais que la lettre de change dont est question d'autre part a été acquittée et que M. de Brassac en a touché le montant portant la présente et pour valeur de 6 190 livres. Signé Boulland ».

Le 15 septembre, celui-ci écrit encore :

« Madame, Un rhume des mieux conditionnés me retient ici et me prive du plaisir de vous voir. Toujours pas de nouvelles de M. de Brassac [...] je lui écris encore aujourd'hui pour le forcer à me donner signe de vie et à me tranquilliser sur la lettre de change dont est question [...] et aussi je ne puis avoir les 2 tourillons de l'arbre du moulin [à farine] qui devraient être faits et portés depuis un mois [...] il me faut mes tourillons demain sans plus tarder ».

Jeanne Boyer a eu gain de cause : les réparations des soufflets ont été faites en août et septembre 1791, selon un état signé par Boulland.

Le dernier reçu de 1791 atteste la complication des finances de la forge :

« Je soussigné reconnais que Mme Boyer Maîtresse de forge à Combiers m'a aujourd'hui remis une lettre de change à resance de la somme de 5 510 livres à toucher à Paris chez M. Henri Caipien des établissements Demoncieux rue du Mail 12° 43. Lad. datée du 22 du présent souscrite par le Sr Bon, laquelle acquittée vaudra pour lad. somme qui sera pour solde de la fourniture du bois que lui a livré M. de Brassac en avril dernier promettant lors dudit acquit de lui remettre son dernier billet qu'elle a souscrit pour le prix dud. bois. A La Rochebeaucourt le 25 novembre 1791 – signé Boulland ».

Les effets de la Révolution se font de plus en plus sentir et compliquent la gestion de la forge

En 1792, les premières difficultés viennent du manque de coupeurs de bois, sujet des 2 premières lettres :

Le 7 février, à Boulland :

« Monsieur, [...] ce qui m'engage à vous témoigner ma surprise sur la négligence que l'on met à me faire couper du bois car il n'est pas possible que 8 coupeurs puissent me faire assez de bois pour fondre la mine qui vient et [...] d'ailleurs Mr vous savez que vous vous ne m'en avez livré l'année passée que 1 800 brasses au lieu de 2 500 qu'on devait m'en donner chaque année [...] faites moi part je vous prie de votre façon de pensée à cet égard.

Votre très humble servante Golhier Boyer Veuve »

La réponse est du 9 février :

« Madame, Lundi matin au moment de monter à cheval, on m'a remis la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, je n'ai pu y répondre de suite et m'empresse de le faire ce matin Je vous jure et proteste qu'il ne dépend pas de moi qu'il y ait 30 coupeurs à la forêt de Clédoux, je le désire aussi sincèrement que vous, mais cette demande et repérage que puisse faire le garde pour y parvenir il n'a pu réussir à en trouver que 15 encore ne travaillent-ils pas tous exactement, néanmoins mardi dernier j'y en ai vu 12 et s'ils tiennent parole malgré ce petit nombre le reste de la forêt se coupera cet hiver, vous voyez Madame que ma bonne volonté à vous obliger, et à remplir les clauses de notre engagement n'est pas en défaut, je veux également dans l'échange de l'an passé presque toutes les brasses en leur entier... »

À partir de 1792 apparaîtront sur les écrits le calendrier révolutionnaire, les appellations *Citoyen*, *Citoyenne* et le tutoiement, de façon irrégulière, enfin *Salut et Fraternité*.

Un mandat du 18 ventôse an I (1792) de Janet de Lasfonds « ayant pouvoir du Sr Compin tuteur à la substitution dont le fils aîné de M. Galard Brassac a été grevé par feu M. Galard Béarn son aïeul paternel ci autorisé encore [...] à toucher et percevoir tous les revenus dettes mobilières et immobilières de la succession du dit feu M. Galard Béarn prie Mme Vve Boyer demeurant à la forge de Combiers de payer au Sr Boulland régisseur des affaires de M. Galard de Brassac ci demeurant au ci devant château de La Rochebeaucourt à la vue du présent mandat toutes les sommes qu'elle peut devoir à la dite succession pour prix de ferme de la dite forge de Combiers et de la livraison des bois qui a pu lui être faite pendant le cours de la précédente année soit par le Sr Boulland [...] régisseur soit par quelqu'autre préposé à cet effet par le dit Sr Boulland nonobstant l'opposition faite [...] à la requête de feu Mme Novion épouse de son vivant du dit M. Galard de Brassac attendu que la dite saisie n'a été faite au préjudice d'icelui que pour que la dame Boyer ne puisse payer ce qu'elle peut devoir au dit M. Galard de Brassac, qu'au dit Sr Compin [...] et je promets [...] tenir en compte à la dite dame Boyer [...] le montant de ce qu'elle payera en vertu du présent mandat au dit Sr Boulland ».

Le 13 mars 1792, est établi un compte courant de la forge. Boulland écrit :

« Je soussigné fondé de pouvoir de M. de Brassac propriétaire de la terre de La Rochebeaucourt, reconnais avoir aujourd'hui compte avec Mme Boyer, maîtresse de la forge à Combiers tant pour les fermages de la forge depuis et compris le terme de St Jean 1789 jusque et compris celui de Noël 1791, que pour le paiement et avance qu'elle a fait à la dite forge tant pour les grosses réparations que pour les façons du bois de brasse qu'on lui a fourni [...] au moyen de quoi la dite dame est quitte de ses fermages [...] et moi quitte au dit nom de tous les réparations et objets portés audit état jusqu'à ce jour [...] De plus je reconnais que la dite dame Boyer m'a remis la quittance de Bertrand Guyot charpentier, et celle de Dauphin La Rougerie Mtre Souffletier ».

Mais le mandat ci-dessus et l'apurement des comptes ne rassurent pas Marie de Galard de Béarn qui s'inquiète du règlement de la succession de son mari :

« L'an 1792 et le 26 du mois de mars à la requête de dame Marie Anne Gabrielle de Novion épouse non commune en biens du Sr Alexandre Guillaume de Galard de Béarn [...] demeurant à Paris rue de la Planche hôtel de Novion [...] en la maison de moi huissier soussigné Gazeau [...] certifie avoir dit et déclaré à la dite Jeanne Grolhier Vve Boyer maîtresse de forge demeurant à celle de Combiers, paroisse dudit nom, que la dite dame requérante est apotante et s'oppose formellement par la présente à ce que la dite Dlle Boyer paye et vide ses mains en celles de qui que ce soit ou le pourrait être qu'en celles du Sr Compin actuellement chargé de la perception des revenus de la

succession du Sr et dame de la Force, des derniers loyers rentes, arrérages de ventes, fermages et autres choses [...] qu'elle devra [...] à M. de Brassac comme représentant copartie du Sr et Mme de la Force [il s'agit des enfants d'Anne Hilarion de Galard de Béarn et de son épouse Olympe de Caumont de La Force] ».



La forge et l'entrée d'eau vers les roues aujourd'hui.

La forge continue à fonctionner, les livraisons de bois se poursuivent ; le paiement en est régulier :

Le 11 avril 1792, un bon signé « Lagrolhier Boyer veuve » accuse réception de 900 brasses de bois coûtant 5 850 livres, payables dans six mois. Et le 31 octobre, Boulland signe le reçu des 5850 l. ci-dessus payées par la maîtresse de forge.

Il est alors proposé à Jeanne Boyer un bail à rente pour la forge, dont voici les clauses et conditions du 8 juillet 1792 :

« La forge de Combiers avec toutes ses dépendances tournantes mouvantes travaillantes et bâtiments tels qu'ils sont détaillés dans le bail de Mme Boyer, et au P.V. de sa prise de possession sera aliénée à titre de bail à rente foncière et d'héritage première prise et perçue sur le fond, et le bail contiendra les conditions suivantes :

1^o À la charge par le preneur de bien et dûment entretenu annuellement lad. forge en nature de forge à fondre et battre le fer sans sous aucun prétexte

ni pour quelque raison et moyen que ce puisse être tant pour le présent que pour l'avenir, pouvoir dénaturer lad. forge mais au contraire entretenir en bon et suffisant état de toutes réparations quelconques ainsi que la rivière propre et l'écluse bien curée

2° Le bail à rente sera accordé pour la somme de 800 livres payable annuellement à la recette de La Rochebeaucourt le jour de St Michel franche et exempte de toute espèce de retenue et imposition soit locale soit nationale prévue ou imprévue [...].

Lad. rente quoique foncière demeurera rejetable du principal de 20 000 livres en un seul paiement en avertissant le propriétaire 6 mois d'avance et par lettre le quel remboursement toutefois ne pourra s'effectuer avant dix années à dater dudit bail arrenté.

3° Et à défaut de 3 années de paiement de la dite rente, il sera permis à M. de Brassac ou son représentant de rentrer en propriété et jouissance de lad. forge et dépendance après un simple commandement portant refus de payer et sans qu'il soit besoin de garder ni observer aucune autre formalité de justice, ce qui sera exécuté quant même les débiteurs seraient mineurs d'âge ou interdits, sauf à eux en ce cas à prétendre s'il y a lieu des indemnités contre leur tuteur ou curateur. »

Les paiements se font attendre et, le 8 octobre 1792, Boulland insiste pour les obtenir :

« Madame, Votre effet est reçu le 11 du présent, j'ai en ce moment le plus pressant besoin de fonds pour acquitter les contributions de 1791 pour raison de quoi je dois encore sur les rôles de Combiers Edon et Rougnac la somme de 3 854 livres.

Plus le nouveau rôle de la paroisse de Rougnac pour l'année 1792 [...] on me demande $\frac{1}{4}$ à la fin du présent qui sera d'environ 454 l., j'imagine que Combiers et Edon vont faire la même demande [...] ce qui me porte à vous prier de me faire savoir si j'espère vous trouver chez vous mercredi prochain pour recevoir l'acquit de votre billet dont je suis porteur.

Quoique l'opposition formée entre vos mains à la requête de feue Madame de Brassac subsiste toujours et que vous ne puissiez vous libérer qu'entre les mains de M. Cousin ou de son fondé de pouvoir, vous n'éprouverez à ce sujet aucune difficulté en ce que M. Lasfont qui est fondé de procuration du dit Sr Cousin, vous donnera à la première vüe quittance du paiement que vous me ferez, telle est la convention que nous avons fait ensemble à ce sujet ce matin [...] Boulland »

Au début de 1793 arrivent chez Jeanne Boyer plusieurs arrêts conservatoires, sommations l'obligeant à verser au requérant ce qu'elle doit à M. Galard Brassac :

Le 29 ventôse an 2, le citoyen Janet Lasfonds, juge, créancier du citoyen Galard Brassac « saisit bannit et arrête conservatoirement entre les mains de lad. citoyenne Vve Boyer toutes les sommes de deniers qu'elle pourrait devoir aura et devra à l'avenir au citoyen Brassac [...] avec défense faite à la dite citoyenne Vve Boyer de s'en dessaisir [...] en d'autres mains que celles du requérant à peine de payer 2 fois ».

Le 16 prairial an 2, « à la requête de Duvignaud, Bourgeois, Daudoigne et Bernard demeurant à Paris, directeurs des créanciers unis du citoyen Alexandre Guillaume Galard Brassac, l'huissier Jean Fourgeaud certifie avoir à la citoyenne Vve Boyer maîtresse de forge de Combiers [...] signifié dit déclaré et dûment fait savoir que les requérants sont légitimes créanciers du citoyen Galard Brassac, de plusieurs sommes [...], c'est pourquoi je saisis bannis et arrête conservatoirement entre les mains de la dite citoyenne Vve Boyer, toutes les sommes de deniers qu'elle peut devoir aura et devra ci après au dit citoyen Brassac ».

L'héritier du comte de Béarn, donc de la forge, est Alexandre Léon Luce, et les créanciers d'Alexandre Guillaume n'ont aucun droit à en faire saisir les revenus.

Un état des fournitures et paiements d'août 1792 à ventôse 1793 est établi.

Les nouvelles autorités du district prennent part aux besoins de la forge :

« Liberté Egalité Fraternité Edon le 24 germinal 2ème année Républicaine - à la citoyenne Boyer restant à la forge de Combiers

Citoyenne, En conséquence de la lettre à nous adressée par les administrateurs du district d'Angoulême en date du 21 germinal portant que la municipalité mette de suite quinze à 20 coupeurs pour aller dans le bois appelé du lac noir situé dans la commune de Rognac, ces coupeurs sont partis depuis ce matin [...] et se sont rendus sur les lieux et n'ont trouvé personne afin de leur indiquer l'endroit. Vous voyez que ces coupeurs ont perdu leur journée et que cela porte préjudice au bois et à la République. Je vous invite que demain ou je leur ai dit de se rendre que vous envoyiez quelqu'un [...] J'attends ce patriotisme de vous et suis citoyenne au bien de la fraternité. Votre concitoyen Bussière maire d'Edon. »

Boulland lui écrit aussi le 29 mars : « vous m'obligeriez beaucoup d'envoyer le citoyen Préjarou aujourd'hui ou demain prendre en compte les bois du Grand Bois, comme je prendrai ma provision dans ce même bois je voudrais que le vôtre soit compté et marqué avant de faire prendre le mien ».

La forge demande beaucoup de bois, c'est la principale dépense. L'abattage du bois est un souci constant, il faut trouver les coupeurs, puis l'argent pour les payer. Nous avons encore 5 notes s'y rapportant, dont la première, intéressante, donne les prix d'abattage qui sont variables :

5 avril : « Je soussigné [Boulland] reconnais que Mme Boyer [...] a payé pour la façon de 525 brasses de bois livrées pour la forge en janvier, février, mars, avril derniers, savoir :

Pour 67 brasses $\frac{3}{4}$ livrées au clos demandoux à 16 s la brasse,	
la somme de	54 l. 4
Pour 71 brasses $\frac{1}{2}$ livrées aux costes,	
la somme de	60 l. 15
Pour 385 brasses $\frac{3}{4}$ livrées au grand bois,	
la somme de	385 l. 15
total	500 l. 14

lesquelles 500 livres 14, 6 données par elle payées viendront acompte sur les pactes du loyer de la forge de l'année dernière, dont quittance ».

16 avril : « Citoyen François Nexon [...] par délibération des administrateurs du district [...] il t'est requis de te rendre mercredi prochain au bois appelé du Lac noir avec ton hache pour y convertir en brasses le bois abattu jusque contenance de 2 brasses te concernant ; tu seras payé... »

20 prairial (mai) : « donne aux citoyens Michel Barrière et Pierre Elie sur le mandat du citoyen maire de la commune de Combiers la somme de 31 livres 5 sols pour la façon de 25 brasses de bois qu'ils ont coupé au petit bois, à raison de 25 sols par brasse ».

27 mai : « Citoyenne, Les coupeurs que nous avons mis la réquisition pour couper du bois au lac noir [...] sont venus pour demander le paiement des brasses de bois qu'ils peuvent avoir fait ; il paraît bien juste que des malheureux soient payés de leurs ouvrages à proportion qu'ils les font ».

20 juin : « Je prie la citoyenne Boyer de payer à Jean Doi présent porteur la façon de 6 brasses et demie que lui et son oncle ont fait au Lac noir en vertu de la réquisition de la municipalité de Rougnac ; elle obligera infiniment son concitoyen. Vignaud maire ».

L'état des paiements faits par la veuve Boyer aux coupeurs de bois, requis sur la mandat des communes, permet de les suivre.

En juin, la forge est arrêtée, il faut faire les réparations, mais sans gêner les voisins !

« Ce 17 juin 1793, Madame, je viens d'être averti que vous avez dessin de faire travailler à l'écluse ou aux eleaux de la forge, je vous prie en grâce de retarder cet ouvrage jusqu'à demain car l'eau me gêne ici pour finir l'opération de notre écluse que voila 2 fois que notre batardeau est emporté et s'il était possible de ne pas lever votre pelle de 2 jours, vous me feriez grand plaisir [...] Boulland ».

Et plus étonnant :

« Ce 24 juin 1793, Madame ou citoyenne, Le citoyen Lasfonds, juge à Nontron et fermier du domaine de la Doradie, vient de me faire prier de vous

prier de sa part de faire suspendre la cuisson de vos bois et fourneaux qui avoisinent la récolte de la Doradie jusqu'après la moisson du froment vu que la fumée va perdre entièrement sa récolte [...] Je vous observe de vous à moi que l'intention du plaignant est que si vous persistez, il viendra prochainement faire dresser procès verbal de l'état des choses et constater le délit [...] Boulland ».

En cette année 1793, les biens Galard Béarn sont mis sous séquestre

Les « Domaines » réclament énergiquement les fermages :

« La Valette ce 5 thermidor an 2 de la République une et indivisible. Citoyenne, Les biens meubles et immeubles appartenant à Galard Béarn Brassac ayant été séquestrés d'après la loi au profit de la République, tu es averti de venir payer incessamment à mon bureau tous les termes échus de la ferme qui t'a été faite de la forge de Combiers qui appartenait au dit Brassac, moyennant le prix de 1 000 livres. Tu apporteras en conséquence les pièces relatives à cette ferme afin d'éviter toute erreur. Ton zèle et ton civisme ne te permettront pas j'espère aucun retard sur cet objet et me dispenseront par ce moyen de recourir aux lois en vigueur.

Le Directeur des droits d'Enregistrement et des Domaines, Dumonteil ».

Mais, 4 jours après, la citoyenne Boyer reçoit avis d'une nouvelle saisie de ses recettes :

Le 9 thermidor an 2, « à la requête de la citoyenne Jeanne Coustal Dumaine veuve de feu Luc Fayolle Lussac [...] je Jean Fourgeaud, huissier audit tribunal du district de Nontron [...] certifie avoir à la cit. Grolhier Vve Boyer [...] fait savoir qu'à défaut par la succession et héritiers de Hilarion Galard Brassac d'avoir baillé à payer à la requérante plusieurs sommes à elle dues par bon et juste titre [...] j'ai saisi et arrêté entre les mains de la dite cit. Boyer toutes les sommes de deniers prix de fermes suites constituées, secondes, échues ou à échoir [...] avec défense de s'en dessaisir ni vider ses mains en d'autres que celles de la requérante ».

En raison de la mise sous séquestre des biens Galard Béarn, les municipalités, responsables, doivent faciliter leur gestion, par exemple en réquisitionnant les coupeurs de bois.

Le bois est, en juillet-août, la grande préoccupation du maître de forge :

Le 18 juillet, Boulland accuse réception de 3 250 livres pour le montant de la fourniture du bois,

Le 30 thermidor (juillet), les membres de la municipalité d'Edon écrivent à la citoyenne Boyer :

« Citoyenne, Martial Lagoute est venu aujourd'hui se plaindre qu'il n'a pas été payé ainsi que Jacques Dujarry qui ont fait 10 brasses de bois $\frac{1}{2}$ [...] vous ne pouvez vous dispenser, Citoyenne de leur en payer le montant, toute peine demande salaire, surtout pour les malheureux étant l'intention nationale, le directoire du district ayant fait un arrêté à ce sujet contenant les brasses de bois qui ont été taxées [...] à 25 sols la brasse ».

La citoyenne Boyer répond aussitôt « aux Citoyens Maire et officiers de la commune d'Edon » :

« Citoyens, votre lettre porte une équivoque [...] : ce n'est pas moi qui étais chargée de voir au coupeur et que c'était les Municipalités, et je crois que l'arrêté dont vous me parlez porte que les Municipalités payent et que le Maître de forge remboursera, ce que je crois avoir déjà fait sur avis de vous pour un état que le citoyen Ferrand m'a porté signé de vous et que j'ai acquitté, et si le nommé Martial Lagoute et son camarade y ont été omis, je suis prête à les payer sur une autorisation très certaine de votre part ».

Mareuil, le 21 fructidor de l'an 2 : « Citoyenne, le Receveur du bureau de Mareuil vient de me remettre une contrainte pour vous signifier afin de vous forcer à lui payer 1 455 l. pour la coupe de bois d'Ambelle pour raison de quoi y m'a dit vous avoir prévenue sans que vous ayez daigné répondre à son honnêteté, pour raison de quoi il voulait que je vous signifie dès aujourd'hui, ce que je n'ai voulu faire sans vous avoir prévenue, ce qui fait que je vous envoie l'expert pour cela ».

Le 23 fructidor, en réponse à cette lettre : « Je soussigné Receveur de Domaines Nationaux au bureau de Mareuil reconnais avoir reçu de la Cit. Vve Boyer [...] la somme de 1 455 l. 5 sols montant du prix de la coupe du bois d'Ambelle commune de l'union sur Belle, le prix fixé ainsi qu'il suit savoir :

84 brasses de chêne à raison de 8 l. 8 s., 84 de châtaigner à 6 l. 6 s. et 30 moitié chêne et châtaigner. Quittance à Mareuil. signé Roze ».

Le même écrira le 23 frimaire (novembre) à la veuve Boyer : « Citoyenne, Une ordonnance qui vient d'être tirée par ma caisse me force de vous demander le payment des brasses de bois venant de Nadaillac ayant appartenu à Galard Béarn père d'émigré. Votre exactitude à vous acquitter me garantit la diligence que vous mettrez à remplir ma demande. Je suis avec la considération votre concitoyen. Le Receveur de l'Agence Nationale. Roze ».

« L'imposition mobilière » donne lieu au reçu du 23 octobre 1793 : « Je soussigné comme chargé et ayant ordre du cit. Pierre Mousson percepteur de la commune de Combiers reconnais avoir reçu de la cit. Grolhier Vve Boyer la somme de 53 livres un sol pour le montant de l'imposition mobilière et

charges locales à laquelle elle avait été cotisée au rôle de la dite commune pour l'année 1792 article dix dont quittance [...] Signé Fourraud ».

En décembre, Boulland s'inquiète : la forge est-elle vendue ? Il écrit :
« À la citoyenne Boyer Maitresse de forge en réquisition pour la Nation, à Combiers

Ce 1^{er} nivôse lan 2 de la Republique, Citoyenne, Vous devez être maintenant guérie et même récupitée en cas de besoin car je sais que le grand guérisseur de la Rouge a daigné vous visiter et probablement vous administrer ses remèdes anodins [...] Parlons maintenant d'autre chose c'est à dire aux gens ou des gens de Nontron, que vais je répondre à Paris au sujet de la vente de la forge. Car on me demande nouvelles... Et bien que dirai-je ? Ce que vous allez me répondre, ainsi j'attends donc cette réponse, et j'ai la plume à la main pour la transmettre à Paris [...] ». La réponse ne vient pas car Boulland réitère sa demande :

« Ce 26 nivôse l'an 2, Belle et bonne citoyenne [il s'agit de la fille de Jeanne Boyer], ta mère pourra quand elle voudra faire couper un épieu dans la forêt de la Mouline [...] Sous peu les pillauds du boncambre seront prêts et j'ai besoin au préalable de savoir la longueur y reste. Je n'ai point de fagot en ce moment mais, on pourra en trouver à la Mouline car on les y fait à moitié et il faut demander ma part à quelques uns des coupeurs [...] et les enlever au fur et à mesure qu'on les fera car le pillage est grand [...]. Je te prie belle et bonne citoyenne d'être mon interprète auprès de ta mère [...] pour lui dire qu'elle me donne promptement une réponse juste et claire au sujet de la forge par oui ou par non et par écrit, car il faut que je réponde à Paris sous un bref délai ».

Nous ne savons pas quelle a été la réponse de Jeanne Boyer. Si la forge a été vendue, s'il y a eu changement, il n'apparaît pas.

Les recherches de bois sont de plus en plus compliquées, il faut aller à Angoulême !

« Le 20 ventôse 3^e année Républicaine [1794]

Citoyenne, J'arrive d'Angoulême ou j'étais allé pour savoir définitivement quel parti je dois prendre au sujet du bois de la Garenne.

Le directoire du District par son arrêté du 18 du présent mis au bas des réponses à votre pétition vous demande une réponse catégorique par oui ou par non si vous entendez prendre le dit bois aux conditions arrêtées en l'avis de la Municipalité de Combiers, joint à lad pétition ; afin que dans le cas d'une réponse négative de votre part, je puisse être autorisé à vendre ce bois par détail afin de sauver du pillage le peu qui en reste [...] Boulland ».

Ou nous retrouvons les achats de fagots cités plus haut... associés à des vieilles girouettes :

« J'ai reçu de la Cit. Boyer la somme de 58 livres 4 sols dont 22 l. 10 s. pour 750 fagots, et 35 l. 14 s. pour 238 livres pesant en vieille girouette à 3 s. la livre dont quittance. Ce 8 prairial 3^e année Républicaine. Boulland ».

Celui-ci, intendant des Galard Brassac, est très surveillé :

« Nous Maire et officiers municipaux de la commune de La Rochebeaucourt certifions que d'après les renseignements pris par nous à plusieurs citoyens de notre commune ils nous ont déclaré avoir constaté et reçu du citoyen Boulland au ci devant château de La Rochebeaucourt plusieurs brasses de bois que lui a fait payer 18 livres la brasse c'est ce que nous attestons sincère et véritable fait à la chambre commune le 2 Thermidor an 3 ».

La quantité de bois du domaine livré à la forge est récapitulée sur un bel état : « *Fonderie de Combiers, état des bois* que le Cit Boulland fondé de pouvoir du Cit Galard Brassac, a livré à la Cit Grolhier Vve Boyer, fermière de la forge de Combiers, à compter et partir du 31 du mois de décembre 1793 vieux style jusqu'au 29 floréal 3^e année Républicaine inclusivement, Savoir

Le 31 décembre 1793... 86 brasses 1/2, le 1^{er} pluviôse... 86 brasses, le 8 ventôse... 526 brasses,

et le 9 floréal an 2... 159 brasses, le 7 messidor... 235 brasses, le 5 vendémiaire... 257 brasses 1/2, les 22 et 24 pluviôse... 91 brasses 1/4,

le 21 ventôse an 3... 61 brasses 1/2, le 22 ventôse... 57 brasses, le 29 floréal... 37 brasses 1/2, soit un total de... 1 597 brasses ».

Au bas de cet état figure : « Vu et certifié le présent état des brasses de bois livrées à la Cit Boyer exploitées dans les bois de la direction des créanciers Brassac depuis le 11 nivose 2^e année Républicaine jusque et y compris le 29 floréal 3^e année, la livraison monte au total à la quantité de 1 597 brasses et 1/4 sur laquelle le soussigné consent de l'abatre de 5 brasses 1/2 pour les malfaçons... soit 1 591 brasses 3/4 que la Cit Boyer doit payer au Receveur du Domaine National de la Valette, rapport au séquestre existant sur les Biens de la dite Direction [...] ce 8 prairial 3^e année Républicaine. Boulland

Desquelles 1 591 brasses 3/4 au total il y en a 1 350 brasses livrées pendant la loi du maximum et les 241 brasses restantes sont payables au cours existant lors de chaque livraison. Je reconnais et déclare que de la totalité des bois portés au présent état la Cit Boyer a payé la somme de 999 livres 16 sols 3 deniers, pour partie ses frais de l'exploitation d'iceux laquelle somme doit lui être tenue à compte ou déduite sur le prix desdits bois par le Receveur du bureau de la Valette, le surplus desdites façons ayant été payé et soldé directement par le soussigné. »

Le comte de Brassac est interné à l'abbaye de Port-Royal, à Paris

Boulland, quant à lui, est enfermé à l'abbaye de Beaulieu, à Angoulême, du 17 mars au 6 septembre 1794 ⁸.

Le receveur de l'agence nationale Roze intervient aussi pour la fourniture du bois :

« Citoyenne, J'ai obtenu du District de Nontron que les bois coupés dans la commune d'Argentine provenant de Thibault Galard père d'émigré vous soient attribués, en conséquence il m'a nommé Commissaire par arrêté du 29 fructidor pour faire contradictoirement avec vous ou un fondé de pouvoir la supputation des brasses qui sont sur pied. Veuillez donc envoyer quelqu'un qui prenne jour avec moi pour effectuer cette opération. Salut et fraternité. »

Il sera question de ce bois dans le reçu suivant de l'Agence Nationale.

« Je soussigné Receveur des Domaines Nationaux au bureau de Mareuil reconnais avoir reçu de la Cit Vve Boyer entrepreneuse de la forge de Combiers 510 livres montant des livraisons à elle faites au nom de la République de 62 brasses de bois venant du lieu de Nadaillac commune d'Argentine, ayant appartenu à Thibault Galard père d'émigré. Quittance réservant 40 brasses qui ont pu être livrées à l'atelier de Salpêtre de la Rochebeaucourt desquelles sommes la dite Vve en fera le paiement si elles sont réservées. A Mareuil le 17 nivose an 3. Roze ».

Le 29 vendémiaire 3^e année Républicaine arrive une lettre :

« Au Citoyen Mousseaux à la forge de Combiers ». Pourquoi ce destinataire, et non Jeanne Boyer ?

« Citoyen, Vous m'aviez promis que vous me feriez passer le montant du bois que les charbonniers ont brûlé au petit Bois ainsi que l'état des sommes que vous avez payé aux coupeurs de ce même bois. Jusqu'à ce jour je n'ai rien reçu de votre part, et comme je dois compter demain 30 du présent avec les dits coupeurs, je vous prie de remettre à mon fils :

1° l'état des bois brûlés au petit Bois par les charbonniers

2° la liste des coupeurs qui ont coupé les dits bois

3° l'état du bois que chaque coupeur a fait et le montant que vous avez payé à chacun en particulier afin que je puisse compter avec connaissance de cause.

Si vous avez pas le temps d'envoyer cet état aujourd'hui je vous prie de me le faire passer demain matin sans faute. Salut et fraternité. Boulland ».

8. MAZEAU (H.), *op. cit.*

Les lettres et bons suivants concernent tous la citoyenne Boyer, telle cette mise en demeure :

« Lavalette 10 brumaire an 3 de la république une et indivisible

Je t'ai invité, Citoyenne, de venir de suite t'acquitter à mon bureau, des prix échus de la ferme qui t'a été faite de la forge ou tu habites, ton silence prouve ton refus, en conséquence tu ne trouveras pas mauvais que s'il ne cesse incessamment j'use pour te contraindre des voies de rigueur que m'impose mon devoir. Salut et fraternité. Signé Vanade pour Dumonteil ».

L'injonction a fait effet car, peu après, arrive la lettre suivante à :

« La Cit Boyer Chargée de la forge de Combiers. Lavalette le 24 brumaire an 3 de la République

[...] J'oubliais, Citoyenne, lors du paiement que tu m'as fait du prix échu de ton bail de le faire compter du droit de la marque des fermes supprimée par la loi du 24 mars 1790, que sans doute tu devais acquitter sur les fers de ta fabrication, je viens de recevoir à ce sujet les ordres les plus rigoureux, que je serai forcé de mettre en usage envers toi si ton empressement à satisfaire à cette obligation, ne suit sans retard mon invitation. Salut et fraternité. Dumouriez ».

Le même Dumouriez écrit à :

« La Citoyenne Vve Boyer chargée de la forge de Combiers
Lavalette le 18 frimaire an 3 de la république

[...] Je te prie, Citoyenne, de livrer aux voituriers que je t'envoie, le fer dont ils peuvent se charger, à compter de celui porté par la délibération qui t'a été communiquée.

Tu recevras à leur voyage suivant, et cette délibération, et une décharge de ce que tu auras livré, dont tu voudras bien me faire connaître la quantité par une facture ».

La veuve Boyer répond aussitôt : « du même [jour] pour répondre ai livré neuf cents de fer de première qualité, reçu à compte le 14 nivôse 3^e année par les mains du serrurier à qui j'avais livré le fer 360 livres devant nous cy et ces ouvriers fondeurs ».

Parmi les quittances se trouve, étrangement, une seule quittance de foin, en date du 11 brumaire an 3. À quels animaux était-il destiné ?

« Je reconnais que la Citoyenne Boyer Maîtresse de forge à Combiers, m'a payé la totalité du foin que je lui ai livré de la récolte de 1793 dont quittance. Boulland ».

Les derniers écrits de 1794 concernent encore le bois :

« La Municipalité de Gardes le 16 frimaire l'an 3, Hellie Soumagnat de notre commune expose qu'il a travaillé en conséquence de sa réquisition, à la coupe des bois du lac noir et Lamase ; a construit des brasses de bûches pour la

forge de Combiers au nombre de 7 brasses à raison de 25 s. la brasse formant 8 livres, 15 sols qui lui seront payés par la Citoyenne Veuve Boyer ».

« Ce 21 frimaire, la Cit Boyer est priée de, payer au Cit Jean Fauconnet dit Réjouy la somme de 5 livres pour 4 brasses qu'il dit avoir coupé aux petits Bois, elle obligera son concitoyen... Boulland ».

« Le Maire d'Edon le 6 nivôse 3^e année : Citoyenne, François Denouaille, citoyen de ma commune qui a fait 12 brasses de bois au lac Noir réclame son paiement des dites 12 brasses, veuillez bien Citoyenne lui en compter le montant vu qu'il est constant qu'il a travaillé au bois. Salut et fraternité. Pummery - 7 nivose, payé dix-huit livres le dit argent versé pour le dit bois. »

« Ce 21 nivôse 3^e année. Citoyenne Je vous préviens qu'il y a une majeure partie des bois de la garenne coupée divisée par le milieu de la partie qui reste à exploiter, et je veux savoir à quelle époque je pourrai livrer le reste. Je vous prie d'envoyer prendre en compte la partie coupée, j'attends après cette livraison pour régler avec les coupeurs [...] Boulland ».

Enfin, pour terminer, Boulland, régisseur de la terre de La Rochebeaucourt envoie une longue lettre à la citoyenne Boyer :

« Ce 9 nivôse 3^e année. Citoyenne, [...] Vous devez bien vous imaginer que j'ai dit la vérité aux citoyens administrateurs et j'offre de la dire au citoyen Dubouchage.

Il a été aisé aux citoyens administrateurs de juger qui a tort ou raison, et ils n'ignorent pas actuellement que tous les bois propres à faire charbon situés sur la commune de Combiers se coupent et s'enlèvent sous les yeux de la citoyenne Boyer qui ne s'en plaint pas ne convoitant que ceux du ci devant château quoique plus éloignés de la forge que les autres.

Comme il paraît par lettre du district d'Angoulême que la forge de Combiers a dans ce moment un pressant besoin de bois, et qu'elle est à la veille d'en manquer, je veux de bon cœur livrer le peu qu'il y a à la garenne, quoiqu'il était convenu entre nous qu'en livrant celui de lavaure et des vieilles vignes il y en aurait assez j'avais compté sur cela mais l'expérience instruit.

Et pour que nos vœux soient parfaitement remplis ainsi que ceux de l'administration, je vous prie de m'envoyer de suite votre argent et des charbonniers pour prendre en compte et dépens un fourneau et environ 10 brasses qui existent en ce moment sur place ; et de faire suivre la cuisson de ce bois à fur et mesure qu'il s'exploitera ; vous savez comme moi que sans cette précaution ni la forge ni moi n'en profiterons puisque par sa position il est en proie à la plus affreuse dévastation surtout la nuit. Les coupeurs attesteront la vérité de ce que j'avance.

La marche que vous allez prendre à ce sujet prouvera à l'administration si vraiment votre intention seconde la mienne pour faire tourner ce bois à l'avantage de la République. Réponse par écrit je vous prie. Salut et fraternité. Boulland ».

Cette dernière lettre prouve, à la fin de l'année 1794, que :

- Jeanne Boyer est encore maîtresse de forge, et que Boulland, régisseur de la terre de La Rochebeau-court, et non des Galard Brassac, est fervent défenseur de la République.

- L'administration des communes du district et des Domaines nationaux a main mise sur toutes les transactions, ce qui complique le bon déroulement du travail de la forge.

- La forge, qui est en activité, a de plus en plus de mal à trouver du bois, souvent volé.

Les difficultés rencontrées par un maître de forge, surtout après 1792, et la mise sous séquestre des biens du propriétaire de la forge sont mises en évidence par ces documents. Malheureusement ils ne concernent que peu les productions de la forge, gueuses, fer, taques – ou plaques de cheminées – landiers, chaudières, poteries, outils.



Taque marquée COMBIERS, conservée à Combiers.

La veuve Boyer a bien assuré la succession de son mari, en cette période très difficile : elle sut tenir tête et fut seulement rappelée pour des paiements retardés, mais toujours honorés. Ses relations avec les propriétaires, et le régisseur Boulland furent bonnes. Elle décéda, « entrepreneur de forge », à Combiers le 24 brumaire an 4 (1795), soit un an avant la vente de la forge par M. de Brassac. Elle avait 4 enfants, dont Anne Julie.

La signature de Julie Boyer figure au bas de l'acte de mariage, le 9 vendémiaire an 2, de sa sœur Anne, 24 ans, avec Sicaire Nadal, gendarme, en

présence de sa mère, Jeanne Grolier, entrepreneur de la forge de Combiers, et de son frère Jean Boyer, 17 ans ⁹.

Nous savons encore par un acte d'état civil signé Boulland – l'ancien régisseur est devenu maire de Combiers – qu'en 1800, Joseph Collé est maître de forge à Combiers ¹⁰.

En 1811, l'enquête du préfet de la Charente mentionne que la forge de Combiers, en activité, appartient à Joseph Collé, et qu'elle produit annuellement 2 750 quintaux métriques de fonte en gueuses et 450 quintaux métriques de fer forgé, avec 10 ouvriers.

E. Peyronnet signale, quant à lui, qu'elle ne travaille plus depuis 1793 ¹¹.

Un témoignage recueilli aux Graulges, commune située en Dordogne, mais limitrophe de Combiers, nous a appris que, durant la guerre de 1914-1918, plusieurs agriculteurs de cette commune furent réquisitionnés pour récolter du fer – la mine – dans nos bois. Ce fut la fin de cette riche épopée pour notre pays ; il est curieux qu'énergie renouvelable, l'énergie hydraulique de nos rivières qui actionna tant de forges, ne soit pas utilisée à nouveau.

A. R. D.

9. État civil de ma mairie de Combiers.

10. État civil de ma mairie de Combiers.

11. PEYRONNET (E.), *op. cit.*

La passerelle du Peyrat sur la Dronne à Brantôme

par Robert NABOULET

La ville de Brantôme est dotée de plusieurs ponts, dont une passerelle édifée en 1895. Cette dernière permet d'établir des liaisons plus directes entre les deux rives de la Dronne, mais assure seulement le passage des piétons, ceci sur un axe de voie communale reliant Brantôme à Eyvirat. La passerelle est quasiment orientée sud-nord vers la rue Joussen, c'est-à-dire vers le centre-ville.

Les travaux ont été menés sous la vigilance de l'agent voyer Couvit. La réalisation de cette passerelle a été confiée à un artisan brantômois, Jean Borie, taillandier, c'est-à-dire façonnant tous les outils de coupe de l'époque : faucilles, haches, herminettes, tranches, etc. Il était réputé pour la qualité exceptionnelle de la trempe dont il usait pour ses outils. Après avoir accepté son devis, s'élevant à 3 800 francs or, la commune lui donne l'ordre de service pour confectionner ce pont.

Par sa simplicité, l'ouvrage cache et dissimule de nombreux éléments dignes d'intérêt. Simplicité ne prend pas ici le sens de naïveté, mais le raccourci de la pensée d'un homme, excellent ferronnier. Bien avant de tracer, forger, souder ou percer, il a dans son esprit l'image entière et définitive de son projet et, de jour en jour, les plans, les coupes, les détails s'accumulent dans sa tête. L'œuvre est déjà perçue sous tous ses angles et dans sa totalité. Cet artisan a hâte de concrétiser ces images grâce à ses mains rudes et adroites. À cela s'ajoutent



La passerelle à Brantôme, à droite (carte postale ancienne, coll. SHAP).

les problèmes de mise en place et la question de résistance de l'édifice. À ce stade, l'obstacle majeur, c'est l'espace à franchir, près de 32 mètres.

La passerelle repose sur deux piles de maçonnerie, de forme oblongue, mais arrondies en amont et en aval, servant d'éperon. Cet appareillage de pierre (20 hauteurs de 16 cm), de sections trapézoïdales et rectangulaires, est scellé sur un sol rocheux. Le taux de travail de résistance à la compression est de 6 à 8 daN/cm² (daN : deca Newton) pour ce type d'appareillage. Suivant la conception de l'époque, les joints sont comme normographiés, tant leur régularité, leur continuité est étonnante. Pour la partie métallique, trois tabliers de 10 m de portée assurent la stabilité générale.

Soucieux de son travail, Jean Borie s'est déplacé dans un premier temps à Saint-André-de-Cubzac pour observer le pont métallique qui franchit la Dordogne.

L'influence Eiffel est peu connue dans nos campagnes. J. Borie, séduit par la réalisation qu'il découvre, se rend à Paris, prend contact avec les bureaux d'études et les ateliers de Gustave Eiffel. Il leur confie le calcul des poutres en treillis dont il se fait expliquer la solidité à partir du principe de la triangulation. La réalisation des poutres triangulées ne peut se concevoir que par une étude graphique. Cette étude permet le calcul des efforts circulant dans chaque barre. Ces derniers permettent de définir la section des barres et de savoir que plus les diagonales sont redressées, plus l'effort sera réduit. Cet artisan va se permettre dans les ateliers de Paris de forger et de tremper, selon sa méthode, des bouterolles. Sa façon nouvelle et compétente augmente considérablement la résistance, donc la longévité de l'outil.

Une culée en pierres maçonnées assure le soutènement du tablier. Un accès rempant est délimité latéralement par des poteaux. Ceux du départ sont en fonte coulée, de forme octogonale et sont cannelés. À leur partie supérieure, ils maintiennent la main courante en fer rond. Un fer rond intermédiaire assure faiblement la protection.

Du radier de départ à la première pile, deux poutrelles triangulées, d'une longueur de 10 m, sont composées de deux fers à T de 100 mm x 80 mm de haut, le fer à T du bas étant inversé. La hauteur de la poutrelle est de 350 mm.

La section des fers plats des croisillons qui constituent le treillis est de 50 x 8 mm. Ces fers plats sont rivetés sur les ailes inférieures et supérieures des fers à T. Environ 800 rivets lient cet ensemble.

Les poutrelles sont espacées extérieurement de 1,30 m, ce qui représente la largeur extérieure de la passerelle. Six intervalles positionnent les sept entretoises inférieures composées de fer IPN de 120 mm, fortement équerrées aux extrémités et sur lesquelles est rivée une membrure verticale. Ces entretoises IPN servent d'assise aux poteaux du parapet et supportaient à l'origine des solives en chêne sur lesquelles était cloué un platelage de planches également en chêne. Ce tablier a été remplacé depuis plus de cinquante ans par un béton recouvert de bitume. Hélas, le ciment s'appuie sur le métal, ce qui favorise l'oxydation.



La passerelle aujourd'hui (photo R. Naboulet).

La sous-face de la passerelle nous montre aussi les contreventements composés d'un fer cornière et d'un fer plat en forme de X rivetés à leur axe et aux extrémités.

Chaque parapet de 10 mètres est composé de 7 poteaux carrés de 55 mm de côté avec partie gracieusement évidée à 35 mm de section. Les parties renforcées réceptionnent le fer rond faisant office de main courante. Un deuxième renfort reçoit un fer rond de diamètre inférieur qui sert de garde corps. La tête des poteaux est pyramidale ; l'ensemble représente un très beau travail de forge. Par la qualité de leur conception et de leur fonction, ces poteaux, à eux seuls, méritent un détour de la part du visiteur. À leur base, une surépaisseur, avec motif, soudée à « chaude portée » et rivée à chaud, assure leur stabilité.

L'artisan avait utilisé du fer de Suède, qui acceptait bien la soudure à la forge et possédait une auto-protection à la corrosion. De plus, le métal avait été traité au minium de plomb avant sa sortie de l'atelier.

Jean Borie a effectué la mise en place des tabliers suivant la méthode perfectionnée par Gustave Eiffel, c'est-à-dire le lancement de ces derniers en cantilever, donc tablier désaxé monté sur un rouleau de bois, des énormes charges de pierre réalisant l'équilibre sur la partie réduite du bras de levier. Dernière précision, l'ensemble était tracté par un attelage de bœufs.

En 1995, pour satisfaire aux directives de sécurité, un tube a été bridé au-dessus des mains courantes, enlevant le charme, les proportions et défigurant le travail initial.

Cette passerelle, un peu à l'écart des circuits empruntés par les promeneurs et les touristes, mérite considération. Sans attirer l'admiration par son gigantisme ou la hardiesse de son esthétique, elle retiendra l'attention et le respect par le caractère de sa finition et par ce que l'on sait aujourd'hui de ce qu'a réalisé un homme seul qui alliait ses qualités d'artisan à celles d'un artiste, enrichies du savoir d'un excellent métallier.

R. N.

Un demi-siècle de confrontations électorales en Périgord (1919-1969). Georges Bonnet, un « animal politique »

par Jacques PUYAUBERT

S'il est un domaine qui permet de sentir le pouls de l'opinion comme d'évaluer la performance de l'homme politique, c'est bien la consultation électorale. Le département de la Dordogne, au cours du XX^e siècle, se fait la caisse de résonance des grandes évolutions contemporaines en même temps qu'il conserve sa spécificité, celle d'une terre de tradition radicale glissant progressivement vers un socialisme tempéré.

Le parcours de Georges Bonnet est particulièrement éclairant à cet égard, non seulement dans la mesure où il traverse le siècle sous chacun des quatre régimes politiques, mais également parce que sa trajectoire atypique le place au carrefour des grands enjeux, en conjonction ou en opposition avec les tendances du moment, que ce soit dans l'entre-deux-guerres, sous l'Occupation avec Pétain, pendant les Quatrième et Cinquième Républiques.

De 1919, où il se lance dans la carrière, à 1970, où il achève son dernier mandat, Georges Bonnet a réussi à demeurer une personnalité

incontournable de la vie politique départementale, sans compter avec son très riche cursus national ou international qui ne sera pas abordé dans ce cadre. Outre son exceptionnelle longévité, dont les ressorts ont été déjà décryptés, il faut se demander en quoi son ondoyante carrière s'adapte aux pulsations du corps électoral, s'aiguise au contact des caciques périgordins – à l'instar de Léon Sireyjol, Yvon Delbos et Félix Gadaud pour l'entre-deux-guerres, Yvon Delbos, Robert Lacoste, Yves Péron, Henri Laforest et Yves Guéna depuis 1945 – et réussit à s'imposer grâce ou malgré les grandes ruptures que sont les alternances à gauche de 1924 – le Cartel – et de 1936 – le Front populaire –, la défaite militaire et la création de l'État français, l'épuration, l'instauration de la proportionnelle sous le régime d'assemblée de la Quatrième, la présidentialisation du régime par le général de Gaulle.

Afin de schématiser au mieux ces batailles politiques, il s'agira ici de sélectionner quelques « rounds » qui permettent de décrypter le contexte local tout en ouvrant une fenêtre sur le jeu métropolitain. Nous nous focaliserons, dans ce parcours, sur les élections clés dans lesquelles Georges Bonnet a placé tout son crédit avec le culot d'un bretteur au cœur du duel. Notre propos n'abordera pas la dimension idéologique ou éthique de ses entreprises que d'autres écrits ont pu mettre en lumière. Cette approche partielle s'efforcera de ne pas rimer avec partialité¹.

Une brillante ascension sous la Troisième République

L'apprentissage est rude en 1919

Lorsque Georges Bonnet se présente aux élections législatives de 1919, il est un quasi inconnu en Dordogne. Certes, il est originaire de Périgueux – il est né à Bassillac en 1889 – où son père Gaston a exercé des fonctions de conseiller municipal avant de faire une belle carrière dans la haute magistrature : certes, il a une belle carte de visite : avocat, conseiller d'État, chargé de mission à la Reconstruction, adoubé qu'il est par les cercles républicains de la capitale, mais pour autant il ne bénéficie d'aucune implantation territoriale, d'aucune assise locale. Sa liste de jeunes loups² dite de « concentration », conduite par Félix Gadaud – qui sera le seul élu –, parrainée par le Cercle radical, n'a pas de véritable étiquette : elle se positionne au centre gauche pour critiquer les

1. L'essentiel des informations de cet article sont issues de notre mémoire de thèse *Georges Bonnet (1889-1973). Étude biographique*, sous la direction de Sylvie Guillaume, Université de Bordeaux 3, 2001. Les résultats détaillés de tous les scrutins, tableaux statistiques et cartes sont à consulter dans le tome IV des annexes.

2. Archives départementales de la Dordogne (en abrégiation : A.D.D.), 3 M 80. Aux élections législatives, le 16 novembre 1919, la liste de concentration rassemble Félix Gadaud, Georges Bonnet, Henri Chavoix, Yvon Delbos, Georges Faugère et René Favareille.

outrances du traité de Versailles et la politique financière laxiste du cabinet. Sans axe mobilisateur, coincée entre, d'une part, une liste conservatrice d'« Union républicaine » dont le drapeau est le « Père la Victoire » et « l'Allemagne paiera » et, d'autre part, une SFIO combative face à laquelle les nuances des colistiers de Gadaud font pâle figure, la liste de Georges Bonnet enregistre un échec cuisant. Il ne sera pas dit que l'ambition politique succomberait aux récifs du Bloc national à la suite d'un rendez-vous électoral mal préparé d'autant plus que les thèmes de campagne sont en contradiction avec la déferlante bleu horizon. Bonnet retient deux leçons de cette déroute salvatrice : il faut coller aux attentes des Français et s'assurer un siège dans une instance locale pour se faire un nom, tout en s'initiant aux réalités qu'une ascension parisienne brillante a occultées. L'épreuve des réunions publiques dans les cours d'école a démontré à ce novice quelle était l'ampleur du chemin à parcourir pour atteindre la fibre paysanne.

Il est à noter que Bonnet n'a pas encore d'orientation partisane. Du reste, il rêve d'un parti républicain centriste capable de fédérer les forces vives de la nation autour d'un projet moderniste.

1922 est le premier rendez-vous électoral majeur

Georges Bonnet entame sa conquête par l'échelon le plus modeste, celui de conseiller d'arrondissement dans le canton de Champagnac-de-Bélair. Cette fois, il mène une campagne de terrain, propulsé par le « patron » du nord du département, directeur du journal *Le Nontronnais*, le docteur Léon Sireyjol, député puis sénateur et, bientôt, président du conseil général. Vieux radical roué et franc-maçon, très au fait des préoccupations du monde rural, Sireyjol est aussi le président de la fédération départementale du parti radical-socialiste que va choisir Bonnet sous l'influence persuasive d'Édouard Herriot. Le 14 mai 1922, le scrutin donne un avantage décisif à Bonnet³ sur le conservateur, républicain de gauche, Champernaud – le terme de « gauche » est alors accaparé par les formations de... droite –. Le conseiller Bonnet a désormais incorporé des atouts décisifs dans sa manche : un parrainage, un périodique, un fief et un sens aigu des préoccupations de ses électeurs. Il a l'oreille des autorités préfectorales et se prépare à des échéances autrement plus redoutables.

1924 est la seconde marche du cursus

Brigant de nouveau le Palais-Bourbon, Georges Bonnet est du côté du Cartel des gauches avec Gadaud, Delbos, Bibié, Faugère et Michel.

3. A.D.D., 3 M 128. Aux élections au conseil d'arrondissement, le 14 mai 1922, Georges Bonnet obtient, avec 762 voix sur 1 352, 56 % des suffrages exprimés, soit 45 % des électeurs inscrits ; Champernaud ne rassemble que 579 suffrages sur son nom.

Qu'est-ce qui fait le succès de cette liste ouvertement radicale, défendue par Édouard Herriot en personne ? Outre des thèmes nationaux porteurs comme la dénonciation de la politique fiscale de Raymond Poincaré ainsi que du fiasco de l'occupation de la Ruhr, outre le capital de sympathie que peut représenter cette relève générationnelle, l'expérience a fait le reste. Brillant second de la liste cartelliste, Georges Bonnet triomphe dans l'arrondissement de Nontron⁴. Il est intéressant de remarquer que l'adhésion formelle au parti radical de la Place de Valois ne se fait, pour Bonnet, qu'après son admission à la Chambre, preuve qu'il place son parcours local avant toute considération partisane. Preuve aussi qu'il sait choisir le vivier des ministres, la formation clé de la plupart des cabinets de la Troisième République dans l'entre-deux-guerres. Étoile montante de la gauche réformatrice et modérée, il arrive à point nommé pour occuper les plus hautes fonctions : secrétaire d'État puis ministre du Budget des gouvernements Painlevé. Bonnet est battu au premier tour à Nontron, aux législatives de 1928 qui instaurent le scrutin uninominal⁵ ; lors d'une élection partielle, en 1929, Bonnet prend la circonscription de Périgueux. Il est devenu l'un des ténors du Palais-Bourbon⁶.

1936 est une étape décisive pour le positionnement politique de Georges Bonnet

Lors des élections générales d'avril, le voilà seul élu de la Dordogne du premier tour des législatives au scrutin uninominal avec 52 % des suffrages exprimés⁷. Alors que le parti radical, une des trois composantes du Front populaire avec la SFIO et le PCF, enregistre des scores médiocres, Bonnet est un des rares leaders valoisien à tirer son épingle du jeu alors que Delbos (en Sarladais)⁸, Herriot ou Marchandeau sont en ballottage. Bousculés par des concurrents plus dynamiques sur leur gauche, les radicaux ont perdu du terrain dans l'opinion. Pourquoi Bonnet fait-il cavalier seul ? Comment expliquer ce succès éclatant à contre-courant de son parti ?

4. A.D.D., 3 M 81 et 82. Aux élections législatives, le 11 mai 1924, en Dordogne, la liste d'Union des Gauches rassemble en moyenne 49 578 suffrages sur 106 595 exprimés, soit 47,5 %. Bonnet totalise 49 875 voix. La liste d'Union républicaine s'effondre à 26 239 suffrages de moyenne soit 25,15 %, elle n'aura qu'un élu, la tête de liste Georges Saumande. Loin derrière sont la liste du Bloc ouvrier et paysan (communiste) et la liste républicaine de gauche.

5. A.D.D., 3 M 83. Aux élections législatives, le 22 avril 1928, au 1^{er} tour, Bonnet rassemble 6 608 voix (34,4 %) derrière Filhoud-Lavergne (50,001 %) sur 19 168 suffrages exprimés ; Blanchon 2 073, Boutinaud 842.

6. A.D.D., 3 M 85. Aux élections législatives, le 24 février 1929, au 1^{er} tour, Bonnet obtient 7 220 voix (52,4 %), Lacombe 3 323 (24,1 %), Wilm 1 801, Michel 801, Delcayrou 623 sur 13 768 suffrages exprimés.

7. A.D.D., 3 M 90 et 91. Aux élections législatives, le 26 avril 1936, au 1^{er} tour, Bonnet rassemble 8 539 suffrages (52 %) sur 16 415 exprimés, Bouthonnier, son adversaire communiste, 5 011 (30,5 %), Bayol, socialiste, 2 725 (16,6 %).

8. LACHAISE (Bernard), Yvon Delbos. *Biographie 1885-1955*, Périgueux, éd. Fanlac, 1993.



1936 : Georges Bonnet à son domicile parisien (photo collection privée, archives de la famille de Georges Bonnet).

Depuis 1925, il a fait un parcours ministériel sans faute, accumulant les petits maroquins puis les portefeuilles prestigieux⁹. Il a eu en charge la Rue de Rivoli sous les gouvernements radicaux de néo-cartel en 1933 : il a aussi été le négociateur avisé lors de grands rendez-vous internationaux, conférences ou sessions de la Société des nations. Disposant de cercles d'influence remarquables dans le monde parlementaire, dans celui de la grande presse, dans les milieux d'affaires, dans le « tout Paris » mondain, littéraire et artistique, Georges Bonnet occupe une position enviable dans le Gotha de la politique.

Après l'épreuve de l'affaire Stavisky dont il sort blanchi mais éprouvé, après la crise institutionnelle de 1934, Bonnet a opéré un virage à droite qui l'amène d'abord dans des gouvernements conservateurs – il est, par exemple, ministre du Commerce de Laval en 1935 et adepte de la super-déflation – : il s'oppose désormais franchement, lors des congrès valaisiens, à l'orientation vers la gauche pilotée, dès 1935, par Édouard Daladier. Non seulement, il refuse tout rassemblement populaire, mais, bien mieux, il a pris la tête d'une croisade tournée vers les modérés afin de faire basculer le parti vers une formule de concentration au centre de l'échiquier politique¹⁰. S'appuyant sur des valeurs

9. Les portefeuilles ministériels de second rang s'enchaînent, Pensions (1926), Commerce (1930), Postes (1930-31), Travaux publics (1932-33) puis un grand ministère, les Finances en 1933.

10. PUYAUBERT (Jacques), « Le centrisme chez les radicaux de l'entre-deux-guerres », in *Le centrisme en France aux XIX^e et XX^e siècles : un échec ?*, sous la direction de Sylvie Guillaume, Bordeaux, éd. MSHA, 2005.

d'ordre, il met son projet en application sur le plan local, se rangeant, avec Gadaud et loin de Delbos ¹¹, contre la SFIO et bien plus encore contre le parti communiste, ce qui a de lourdes conséquences sur son orientation future.

Les électeurs périgordins de 1936 ont fait largement confiance à celui qui promet de défendre leurs intérêts, qu'ils soient agriculteurs, artisans, commerçants ou petits propriétaires. On le voit, Bonnet a précocement fait le choix des classes moyennes indépendantes, très présentes dans ce Périgord encore largement épargné par les bouleversements socio-économiques, afin de rassembler les déçus du Front populaire. Il s'appuie alors sur l'aile droite du parti radical afin de faire basculer la majorité. Le divorce est consommé avec la gauche sur tous les sujets de politique intérieure ; il ne se reconnaît ni dans la dévaluation Auriol, ni dans la politique salariale des accords Matignon, ni a fortiori dans la main tendue aux classes laborieuses. Le front antifasciste ne lui dit rien de bon, craignant tout durcissement des relations avec l'Italie mussolinienne et l'Allemagne nazie dans lesquelles il s'obstine à voir des partenaires d'une *Realpolitik* pacifiste. Il craint par-dessus tout la surenchère communiste qui appelle au soutien direct des « Rouges » que sont, à ses yeux, les Républicains espagnols pendant la guerre civile.

Les temps difficiles

Au pouvoir à des postes clés (1937-1939)

Après l'échec de Léon Blum, en juin 1937, Bonnet occupe, en forme de revanche, le ministère des Finances dans le cabinet Chautemps. Cependant, il échoue dans son entreprise de stabilisation à la fois financière et sociale qu'il mène ouvertement avec l'ambition affichée de diriger le gouvernement. En janvier 1938, face au double barrage de la SFIO et du PCF, il est obligé de rendre les armes, renonçant à sa grande ambition qui était de gouverner au centre. Le paradoxe de la stratégie de Georges Bonnet transparaît alors. Si son positionnement de conservation s'avère payant à l'échelon local, s'il est ainsi bien en adéquation avec ses conceptions modérées de la société comme avec son tempérament de réformiste timide, il le conduit à une impasse sur le plan national. En rupture avec le Front populaire, il n'en continue pas moins à rester au sein du parti radical sans franchir le Rubicon pour tendre franchement la main au camp d'en face. Ses succès électoraux très personnels, son attachement à une société traditionnelle, son sentiment du déclin de la puissance française l'ont trompé sur sa capacité à entraîner derrière lui les radicaux et une majorité de ses compatriotes. D'avril 1938 à septembre 1939, il est titulaire du

11. LACHAISE (Bernard) et PUYAUBERT (Jacques), « Deux radicaux de Dordogne face au Front populaire : Yvon Delbos et Georges Bonnet », in *Bulletin de l'IAES*, n° 86, L'Aquitaine politique en 1936, 2006.

Quai d'Orsay aux heures dramatiques de la marche à la guerre. Il est l'homme de l'apaisement, de la négociation avec les puissances de type fasciste, un pari osé qui aboutit à une impasse. Mussolini et Hitler n'ont pas été les partenaires espérés.

Le 3 septembre 1939, le ministre Bonnet se voit contraint de transmettre à son ambassadeur en poste à Berlin le télégramme de la déclaration de guerre, l'épisode qu'il redoutait par dessus tout.

Une carrière brisée ?

Avec la défaite militaire, le pacifiste qu'il n'a cessé d'être se range du côté de Pétain, le 10 juillet 1940. Membre du Conseil départemental de l'État français, il ne siège pas. En revanche, il participe aux réunions des commissions du Conseil national, une instance consultative. Sa fidélité au Maréchal et aux orientations de Vichy jusqu'en 1943 l'ont compromis assez pour qu'il juge plus prudent de s'exiler en Suisse de 1944 à 1950.

Exclu du parti radical, frappé d'inéligibilité, Bonnet est inculpé d'intelligence avec l'ennemi au moment de l'épuration. Il obtient un non-lieu sur cette dernière accusation, ce qui lui permet de revenir dans son pays.

Se pose alors la question clé : alors que sa carrière est brisée, qu'il a vécu comme un proscrit à l'étranger, que toute une partie de la Résistance voue son nom aux gémonies, peut-il raisonnablement reprendre son cursus politique ? En tout cas, en 1950, Georges Bonnet a plusieurs atouts alors que le pari peut sembler perdu. Son réseau de relations, tant au niveau périgordin que national, est resté très vivace : le contexte a changé, les radicaux sont revenus au gouvernement alors que les Français aspirent à tourner la page dramatique de la guerre. Bonnet peut compter sur un journal électoral, *L'Indépendant républicain*. Et, par dessus tout, l'ancien ministre a une volonté inébranlable, persuadé de sa bonne étoile et de la justesse de ses choix antérieurs. La Quatrième République, dont il rejette le système institutionnel, offre d'ailleurs de belles possibilités aux notables qui cherchent à se réinsérer dans le jeu politique.



1938, 30 octobre : lors du congrès de Marseille, Yvon Delbos, à gauche, serre la main de Georges Bonnet, en présence de M. Mazé (de dos à droite), secrétaire général du parti radical (photo SAFARA Meurisse-Rol-Mondial, Paris ; archives de la famille de Georges Bonnet).

L'amorce d'une seconde carrière sous la Quatrième République

1951 pour un quitte ou double

Les grands rendez-vous électoraux se multiplient. Prudemment, Bonnet fait l'impasse sur les élections législatives parce que ses chances sont très minimes et qu'un échec eût été rédhibitoire. En revanche, il entreprend de reconquérir son fief de Champagnac-de-Bélair où il fut conseiller d'arrondissement, maire et conseiller général pendant l'entre-deux-guerres à l'occasion des élections cantonales d'octobre. L'entreprise est osée d'autant plus qu'il s'attaque au sortant, Charles Serre, notaire et surtout, ancien résistant et déporté ; très actif dans le Mouvement pour la paix, soutenu par Yves Péron et le parti communiste, Serre a eu un parcours tortueux : venu des Croix de Feu, engagé en Espagne contre Franco, il passe, à la Libération, par l'UDSR puis le MRP avant de se rapprocher du PCF. Deux autres adversaires sont sur le chemin de Bonnet, Pierre François, instituteur socialiste et ancien résistant, ainsi que Joseph Coustillas pour le MRP. Georges Bonnet choisit d'appliquer la méthode qui lui a si bien réussi : il fait une campagne de porte à porte, renouant avec chaque famille, tout en maniant des thèmes intangibles, la défense des intérêts de chacune des catégories sociales, des bouilleurs de cru aux vieux travailleurs en passant par les victimes de guerre. Restant dans le registre paternaliste pour les options locales, il adopte un ton très offensif contre les communistes, et contre Charles Serre, qu'il accuse d'être les « saboteurs de la patrie ». Malgré la virulence des attaques sur son rôle sous l'Occupation, il feint d'ignorer ses choix idéologiques pour rappeler les services rendus à la population.

Le succès de Georges Bonnet est sans appel ¹². L'ampleur du score est telle que le préfet ne soulève pas l'inéligibilité alors qu'il en avait tout le loisir. La sanction du suffrage universel prévaut sur la décision de justice du Jury d'honneur, qui, à la Libération, avait statué sur le cas de Georges Bonnet. Une épée de Damoclès pèse néanmoins sur l'élection de Bonnet puisque son adversaire malheureux Charles Serre intente, sans aboutir, une série de recours judiciaires.

De la même façon, lors de la séance inaugurale du conseil général, le 17 octobre 1951, les communistes, à la suite d'Yves Péron, ont en vain tenté d'entraîner l'assemblée départementale dans une condamnation du nouvel élu dont ils contestent la légitimité. Tout au contraire, profitant de la neutralité de Robert Lacoste, le leader socialiste, Georges Bonnet a pu contre-attaquer dans une joute oratoire très révélatrice de la coupure entre les deux France

12. A.D.D., 1 W 1213. Aux élections cantonales, le 7 octobre 1951, Bonnet obtient 1 376 voix (69 %), Serre 393 (19,7 %), François 165 (8,2 %) sur 1 994 suffrages exprimés.

qui s'étaient déchirées sous l'Occupation. Bonnet n'obtiendra gain de cause définitif devant la justice qu'en 1958, au terme d'un marathon où son expérience d'avocat fut déterminante.

1951 représente bien, comme l'a écrit Bernard Lachaise ¹³, une véritable résurrection politique pour Bonnet. Profitant de cette notoriété retrouvée et de la tribune que représente le conseil général, Bonnet s'impose par son dynamisme au sein du parti radical de la Dordogne qui prononce sa réintégration. Une seconde carrière commence, le mettant bientôt en concurrence avec Yvon Delbos, le député radical du Sarladais qui fut son ancien colistier de 1919 et qui l'a précédé au Quai d'Orsay sous le Front populaire. Mais avec Henri Laforest, un ancien vichyste passé à la Résistance et ministre radical comme lui, il s'agit d'une véritable lutte fratricide ; ce dernier s'implante dans le Nontronnais qui fut chasse gardée de Bonnet dans les années 1920, revendique l'héritage politique de Delbos – décédé en 1956 – et, surtout, cherche à affirmer son leadership au sein du parti radical périgordin. En avril 1953, Bonnet est élu conseiller municipal de Brantôme où le maire, Dumazet, lui cède son fauteuil en juin 1955.

1956 pour une consécration

Les élections législatives anticipées de janvier 1956 vont porter ce différend dans les urnes ¹⁴. En effet, les radicaux de la Dordogne viennent de se scinder en deux factions rivales. D'un côté, à gauche pourrait-on dire, Henri Laforest, soutenu par Delbos, par les conseillers généraux et par la direction nationale avec Pierre Mendès France, de l'autre, à droite, Georges Bonnet, appuyé par Gadaud ; Bonnet inquiète parce qu'il a réussi une campagne d'adhésion massive sur son nom, il a ainsi élargi sa base partisane et électorale vers les modérés. Le congrès départemental du 7 décembre 1955, réunissant 1 500 personnes, voit une opposition frontale entre les deux lignes qui aboutissent chacune à une liste en vue des législatives. À priori, les chances d'élection de Bonnet sont nulles ; il constitue néanmoins une liste conservatrice avec Paul Vigier de Gaston, Georges Labarthe, ancien partisan du colonel de La Rocque, Henri Jaubert et Jean Chabrier. Les 4 listes de Front républicain, socialiste de Robert Lacoste (SFIO), radical-socialiste orthodoxe d'Henri Laforest, chrétienne-démocrate d'André Denis (MRP), républicain-indépendante de Gerbeaud, sont apparentées autour d'un programme minimal. Avec le système électoral en vigueur, elles s'apprêtent à rafler la mise. Isolées sont les listes communiste et poujadiste.

13. LACHAISE (Bernard), *Yvon Delbos. Biographie 1885-1955*, Périgueux, éd. Fanlac, 1993.

14. A.D.D., 1 W 1012, 1013 et 1014. LACHAISE (Bernard), *La circonscription électorale de Nontron sous les Quatrième et Cinquième Républiques*, mémoire de maîtrise, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, 1970.

Une lettre, en principe discrète, adressée par André Denis aux membres du clergé où il fustige le camp laïc, provoque un beau tollé et la rupture des apparentements. Lacoste et Laforest se liguent contre leurs anciens alliés, Denis et Gerbeaud. Voilà qui fait les affaires de Bonnet qui ne se prononce pas sur la question scolaire, ce qui revient à tendre la main à l'électorat de droite : il joue sur sa position d'homme neuf en face des sortants de la Troisième Force dont le nom est associé aux difficultés du régime parlementaire. Il sort grand vainqueur de la consultation. Non seulement, il retrouve le Palais-Bourbon après une longue traversée du désert, mais encore il devance largement la liste Laforest en Nontronnais. Il a donc capté l'essentiel des voix radicales grossies d'une large fraction des voix catholiques conservatrices. Le parti communiste fait un très bon score en récupérant les deux sièges de députés perdus en 1951.

Le bilan de 1956 est tout à fait spécifique en Dordogne¹⁵. La représentation du département à la Chambre est écartelée : Ranoux, Péron (PCF), Lacoste (SFIO), Laforest et Bonnet (radicaux). Ainsi, les Poujadistes n'ont pas réussi à déstabiliser des notables comme Bonnet qui conservent toute leur importance dans le monde rural. La crise algérienne a entraîné l'isolement du PCF qui s'oppose de manière frontale à Robert Lacoste, ministre résident en Algérie, par ailleurs président du conseil général de la Dordogne. Le parti communiste reste, pourtant, très présent sur le terrain du militantisme. Les socialistes de la SFIO se sont heurtés à la belle résistance des radicaux dissidents.

Bien que largement majoritaire dans le parti sur le plan départemental, Bonnet est exclu par le bureau national, en avril 1956, quand Laforest est intronisé officiellement. Deux fédérations rivales cohabitent désormais, une officielle avec Laforest, une dissidente avec Bonnet. Un pas de plus est franchi par Bonnet en 1958 quand il se prononce précocement pour le général de Gaulle dans lequel il voit le garant du retour à l'ordre en métropole comme en Algérie. Il est alors en adéquation avec le sentiment dominant en Aquitaine, à situation exceptionnelle, homme exceptionnel, ce qui comporte une grande ambiguïté. Comme beaucoup d'élus et d'électeurs, Georges Bonnet n'a pas perçu l'ampleur des mutations qui s'amorcent. Il est opportun d'analyser désormais comment Bonnet a pu mener sa carrière dans le cadre de la présidentialisation de la Cinquième République, lui qui s'est bien adapté au parlementarisme des deux précédentes républiques.

15. FAYOLLE (Gérard), *50 ans de batailles politiques en Dordogne (1945-1995)*, Périgueux, éd. Fanlac, 1997.

Oui à de Gaulle, mais non au gaullisme

Au début de la V^e République, le gaullisme référendaire enregistre de vifs succès en Périgord. Le ralliement au général est net dès le 1^{er} référendum de septembre 1958. La classe politique, à l'exception des communistes, est tout entière derrière de Gaulle. On voit même Robert Lacoste, proche de l'Algérie française, faire une campagne active pour le « oui ». Cependant, la Dordogne montre déjà une certaine défiance en étant en dessous de la moyenne nationale. Elle est en passe de devenir un des pôles de résistance au gaullisme en Aquitaine.

Les élections législatives de novembre 1958 renforcent la position de Bonnet

Bonnet concourt dans la troisième circonscription de la Dordogne au scrutin uninominal. Au premier tour, le ballottage est quasi général. Au second tour, la vague gaulliste remporte 2 sièges sur 4 en Dordogne. Sous l'étiquette RGR – Rassemblement des Gauches républicaines – tout en se réclamant du général, Bonnet se permet de battre le candidat UNR officiel, Antoine Boutineau, le communiste Pierre Passerieux et, surtout, Henri Laforest ¹⁶. Un radical ami de Bonnet, Michel Diéras, conseiller général du Bugue, est élu dans le sud du département. La Dordogne envoie ainsi au Parlement 2 gaullistes, Rousseau et Sicard, et 2 radicaux modérés Bonnet et Diéras, une situation atypique.

Rapidement, les deux députés gaullistes, le docteur Raoul Rousseau et Henri Sicard, prennent leurs distances. S'opposant, en 1960, au sacro-saint projet de défense nucléaire, ils sont exclus par leur parti ¹⁷. Défenseurs ardents du Parlement comme de l'Algérie française, ils ne se reconnaissent décidément plus dans les coups de boutoir de l'exécutif destinés à faire basculer de son côté l'équilibre établi en 1958. Objectivement très proches de Georges Bonnet ou de Michel Diéras, ils manifestent par leur trouble et leur démission le désarroi d'une partie de l'opinion.

Insistons sur deux années décisives – 1962 et 1964 – pour l'histoire du département et pour l'évolution de la carrière de Georges Bonnet. On aura bien compris que, depuis 1935, ce dernier est sur un versant de la politique qui l'a mené vers la droite de l'échiquier : adversaire du Front populaire, rallié à Pétain, proscrit par l'épuration, il n'a dû son retour qu'à une interprétation très personnelle du radicalisme où il rompt avec les racines partisans. Cultivant sa différence, il a manœuvré avec habileté tout en s'appuyant sur son fief

16. A.D.D., 1 W 1015 et 1020. Aux élections législatives, au second tour, le 23 novembre 1958, Bonnet obtient 27 133 voix (48,9 %), Laforest 15 187 (27,4 %), Passerieux 13 103 (23,6 %) sur 55 423 suffrages exprimés.

17. FAYOLLE (Gérard), *op. cit.*, p. 82.

reconstitué. En 1958, le voilà adepte du général mais qu'en est-il de son ralliement au gaullisme institutionnel ?

1962 voit à la fois une rupture et une recomposition des forces politiques¹⁸

Les grands rendez-vous électoraux de 1962 montrent toutes les limites et toute l'ambiguïté du ralliement de Georges Bonnet au général de Gaulle. Devant le gaullisme présidentiel, l'ancien ministre opère un virage stratégique lourd de conséquences. Le référendum d'octobre 1962, sur le mode de désignation du président de la République, est à la fois une surprise et un choc. Ce projet soulève un tollé de protestations. La peur du pouvoir personnel est un slogan très efficace dans les terres de gauche où les réflexes républicains sont bien vivaces.

De plus, les élus, de la base au sommet, de droite comme de gauche, font cause commune contre de Gaulle et s'engagent à fond. Le conseil général vote une motion en faveur du non. De multiples groupes politiques, associations, syndicats rejoignent l'union sacrée contre la présidentialisation du régime. Enfin, la presse régionale à fort tirage – *Sud Ouest* et *Sud Ouest Dimanche* – s'engage dans une attitude critique vis-à-vis du pouvoir.

La Dordogne dit « oui » à 52 %, alors qu'on s'attendait plutôt à un « non ». Comment interpréter ce résultat ? Les pouvoirs intermédiaires, dont les notables radicaux et modérés comme Bonnet sont l'archétype, ont défendu chèrement leur peau devant une réforme qui les condamne. Les voilà désavoués dans les urnes. Manifestement, les électeurs s'adaptent sans difficulté à la consultation directe qu'ils valident par leur large participation. En cela, ils donnent raison au général de Gaulle. Cependant, la greffe gaulliste ne semble pas avoir pris en profondeur en Dordogne. Les élections générales organisées par le pouvoir à la suite de la dissolution vont le montrer.

Dans la campagne électorale pour les élections législatives de 1962 anticipées, quatre candidats se présentent dans la circonscription de Nontron¹⁹ : Georges Bonnet, un socialiste Léon Michel, un communiste, Pierre Passerieux, et le candidat investi par le parti du président, l'UNR, Pierre Beylot, adjoint au maire de Thiviers. On peut considérer cette élection comme le premier test sérieux de la résistance de Bonnet devant la montée de ce nouvel adversaire de droite.

Au premier tour, le 18 novembre, Georges Bonnet arrive largement en tête mais il est mis en ballottage. Même s'il peut compter sur la cohésion du

18. PUYAUBERT (Jacques), « Les réponses de l'Aquitaine politique », in *De la IV^{ème} à la V^{ème} République. Crise et refonte du système partisan français, 1956-1967*, Colloque de Rennes 2-IEP, 2006.

19. A.D.D., 1 W 1025 et 1029. Aux élections législatives, au second tour, le 25 novembre 1962, Bonnet obtient 22 726 voix (46,1 %), Passerieux 15 957 (32,4 %), Beylot 10 539 (21,4 %) sur 49 222 suffrages exprimés.

camp antigaulliste au second tour, l'érosion de son propre électorat est assez inquiétante. Au deuxième tour, Bonnet trouve une triangulaire. Il a désormais en face de lui un Pierre Beylot qui réclame le rajeunissement de la vie publique et condamne les pratiques politiciennes. Globalement, le verdict des électeurs est inchangé. La progression de Pierre Passerieux, solidement implanté, n'a pu priver Bonnet de la victoire. Malgré son échec en Nontronnais, l'UNR réussit l'exploit de faire passer de justesse Yves Guéna devant le communiste Yves Péron, à 16 voix près. Si l'implantation municipale du parti gaulliste est faible numériquement, néanmoins Guéna s'impose à la mairie de Périgueux à partir de 1962.

Aux élections législatives d'octobre 1962, l'opposition obtient 10 députés sur 24 en Aquitaine. Le second tour la voit triompher en Dordogne. C'est une véritable renaissance. Le premier enseignement à en tirer réside dans la simplification de la vie politique ; le reclassement s'opère au profit de l'UNR. Second caractère, la clarification ; ainsi, les pratiques héritées, qui faisaient de l' élu quelle que soit sa couleur un relais du pouvoir, disparaissent désormais. Des signes forts sont envoyés par le gouvernement Pompidou aux élus pour bien marquer la frontière entre majorité et opposition.

Le corollaire est un durcissement du parti gaulliste. Il s'agit d'un durcissement interne qui écarte des élus en désaccord avec le gouvernement Pompidou à cause de la politique algérienne et de la personnalisation du pouvoir. En Dordogne, c'est le cas de Raoul Rousseau et d'Henri Sicard. À Périgueux, Yves Guéna impose une orthodoxie qui fige désormais le jeu politique départemental.

On assiste également à un durcissement externe de la position des gaullistes et de l'UNR qui se sentent en position de force. On est pour ou contre de Gaulle et Pompidou. Il faut choisir son camp, ce qui rompt avec les habitudes consensuelles qui sont, en Aquitaine, celles des partis de gouvernement. Georges Bonnet, privé d'espace politique sur sa droite opère alors un renversement tactique qui est pour lui la seule issue, l'adhésion à l'opposition de gauche. Dans une partie de l'opinion, en effet, le gaullisme suscite une réaction de refus voire de rejet viscéral ; c'est sur ce réflexe antigauilliste que Bonnet va bâtir la fin de sa carrière, intégrant parfaitement la logique de la bipolarisation. Le parti radical, rassuré par ce virage tactique, le réintègre avant de lui octroyer le titre envié de président d'honneur !

1964 représente le temps du défi au gaullisme

Une élection locale en 1964 donne à Georges Bonnet l'occasion de conforter la position centrale qu'il occupe sur l'échiquier politique. Les élections cantonales ont, du reste, toujours joué un rôle de catalyseur dans sa carrière. Le rendez-vous, en principe anodin, de mars 1964 se transforme en une sévère confrontation. Georges Bonnet, obtenant le retrait de Raoul Rousseau,

annonce qu'il sollicite les suffrages du canton de Périgueux²⁰. S'apprêtant à laisser à son fils le bénéfice de ses différents mandats à Champagnac-de-Bélair, il s'avise du danger mortel que représente à terme, pour sa formation, le parti gaulliste. L'enjeu en est le contrôle des voix modérées et l'existence d'un centrisme balançant entre ce qu'il nomme les deux extrêmes, gaullisme et communisme.

La lutte entre les trois chefs de file, Guéna, Bonnet et Péron, prend aussitôt une valeur symbolique. Après avoir quasiment visité toutes les communes, Georges Bonnet, entouré d'une cohorte de conseillers généraux, organise une réunion publique au Casino de Paris, le 3 mars. Yves Guéna vient lui porter la contradiction et finit par le prendre personnellement à partie en lui reprochant sa fuite en Suisse. Le tumulte est général dans la salle. Perte de sang-froid ou provocation ? À partir de là, tous les coups sont permis dans la campagne électorale.

Les thèmes « bonnetistes » sont susceptibles de fédérer les mécontents : difficultés sociales, des personnes âgées en particulier, information contrôlée par l'État, aide dispendieuse à l'Algérie et aux anciennes colonies, centralisation du pouvoir aux mains des technocrates parisiens. Le seul homme politique dont Georges Bonnet se recommande est Antoine Pinay dont il admire le redressement budgétaire de 1952 et de 1959. Cultivant le réflexe poujadiste ou corporatiste, il profite également de l'absence tactique d'un candidat socialiste pour mordre sur les couches populaires urbaines. Au plan départemental, le parti communiste, qui est très peu représenté avec un seul conseiller, a tout à gagner. Yves Péron tente d'apparaître comme le seul candidat d'opposition, « le candidat unique des Républicains ».

Malgré l'affiche, les Périgordins ne se sont guère déplacés pour ce premier tour. Yves Péron arrive largement en tête alors que Bonnet distance Guéna de 23 voix sur le canton, c'est la surprise ! En revanche, à Périgueux-ville, Guéna fait le meilleur score. Le député gaulliste doit se retirer sous peine de voir Yves Péron s'imposer. Pour ne pas se déjuger, il ne peut donner de consignes de vote et refuse tout geste en direction de Bonnet.

En vue du second tour, Georges Bonnet change son fusil d'épaule. Alors qu'il avait largement malmené la politique gouvernementale, il dénonce le péril que constituerait une victoire communiste. Beaucoup d'électeurs gaullistes ont été troublés par ce cas de figure. Certains se sont réfugiés dans le vote blanc ou nul, d'autres se sont résignés à voter pour le plus conservateur, Bonnet en l'occurrence, d'autres, enfin, ont choisi le communiste, frère d'armes dans la Résistance. Si Yves Péron améliore ses résultats, la majorité lui échappe

20. A.D.D., 1 W 1241 et 1243. Aux élections cantonales, au 1^{er} tour, le 8 mars 1964, Bonnet obtient 5 237 voix, Guéna 5 214, Péron 7 147 sur 17 599 suffrages exprimés. Aux élections cantonales, au second tour, le 15 mars 1964, Bonnet obtient 10 000 voix (51,4 %), Péron 9 378 (48,2 %) sur 19 418 suffrages exprimés.



1964, 5 janvier : réunion du parti radical à Périgueux avec, à la table, de droite à gauche : Georges Bonnet, Charles Sinsout au micro, Robert Lacoste ; au fond à gauche, Lucien Delmas (Fonds Diaz, 14 Fi 234-02, Archives départementales de la Dordogne).

à Périgueux-ville où il disposait d'une avance confortable alors que Georges Bonnet, s'attirant la sympathie des « beaux quartiers », double ses voix pour s'y imposer. Le député de Nontron réalise ainsi, à 75 ans, un pari difficile. Ayant risqué ici une bonne part de son crédit politique, il s'enorgueillit de sa victoire, persuadé d'être le dernier rempart capable de barrer la route au gaullisme vers le conseil général tout en continuant à paralyser le parti communiste dans les urnes.

Les scrutins de 1965 et 1967 confirment la défiance au général

L'élection présidentielle de 1965 confirme le retournement de tendance ²¹. Dans l'ensemble, en effet, les Périgordins émettent un vote de défiance au général. Lors du second tour du 19 décembre, le département est coupé en deux mais de manière complexe. D'abord, on observe une grossière coupure ville/campagne. Dans l'ensemble, les cantons ruraux ont voté largement à gauche. La Dordogne bascule dans l'opposition. L'hostilité du monde paysan pèse lourd dans l'échec relatif du président sortant.

21. A.D.D., 1 W 165 (Nontron).

Ce scrutin accélère le reclassement. Ainsi, les radicaux, dont Bonnet, sont poussés vers la gauche ou absorbés par la droite. Le parti socialiste constitue un môle de résistance, accélérant la dichotomie du corps électoral. C'est lui qui fait la meilleure opération en fédérant les gauches dans le cadre de la FGDS. En définitive, le gaullisme partisan n'a pas pris le contrôle du département.

Dans la perspective des élections générales, Georges Bonnet et son suppléant éventuel, son fils Alain-Paul, consacrent le mois de février 1967 à sillonner, un par un, les cantons du Nontronnais. Les thèmes électoraux sont axés sur les préoccupations du monde rural : prix agricoles, difficultés financières des petites communes, dépopulation des campagnes, équipement en réseaux d'eau et d'électricité. La critique porte essentiellement sur la politique économique et sociale du gouvernement, le déficit budgétaire, la hausse des prix des services publics ainsi que sur la baisse des revenus des petits agriculteurs. Voyant le régime sur la voie de la « dictature », Bonnet estime que le président de la République devra s'incliner devant le verdict du suffrage universel donné les 5 et 12 mars. Le candidat gaulliste, Jean Arnaud, parachuté depuis Dakar, est une cible facile.

À Nontron, le premier tour voit s'affronter les deux candidats radicaux ²². Pour le troisième duel fratricide entre Bonnet et Laforest, ce dernier enregistre une sévère défaite. Pierre Passerieux, pour le PCF, fait mieux qu'aux précédentes élections ²³. Le PCF retrouve son plus haut niveau depuis 1945. Au 2^e tour, la discipline de vote imposée par les accords entre la FGDS et le PCF entraîne un face à face entre Arnaud et Bonnet, lequel l'emporte très aisément avec plus de 14 000 voix d'avance. Tous les cantons le donnent largement vainqueur. Le cartel électoral de la FGDS et le respect du désistement à gauche sont donc très efficaces. Ils servent à merveille les intérêts de Georges Bonnet qui assiste à la déconfiture de son frère ennemi. En Dordogne, où la stabilité est la règle, l'opposition a retrouvé assez facilement ses trois élus, Robert Lacoste, Louis Pimont et Georges Bonnet ²⁴. Cependant, elle ne réussit pas à enlever le siège de Périgueux détenu par Yves Guéna. Les élections législatives de 1967 enregistrent la victoire de l'opposition qui passe de 10 à 15 élus sur 24 sièges en Aquitaine. La Dordogne est ainsi à l'unisson.

22. A.D.D., 1 W 1660. Aux élections législatives du 5 mars 1967, au premier tour, Bonnet obtient 19 649 voix (37,7 %), Laforest 7 363 (14,1 %), Passerieux 14 763 (28,3 %), Arnaud 10 306 (19,7 %) sur 52 081 suffrages exprimés.

23. A.D.D., 1 W 1036, élections législatives du 5 mars 1967.

24. *Le Populaire du Centre*, 13 mars 1967. Au second tour des élections législatives, le 12 mars 1967, voici le résultat des duels droite-gauche au second tour : Yves Guéna, 27 547 voix, Yves Péron, 26 518 ; Georges Bonnet 31 496 voix, Jean Arnaud, 16 870 ; Robert Lacoste 30 800 voix, Pierre Janot 18 537 ; Louis Pimont 28 977, Robert Aulong 20 172.

Juin 1968 : la défaite annoncée

La Dordogne a perçu un écho étouffé des troubles qui ont touché Paris, les campus et les grandes cités industrielles. À Périgueux, deux manifestations, celle, anti-gaulliste, du 13 mai et celle, gaulliste, du 30 mai, illustrent la fracture de l'opinion.

Après un mois de crise ininterrompue, le général de Gaulle, dans son allocution du 30 mai, annonce sa décision de dissoudre l'Assemblée nationale. Le premier tour des élections législatives révèle une grosse surprise. La gauche institutionnelle est en difficulté alors qu'on aurait pu penser qu'elle allait recueillir les fruits de ses patients efforts. Associée, dans un réflexe de peur sociale, au risque de déstabilisation du régime politique, elle est vigoureusement sanctionnée dans les urnes. Elle paie, également, son incapacité à traduire en paroles et en actes, les aspirations neuves d'une partie de la population. À une année d'intervalle, on assiste, dans les circonscriptions où l'opposition l'avait emporté de manière confortable, à un véritable retournement. En Dordogne, Yves Guéna passe au premier tour de scrutin, les sortants soutenus par la gauche, Lacoste, Pimont et Bonnet, sont mal placés. Georges Bonnet arrive en deuxième position derrière Pierre Beylot à Thiviers, où celui-ci est maire, à Nontron, à Lanouaille et, signe qui ne trompe pas, à Brantôme, chez Bonnet ²⁵.

La campagne pour le scrutin de ballottage est très sévère et très personnalisée. Beylot attaque Bonnet pour être l'otage des communistes. Il fait courir le bruit que le fils Bonnet a défilé à Paris derrière les drapeaux rouge et noir ²⁶. L'attaque est habile. Elle oblige le radical à se démarquer de l'extrême gauche, ce que ne peut s'empêcher de faire Georges Bonnet, touché au point sensible ²⁷. Les militants de l'UNR, qui ne sont pas à une contradiction près, ont constellé les routes de grosses inscriptions « Bonnet=Mao » « Bonnet=SS ». Des adversaires anonymes font distribuer un faux tract où François Mitterrand apportait son soutien personnel à Georges Bonnet et encourageait sa candidature. Cette manœuvre quelque peu perfide cherche à faire rejaillir, sur Bonnet, le discrédit qui frappe Mitterrand depuis son pas de clerc de mai 1968. Le député sortant, à court d'arguments, accuse à son tour le gaulliste d'être le représentant des grands trusts financés par les banques internationales qui veulent faire disparaître les petites et moyennes entreprises de nos campagnes ²⁸.

La défaite de l'opposition est générale au second tour, cuisante pour les radicaux – qui se retrouvent avec une dizaine de députés – et amère pour

25. A.D.D., 1 W 2 909, élections législatives des 23 et 30 juin 1968.

26. A.D.D., 1 W 2 909, tracts de Pierre Beylot. Alain Bonnet précise qu'il siégeait alors, comme conseiller de Champagnac-de-Bélair, au conseil général lors de la session ordinaire.

27. A.D.D., 1 W 2 909, tracts de Georges Bonnet.

28. A.D.D., 1 W 2 909, élections législatives des 23 et 30 juin 1968.



1971, 25 juillet : congrès du parti radical-socialiste au Casino de Paris à Périgueux pour les élections sénatoriales. De gauche à droite : Pascaud, Dr Langon, Alain et Georges Bonnet (Fonds Diaz, 14 Fi 137-05, Archives départementales de la Dordogne).

Georges Bonnet. Tous les candidats de l'UNR sont élus, Pierre Janot à Sarlat devant Lacoste, le recteur Capelle à Bergerac devant Pimont et Pierre Beylot, l'éternel outsider, devant Bonnet. Dans le Nontronnais, la victoire gaulliste est acquise de justesse²⁹. Le raz de marée gaulliste – 300 sièges à l'Assemblée pour la seule UNR – n'explique pas tout. Les anciens clivages issus de l'Occupation et de la période de la guerre froide ainsi que l'anticommunisme récurrent exploité par Georges Bonnet sont responsables des mauvais reports de voix. La candidature modérée de Bonnet, dans une phase de crise aiguë puis de crispation s'est vue privée de son rôle traditionnel de défenseur de l'ordre établi, incarné par Beylot. Dans leur campagne pour la défense républicaine, les gaullistes, plus convaincants, ont emporté l'adhésion. L'usure de cette longue présence parlementaire, l'âge avancé face à une nouvelle génération, le déclin quantitatif d'un électorat essentiellement rural sont des facteurs plus profonds à prendre en compte.

29. A.D.D., 1 W 2 909, élections législatives des 23 et 30 juin 1968. Au second tour, le 30 juin 1968, Bonnet obtient 24 662 voix (49,3 %) derrière Beylot 25 361 (50,6 %) sur 50 023 suffrages exprimés.

Cependant, les consultations ultérieures sont là pour rappeler que l'échec de Georges Bonnet est d'abord et avant tout conjoncturel. Il tombe avec les honneurs, sans subir une déroute, préservant un capital de sympathie que son fils saura régénérer pour récupérer son siège. N'étant plus maire de Brantôme depuis 1965, Georges Bonnet conserve, toutefois, son poste au conseil général. Il ne se représentera pas au renouvellement de 1970, quittant définitivement, à plus de 80 ans, la vie politique périgordine. Cette défaite de 1968 ne lui fait pas quitter son activité partisane, bien au contraire. Il continue de soutenir la carrière de son fils et s'engage de manière active, en 1969, pour la candidature centriste d'Alain Poher à la présidence de la République³⁰. Son vieux rêve de voir la France gouvernée au centre ne deviendra cependant pas réalité.

Quelle leçon tirer d'un tel cursus et de ses déroutantes orientations ?

Tout d'abord, ce qui frappe, est l'exceptionnelle longévité de l'intéressé qui a deux racines, la permanence des réseaux tissés autour de sa personne et le sens du contact qui a transformé ses fiefs en forteresses³¹. Cette longévité est servie par un flair politique qui trouve la solution afin de conserver un espace politique. En 1935-36, Bonnet comprend que le Front populaire le marginaliserait, aussi choisit-il de le contrecarrer. C'est la même logique en 1951, face aux menaces que font peser sur lui les trois grandes formations d'alors, le PCF, la SFIO et le MRP. En 1962, le cheminement semble contraire, mais en réalité, Bonnet voit bien que s'il n'apparaît pas comme le champion de l'opposition antigaulliste, il sera écrasé à droite par des concurrents qui auront l'appui du pouvoir. Il se reclasse à gauche dans la FGDS tout en s'opposant de manière frontale aux communistes ; ceux-ci devront boire le calice jusqu'à la lie en faisant voter pour lui ensuite dans le cadre des désistements « républicains ».

Avec le parti radical, Bonnet forme un couple infernal ; malgré les crises et les divorces, la séparation n'a jamais été totale. Chaque fois qu'il a été rejeté, Bonnet a cherché à réintégrer sa formation au plus vite. Il y incarne une aile conservatrice capable d'attirer des personnalités de poids. S'il n'a pu vraiment diriger le parti en Dordogne, il y exerce un rôle considérable, permettant à ce courant de résister après 1945 comme après 1958 alors qu'il avait été éliminé d'autres places fortes. Son fils a, très longtemps, perpétué cette tradition.

Si son parcours fut fluctuant, il n'en reste pas moins marqué par une tendance lourde à épouser le parti de l'ordre et de la conservation sociale. S'il glisse vers la *Realpolitik* dès 1925 et bien plus en 1935, c'est qu'il est imprégné par la capacité de résistance de la société française mais aussi par

30. A.D.D., 1 W 1646 et 1648 (Nontron).

31. PUYAUBERT (Jacques), « Georges Bonnet, un bel exemple de longévité radicale en Dordogne », in *Le Midi dans la nation française*, sous la direction de Pierre Guillaume, CTHS, 2002.

la vulnérabilité de son électorat d'une France provinciale bien étrangère aux grandes mutations alors que les difficultés tant financières qu'économiques s'accumulent. S'il va très tôt vers Pétain en 1940, précocement vers de Gaulle en 1958, c'est qu'il pense au retour à l'ordre et au redressement moral de la nation dans le cadre d'un pouvoir fort. Il s'est fourvoyé avec Vichy mais n'a jamais renié cet engagement. Il s'est retrouvé dans de Gaulle mais jamais dans le gaullisme conquérant. Sans espoir de reprendre une carrière nationale, comme en 1951, Bonnet sait rassembler les mécontents contre l'instabilité ministérielle sous la Quatrième et contre le fait du prince sous la Cinquième. Au fond, il a toujours soutenu le système représentatif : il torpille avec les radicaux la réforme de l'État de Doumergue en 1934 par crainte d'un projet liberticide, tout en votant contre le parlementarisme en 1940 et en 1958 ; en 1958, il parie sur l'union nationale, un tremplin vers son retour en grâce. Il défendra ce parlementarisme en 1943 en face de Laval – mais n'était-ce pas un simple baroud d'honneur pour l'Histoire ? – et avec bien plus de conviction en 1962 et en 1969 contre de Gaulle une nouvelle fois. On peut voir en lui un « archéo-républicain », resté viscéralement imprégné des mœurs politiques de la Troisième République, qui a manqué singulièrement de perspicacité sur les intentions de Pétain comme sur celles, bien opposées, de de Gaulle. Il a sacrifié la Troisième République à la paix européenne, ce fut un leurre. Il a sacrifié la Quatrième à la victoire militaire en Algérie, ce fut une illusion. Grâce à son dynamisme et son entregent, Bonnet a su s'adapter à des contextes politiques différents mais sans forcément entrevoir lucidement les enjeux.

Animal politique ? Sans aucun doute. L'étude précédente l'aura peut-être démontré. Retenons surtout sa pugnacité, sa persévérance dans l'adversité, son sens du combat politique ³². S'il est battu en 1928, il repart aussitôt à Périgueux dans une partielle devant un nouvel électorat. S'il est proscrit en 1945, il revient s'imposer à Champagnac en 1951 alors qu'il lui est juridiquement impossible de se présenter. S'il est enfin battu en 1968, à 79 ans, il reste qu'il est venu défier Yves Guéna dans sa ville en 1964.

Le sous-préfet de Nontron remarque, en 1922 : « Si les circonstances lui sont favorables, Georges Bonnet peut-être appelé à devenir un personnage politique assez marquant. ³³ »

J. P.

32. PUYAUBERT (Jacques), *Georges Bonnet (1889-1973). Les combats d'un pacifiste*, éd. Presses universitaires de Rennes, 2007.

33. A.D.D., 3 M 135, dossier individuel, lettre du 14 mai 1922.

Le château du Paluel (Saint-Vincent-le-Paluel) au cinéma

par Jean-Jacques TOURNAUD

Le Paluel a servi de cadre à plusieurs films ou téléfilms. Le plus récent (1998) est une version américaine de Cendrillon, de Andy Tennant, avec Drew Barrymore et Anjelica Huston, qui ne passera pas à la postérité. Seulement deux scènes « romantiques » ont été tournées au château, vers la fin du film, dans lesquelles l'héroïne retrouve son soupirant dans la grand'salle et déambule dans le corps de logis que l'on croirait transformé en sous-bois... Paluel a été rebaptisé « les ruines d'Amboise » par le réalisateur, un nom sans doute plus évocateur pour les spectateurs américains qui connaissent les châteaux de la Loire. De nombreux sites du Périgord ont été utilisés



Affiche de À tout jamais (VO : Ever After, a Cinderella story), 1998, réalisé par Andy Tennant.

pour ce film, notamment les châteaux de Hautefort, de la Roussie, de Lanquais, de Beynac, de Commarque et la vieille ville de Sarlat.



Affiche de *Le Capitaine Fracasse*, 1928, réalisé par Alberto Cavalcanti.

En 1928, le cinéaste brésilien Alberto Cavalcanti réalise une version muette du *Capitaine Fracasse*, avec Pierre Blanchar (le capitaine Fracasse), Lien Deyers (Isabelle) et Charles Boyer (le duc de Vallombreuse). Ce film était considéré comme disparu ; la copie restaurée de l'œuvre a été présentée au salon Fipa en 2001. C'est le premier film répertorié tourné (en partie) en Périgord. On reconnaît quelques rues de Sarlat et, dans la première séquence, c'est le château de Sirey¹, situé sur la commune de Prats-de-Carlux, non loin du Paluel, qui est présenté comme la demeure du baron de Sigognac, « un château ruiné, royaume de la misère, de la solitude et de l'ennui ». Nous savons que le prince de Croÿ avait donné son accord pour le tournage de quelques scènes au Paluel² : on voit

ainsi, dans une séquence, la cloche de la chapelle qui sonne à toute volée (on reconnaît le blason des Gimel au dessus). Cavalcanti a peut-être effectué des prises de vues à l'intérieur du château, mais il est bien difficile aujourd'hui de s'en assurer...

Mais le film le plus célèbre reste (pour les extérieurs principalement) *Le Tutoué*, de Denys de la Patellière, tourné en 1968, avec un scénario signé Alphonse Boudard.

Le réalisateur du *Rififi à Paname*, des *Grandes Familles* ou encore d'*Un Taxi pour Tobrouk*, qui travaillait surtout avec Jean Gabin ou Lino Ventura,

1. En 1928, ce château des XV^e et XVII^e siècles a perdu les toitures de ses deux tours couronnées de mâchicoulis et de nombreuses brèches sont visibles dans les murs. En 1950, une photographie du livre de Jean Secret, *Le Périgord* (éditions Havas), le présente avec la légende « Ruines du château de Sirey », mais l'une des tours a retrouvé sa toiture en poivrière. Dans les années 1970, sur une carte postale, il apparaît totalement restauré, mais dans les années 1990, une explosion au gaz détruit une grande partie de la façade principale. Actuellement (en 2005), sa nouvelle propriétaire a engagé d'importants travaux de restauration.

2. Renseignement communiqué par Claudine Lassner.

avait fait appel à Louis de Funès, alors au faîte de sa gloire, pour cette comédie, censée attirer les spectateurs avec deux « monstres sacrés » en tête d'affiche. Lorsque le tournage débuta, le scénario n'était pas terminé et il fallut trouver une fin, qui fut, bien évidemment, bâclée. Le film s'intitula d'abord *Comme en 14*, puis *Mon légionnaire* avant de devenir *Le Tatoué*.

Le scénario est simpliste et le film repose uniquement sur le jeu diamétralement opposé des acteurs : De Funès, dans son rôle habituel d'affairiste sans scrupules (qu'il reprendra, la même année, dans *Le Petit Baigneur*, de et avec Robert Dhéry) et Gabin, en vieux légionnaire bourru.

Jean Gabin et Louis de Funès ne s'appréciaient guère. Ils n'avaient eu que de courtes scènes à tourner ensemble lors de *La Traversée de Paris* (1956) et du *Gentleman d'Epsom* (1962). Mais pour la première fois, ils devaient partager un plateau de tournage durant plusieurs semaines. Denys de la Patellière avait réuni une équipe « Gabin », avec qui il travaillait habituellement, que Louis de Funès avait du mal à intégrer. Louis de Funès était sur le plateau comme à l'écran, agité, voulant toujours en faire plus et remanier incessamment les jeux de scène. Jean Gabin ne supportait pas cette méthode de travail. Lorsqu'il avait donné son accord pour une scène, il ne revenait pas sur sa décision. « Prévenez-moi quand il aura mis au point son petit numéro personnel ! » lâchait-il, excédé, en parlant de Louis de Funès.

L'histoire :

Félicien Mezerey (Louis de Funès), un ancien brocanteur, devenu marchand d'art, rencontre par hasard Legrain, un ex-légionnaire (Jean Gabin), dont le dos est orné d'un portrait qui lui a été tatoué par Modigliani le soir du 14 juillet 1919.

Mezerey veut à tout prix lui acheter le tatouage, mais le légionnaire ne veut rien entendre.

Certain que tout peut s'acheter à condition d'y mettre le prix, le marchand d'art vend la peau de l'ours, ou plutôt le tatouage, par anticipation

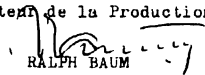


Affiche de *Le Tatoué*, 1968, réalisé par Denys de la Patellière.

à des courtiers américains, moyennant un acompte astronomique et la cession de croûtes innommables. Il est désormais condamné à persuader Legrain de conclure un marché.

Il croit avoir trouvé une solution lorsqu'il apprend que le légionnaire possède une maison de campagne délabrée et s'engage, par contrat, à restaurer cette maison de fond en comble, en échange du tatouage.

Mais Legrain s'appelle en réalité Louis Enguerrand de Montignac et la maison de campagne est un château fort ruiné en plein cœur du Périgord Noir.

LES FILMS COPERNIC SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 800.000 FRANCS 7, RUE COPERNIC - PARIS XVI^e - KLB. 22.25+ R.G. 21112	
Film <u>LE TATOUÉ</u> (Titre provisoire)	Paris, le 21 Février 1968 276
Monsieur <u>P</u> Monsieur <u>FINARD</u> Architecte en Chef des Batiments de France 4, Place du Général Leclerc 24 - <u>PERIGUEUX</u>	
Monsieur l'Architecte en Chef, Faisant suite à notre entretien téléphonique de ce jour, nous vous confirmons que nous souhaiterions effectuer certaines prises de vues au Château de ST VINCENT LE PALUEL en Dordogne, entre le 25 Mars et le 10 Mai 1968, durant une dizaine de jours, ceci pour les besoins de notre film - LE TATOUÉ - dont la mise en scène est assurée par Monsieur Denys de la Patellière et dont les principaux interprètes sont Messieurs Jean Gabin et Louis de Funès. Nous avons noté que ce château étant inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, donc soumis à certaines servitudes des Beaux-Arts, il appartenait au propriétaire - le Docteur LASSNER - de vous adresser une demande d'autorisation de tournage à l'extérieur du Château. En ce qui concerne les travaux à effectuer pour le tournage, nous n'envisageons que la mise en place provisoire (sans scellement) de chassis de fenêtres et de volets intérieurs pour la durée des prises de vues. D'autre part, il appartiendra au propriétaire de vous demander également votre accord pour vérifier l'état du château par simple mesure de sécurité afin d'éviter tout accident au cours du tournage. Par ce même courrier, nous demandons donc au Docteur LASSNER, de se mettre en rapport avec vous, lequel bien entendu nous a donné son accord. En vous remerciant pour l'accueil trouvé auprès de vous, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Architecte en Chef, l'expression de nos sentiments distingués.	
Le Directeur de la Production  RALPH BAUM	

*Courrier des films Copernic demandant l'autorisation de filmer au Paluel
 (Service départemental de l'architecture et du patrimoine, Périgueux)*

Quelques images du film *Le Tatoué*



Découverte de la « maison de campagne » du légionnaire Gabin.



Manceuvres devant la fontaine.



Plan dans la grand'salle devant la cheminée néo-renaissance.

La demeure du comte de Montignac est régulièrement visitée par des pillers de châteaux, qui finiront au fond « d'un cul de basse fosse », châtiment que connaîtront également, à l'issue d'une visite guidée récurrente, des détectives privés, des pseudos-réalisateurs de télévision et, à la fin du film, des

personnalités qui viennent visiter les travaux de restauration engagés par les deux compères, devenus complices.

Inutile de s'appesantir sur cette comédie qui, malgré quelques séquences amusantes, est loin d'être un chef d'œuvre. Pour en revenir au décor, comme le château du Paluel avait été incendié vingt-quatre ans auparavant, le réalisateur avait fait installer plusieurs portes et fenêtres pour masquer les issues béantes. Les scènes intérieures ont été presque toutes filmées dans d'autres lieux, même celles qui sont censées se dérouler dans les souterrains, alors que le Paluel en possède un en état de conservation exceptionnel et... original ³ ! Les terrasses avaient été nettoyées pour l'occasion, telle celle où se trouve la fontaine « où trois gnomes miraient leurs grimaces dans des vasques moussues », pour reprendre l'expression de Jean Secret ⁴, et où Gabin fait manœuvrer De Funès.

À noter que certaines scènes ont été tournées à Domme (rebaptisée « Montignac » pour l'occasion) et autour de Saint-Vincent-le-Paluel.

J.-J. T.

3. TOURNAUD (Jean-Jacques), « Le château du Paluel (Saint-Vincent-le-Paluel) : présentation architecturale », *BSHAP*, 2006, t. CXXXIII, p. 478 (galerie de fuite).

4. *Châteaux, Manoirs et Gentilhommières du Périgord*, Paris, éd. Tallandier, 1966.

DANS NOTRE ICONOTHÈQUE*

Jean Broc et Pierre Bouillon, deux peintres périgordins du temps de David

par Brigitte et Gilles DELLUC

De Brumaire à Waterloo, à en croire Georges Rocal¹, la Dordogne a fourni deux penseurs (Maine de Biran, Joubert), un archiviste (Lespine), un juriste (Maleville) un archéologue (Taillefer), un tragédien (Lafon). Mais point d'auteurs d'œuvres graphiques ou plastiques.

Deux artistes périgordins du temps de Jacques Louis David, autour de 1800, semblent avoir été oubliés par leurs compatriotes. Notre Bulletin est dépourvu d'informations originales sur le peintre montignacois Jean Broc. Pierre Bouillon, son confrère thibérien, est seulement cité dans quelques notules. De la même façon, les ouvrages français sur l'histoire de la peinture sont à peu près muets à leur sujet, sauf celui d'André Chastel.

Deux faits récents ont redonné beaucoup d'intérêt à Jean Broc, quasi inconnu dans sa petite province d'origine : 1 - La restauration et l'accrochage au Louvre, au début de 2007, de son immense tableau, L'École d'Apelle, tout à côté des Sabines de David, maître du néo-classicisme ;

Les documents iconographiques présentés dans cette rubrique sont inventoriés, répertoriés et archivés à la SHAP.

1. ROCAL (G.), *De Brumaire à Waterloo en Périgord*, Paris, éd. Floury, 1942.

2 - La miraculeuse re-découverte d'une de ses autres toiles, reléguée dans une petite église de la Sarthe. Le peintre Jean Broc apparaît comme un des élèves dissidents et archaisants de David, les Barbus, initiateurs d'une voie nouvelle de la peinture.

La place de son contemporain, le dessinateur-graveur et peintre néo-classique Pierre Bouillon, est plus modeste et moins originale.

Nul n'est prophète en son pays

Jean Broc (de Montignac) a été très peu souvent cité en Dordogne. René Larivière relate en 1974, d'après *Le Monde* des 17 et 18 novembre, l'exposition d'un tableau d'un certain *Bloc* [sic] à Poitiers en 1801². En 1975, Michel Soubeyran consacre à Broc une notice d'une trentaine de lignes d'après une exposition visitée par Jean-Claude Lasserre³. On va voir que, des deux peintres envisagés ici, c'est lui, de loin, le plus important.

De surcroît, la vue que l'on a de Jean Broc a changé récemment. *La Mort de Hyacinthe*, (musée Sainte-Croix de Poitiers) est parfois présentée : notamment lors de l'exposition parisienne *De David à Delacroix, la peinture française de 1774 à 1830*, au Grand Palais, en 1974, puis en Amérique (à Detroit et à New York)⁴ ou encore tout récemment à Berlin. Surtout son énorme *École d'Apelle* vient d'être accrochée au Louvre, il y a quelques mois, à une place d'honneur, tandis qu'une autre grande toile oubliée, *Les Envoyés de Dieu*, vient d'être découverte dans une humble église de la Sarthe.

Pierre Bouillon (de Thiviers), lui, a été un peu plus souvent mentionné, mais en des notes éparées. Le Dr Édouard Galy vit, au musée du Mans, son *Jésus ressuscitant le fils de la veuve de Naïm* ; il essaya en vain de l'obtenir pour Périgueux par voie d'échange en 1880⁵. Anatole de Roumejoux mentionne sa participation au *Musée des Antiques* de Bins de Saint Victor (1810-1827)⁶. Il est cité lors de la félibrée de Thiviers de 1925⁷ et illustre l'*Antigone* de Pierre-Simon Ballanche de six gravures « faites sur les dessins et sous les yeux de cet artiste⁸ ». Surtout André Maisonneuve-Lacoste (1860-1931),

2. BSHAP, 1974, t. CI, p. 269.

3. BSHAP, 1975, t. CII, p. 165.

4. Catalogue, 1974, notice de Robert Rosenblum, n° 16, p. 340-341.

5. BSHAP, 1880, t. VII, p. 273.

6. ROUMEJOUX (A. de) (1897-1899), *Biographie générale du Périgord*, Périgueux, p. 65. Cet auteur ignore Jean Broc.

7. La pose d'une plaque est signalée en l'honneur de *Péiro Bouillon, graveur e peintre, 1771-1831* (Lou Bournat de juillet-septembre 1925).

8. BSHAP, p. 39 et 141. La seconde édition du livre de P.-S. Ballanche (Pierre Didot l'aîné, Paris, 1819, in-8, 328 p) est effectivement ornée de six gravures hors-texte d'après Pierre Bouillon. Il

érudit thibérien, publia, à l'occasion de cette fête, une petite brochure, surtout généalogique, intitulée *Notes biographiques sur trois enfants de Thiviers : I - Dr J. Desvergues, II - P. Bouillon, graveur et peintre, III - Amiral L. Fourichon*⁹. Joseph Durieux, en 1947, signale, d'après cet opuscule, un dessin : *L'interrogatoire de Marie-Antoinette au Tribunal révolutionnaire* (J. F. Cazenave *sculps.*)¹⁰. Il en a trouvé deux autres, gravés par Jean-Baptiste Vérité¹¹, dans la collection Pixérécourt de la bibliothèque du Sénat : *la Journée du 20 juin*¹² et *Le Dévouement de Madame Elisabeth*¹³.

Notre iconothèque conserve un *Portrait d'enfant*, rehaussé d'aquarelle (non signé, fonds J. Saint-Martin)¹⁴. Jean Secret consacra quelques colonnes de l'hebdomadaire *Périgord Actualités* à Pierre Bouillon, artiste « à peu près inconnu »¹⁵. Il se limitait aux quelques œuvres conservées au musée du Périgord¹⁶. Il ne s'attardait que sur la description des sujets mythologiques représentés et il *surfait* sur la biographie de l'artiste. Il publia sans longs commentaires son tableau *Orphée et Antigone*¹⁷.

La Société des Beaux-Arts de la Dordogne a exposé en 1985, pour son centenaire, les deux crayons de Pierre Bouillon, conservés au musée du Périgord : *La Vénus drapée*¹⁸ et *La Mort de Caton d'Utique*¹⁹ et le catalogue résume la vie de l'auteur en quelques lignes²⁰.

Emmanuel Bénézit²¹ et Guy Penaud²² n'ont pas manqué de consacrer une courte notice à chacun de ces deux artistes. Mais la consultation d'Internet permet d'élargir la recherche sur ces deux Périgordins : elle apporte de nombreuses données supplémentaires et, enfin, une bonne iconographie.

est dédié à Madame, duchesse d'Angoulême, surnommée « l'Antigone française ». Ballanche, ancien imprimeur, philosophe mystique, a largement influencé l'idéologie romantique. Avec Chateaubriand, il était un familier du salon de Madame de Récarnier.

9. *L'Indépendant du Périgord*, Thiviers, impr. Fargeot, Bonneau et Savignac, 34 p., 1925.

10. On peut acquérir des reproductions, coloriées ou non, de cette gravure. De même pour le *Portrait du comte Joseph de Maistre* (1753-1821), gravé par François Le Villain, et *L'Enfant et la fortune* (www.art.com).

11. On doit à ce graveur au pointillé des portraits dont celui de Louis XVI (BÉNÉZIT, *op. cit.*).

12. Le 20 juin 1792, la foule envahit les Tuileries.

13. BSHAP, 1947, t. LXXIV, p. 45.

14. BSHAP, 1970, t. XCVII, p. 267.

15. *Périgord Actualités*, 15, 22 et 29 septembre 1973.

16. Aujourd'hui musée d'art et d'archéologie du Périgord.

17. SECRET (J.), *L'Art en Périgord*, Périgueux, éd. Office départemental de Tourisme de la Dordogne, 1976, fig. 292.

18. Sous le numéro B 198 (SECRET (J.), *op. cit.*).

19. Esquisse au crayon noir, rehaussé de blanc, sur papier bleu. Elle fut exposée au Salon de Périgueux de 1864 et en 1985.

20. Musée du Périgord (textes de J. Cluseau-Lanaue, M. Soubeyran, J. Riboulet-Rebière), *Centenaire de la Société des Beaux-Arts de la Dordogne, 1884-1985, Peintres de l'École de Périgueux*, Périgueux, imprimerie Réjou, 1985, 32 p., ill.

21. BÉNÉZIT (E.), *Dictionnaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs*, éd. Gründ, 1999.

22. PENAUD (G.), *Dictionnaire biographique du Périgord*, Périgueux, éd. Fanlac, 1999.

Le Montignacois Jean Broc, élève de David



Fig. 1 - Jean Broc (1833). Les Envoyés de Dieu ou Les Messagers célestes. Huile sur toile (église d'Yvré-l'Évêque, Sarthe).

Aujourd'hui, on regarde Jean Broc d'un œil différent. Et cela pour deux raisons :

- Un grand tableau tardif de cet artiste oublié, *Les Envoyés de Dieu*, montré seulement au Salon de 1833 et tenu pour une de ses œuvres majeures, vient d'être retrouvé dans une petite église de la Sarthe, à Yvré-l'Évêque (fig. 1). On ne connaissait de cette œuvre qu'une seule gravure au trait et un texte descriptif²³. Il avait été commandé en 1821, soit douze années avant son exposition, et avait demandé sept ans de travaux. Il était destiné à la chapelle des Missions étrangères : elle n'en prit jamais possession²⁴. Ce tableau, dit aussi des *Messagers célestes*, peut symboliser, marchant au-dessous de la Vierge et de l'Enfant, entourés d'angelots, les nombreux missionnaires envoyés par ce séminaire en Extrême-Orient. D'après le livret

du Salon, ces archanges seraient Gabriel ou la prophétie, Raphaël ou la bienfaisance et Michel ou la force de Dieu.

± Surtout la grande œuvre de ce peintre, *L'École d'Apelle*, véritable manifeste de certains élèves dissidents (les *Penseurs*, les *Méditateurs*, les *Primitifs* ou les *Barbus*) du grand et officiel Jacques Louis David (1748-1825), passionnés de la pureté de l'art grec, n'était plus qu'une huile sur toile stockée sous forme d'un énorme rouleau. Elle vient d'être minutieusement restaurée²⁵ (fig. 2). Cette toile de Jean Broc a été exposée, de janvier à mars 2007, aux cimes du

23. Gravure de Norman in : *Annales du Musée et de l'École Moderne des Beaux-Arts. Recueil de gravures au trait* de C.P. Landon, 1801-1835. Il est cité par S. Velter dans « Le chef d'œuvre de Jean Broc retrouvé dans la Sarthe », *Revue de l'art*, n° 128, 2000-2, p. 70-73. S. Papin-Velter a soutenu sa thèse le 23 juin 2005 : *De l'atelier de David au Romantisme : les Primitifs et leur destin*, Collège de France/Paris IV (Centre André Chastel), sous la direction de B. Jobert.

24. 128, rue du Bac. La chapelle fut édiée de 1883 à 1891 et mise en vente comme bien national à la Révolution. Rachetée, elle devint en 1802 succursale de la paroisse Saint-Thomas d'Aquin et retrouva sa destination primitive en 1874.

25. Une photographie ancienne permet de juger de l'importance du travail effectué (Velter (S.), 2000, *op cit*).



Fig. 2 - Jean Broc (1800). L'École d'Apelle. Huile sur toile (Louvre).

Louvre, à côté des *Sabines* de son maître David²⁶. C'était la première fois qu'elle était présentée depuis le Salon de 1800, soit depuis plus de deux siècles²⁷. Elle devrait par la suite être réaccrochée de manière définitive.

Cette toile est un hommage à Apelle²⁸, fils du peintre Pythéas, artiste fameux de la Grèce antique, figuré parmi ses élèves. Il vivait au IV^e siècle avant notre ère et, admiré par Ovide et par Pliny l'Ancien, il fut le peintre attitré de Philippe et d'Alexandre. Il avait peint Pancaste, concubine préférée d'Alexandre : il en était épris. Son œuvre picturale est connue seulement par des textes. On cite notamment le renommé tableau de *La Calomnie*, décrit par Lucien de Samosate : Botticelli et Dürer (entre autres) essayèrent de le reconstituer²⁹.

26. Salle 75, peinture française, aile Denon, premier étage. *L'École d'Apelle* mesure 3,75 x 4,80 cm. *Les Sabines* un peu plus encore : 3,85 x 5,22 m. Le documentaire *L'Ombre et la main*, de Laurent Garret (2006), suit toute la restauration du tableau de J. Broc (durée : 0h52).

27. *La Tribune de l'art*, lettre d'information hebdomadaire, 30 janvier 2007. Voir aussi S. Laveissière, *Le tableau du mois*, n° 139, *À la mémoire de Robert Rosenblum (1927-2006)*, feuillet édité gracieusement par le musée du Louvre à l'occasion de la présentation (du 7 février 2007 au 5 mars 2007), comme tableau du mois, de *L'École d'Apelle*.

28. Ou Apelles.

29. BENEZIT (E.), *op. cit.*



Fig. 3 - François Gérard (1800). Madame Broc.
Pierre noire et lavis gris et beige,
papier vieux rose (Louvre).

Jean Broc est né le 16 décembre 1771 à Montignac³⁰. Il occupe une place à part parmi les quelque quatre cents élèves de David, chef de file de l'École néo-classique : celle d'un dissident. Il est mort en 1850 en Pologne à Łopatyn³¹. Il est resté un portrait de *Madame Broc* par le baron Gérard (fig. 3)³². On ne sait rien de la vie de Broc en Pologne, auprès de sa fille Aline, épouse d'un général polonais³³. Il semblerait que, là-bas, il se soit octroyé une particule : sur les sites Internet polonais, le peintre et sa fille sont nommés *Jana et Alina de Broc*³⁴.

Jusqu'ici ce peintre était surtout connu pour *La Mort de Hyacinthe*, conservé au musée Sainte-Croix, à Poitiers³⁵. Ses envois aux Salons résument sa carrière : 1800, *L'École d'Apelle* (conservé au musée du Louvre)³⁶ ; 1801, *Le Naufrage de Virginie*³⁷ et *La Mort d'Hyacinthe* (musée Sainte-Croix à Poitiers) ; 1806, *La Mort du général Desaix à Marengo* (musée national du château et des

30. Par erreur, on le faisait naître naguère en 1780. Cela fut rectifié (LEVITINE (G.), « L'École d'Apelle de Jean Broc : un « primitif » au Salon de l'an VIII », *Gazette des Beaux-Arts*, novembre 1972, p. 286). Le patronyme *Broc* est assez particulier à la Drôme et à l'Ardèche.

31. Aujourd'hui en Ukraine.

32. Le département des Arts graphiques du Louvre conserve ce charmant dessin (exécuté à la pierre noire et au lavis gris et beige) de François Gérard, daté de 1800 (base Joconde). L'auteur était lui aussi élève de David.

33. Le général Józef Dwernicki était né à Varsovie en 1779 et mort à Łopatyn en 1857. Il fit partie des armées de Napoléon I^{er} et, en 1830, prit part à l'insurrection de Novembre des Polonais contre les Russes. Contraint à l'exil, il revint en France où il épousa en seconde nocces Marie-Louise Aline Broc, fille du peintre. Le portrait du général par Jean Gigoux est au musée Delacroix, Paris.

34. En 1778, on relève le nom de deux dames *de Broc*, prieure et doyenne au prieuré de La Fontaine Saint-Martin à Yvré-l'Évêque (Sarthe).

35. Anciennement au musée Rupert de Châteaufort de cette ville.

36. Don, en 1872, de M^{me} Aline Dwernicka, fille de l'artiste.

37. C'est une des scènes importantes du roman de Jacques-Henri Bernardin de Saint-Pierre (1788). Ce naufrage aurait été inspiré par un fait divers qui s'est produit le 18 août 1744 : la mort de M^{lle} Cailloux, une créole, et de M. Lorigchamps de Montendre, enseigne de vaisseau, dans le naufrage du *Saint-Géran*, en vue de l'île de France (île Maurice). À cause d'une erreur de navigation, il talonna sur les brisants : neuf survivants (TROUSSET (J.), *Histoire illustrée des grands naufrages*, ed. La Découverte, 1994. Réédition de l'original de 1880 de la Librairie illustrée. Paris).

Trianons, Versailles) ; 1810, *Renaud et Armide* ; 1814, *La Mort d'Hyacinthe*³⁸ et *Renaud et Armide*³⁹ ; 1817, *Portrait d'un garde national à cheval* ; 1819, *La Magicienne consultée* (musée de Bayeux)⁴⁰ et *La Mort de Virginie* ; 1833, *Les Envoyés de Dieu* (église d'Yvré-l'Évêque, Sarthe)⁴¹.

La Mort du général Desaix à la bataille de Marengo, le 14 juin 1800, se rattache assez banalement à l'iconographie impériale (fig. 4). La scène figurée est vue sous un plus grand angle que celle peinte par Jean-Baptiste Regnault : celle-ci montrait seulement le général gisant dans les bras du colonel Lebrun, fils du consul. *Le Naufrage de Virginie* « manifeste les prémices du romantisme



Fig. 4 - Jean Broc (1806). La Mort du général Desaix à Marengo.
Huile sur toile (Louvre).

38. Gravé par Dusard (BENEZIT (E.), *op. cit.*).

39. Tragédie en musique de Lulli sur un livret de P. Quinault, 1686. C'est la victoire, provisoire, de la magicienne Armide sur le chevalier Renaud.

40. D'après *Les Élégies* du poète latin Tibulle (mort en 19 avant J.-C.). Délie est mariée et ne peut pas se livrer à Tibulle. Une magicienne interviendra pour elle.

41. Ce tableau est aussi intitulé *Les Archanges*. Ces êtres sont bizarrement dépourvus d'ailes. Le cadre porte les mentions *Peint par Broc* et *Les Messagers célestes*. Broc obtient cette année-là une médaille de première classe (SOUBEYRAN (M.), *op. cit.*). À Yvré-l'Évêque (Sarthe), l'église Saint-Germain est peu souvent ouverte ; non loin, l'abbaye cistercienne de l'Épau est bien plus fréquentée.



Fig. 5 - Jean Broc. Départ pour la promenade.
Gravure.

naissant ⁴² ». On connaît aussi une estampe de 1823, tirée de *Paul et Virginie : Départ pour la promenade* ⁴³ (Fig. 5). *Renaud et Armide*, inspiré de *La Jérusalem délivrée* du Tasse, nous ramène au temps des chevaliers et des croisades.

Un revêtement mural (papier peint panoramique), produit par la fabrique parisienne de Joseph Dufour (1752-1827) et de son gendre Amable Leroy (mort en 1880), d'après le roman *Les Incas* du philosophe Jean-François Marmontel (1723-1799), serait de la main de Jean Broc et de Xavier Mader ⁴⁴. La première édition date de 1826 ⁴⁵.

Un Montignacois parmi les *Barbus*

En revanche, *L'École d'Apelle* (1800) est un tableau mythique. C'est la profession de foi de certains des élèves de David : des rebelles auto-proclamés les *Barbus*, les *Penseurs*, les *Méditateurs de l'Antique* ou encore les *Primitifs* ⁴⁶. À la suite des découvertes archéologiques de Pompéi et d'Herculanum, tout comme David, ils ont opté pour un retour aux valeurs de l'Antiquité, pour mettre un terme au baroque et au rococo de Fragonard et de Boucher. Ils se trompaient, note André Chastel : « L'Antiquité dont on faisait un modèle absolu n'était pas celle des archéologues, mais un choix d'œuvres éclatantes associées à un corps de notions esthétiques et morales ». Et cet auteur observe, à propos des *Sabines* : « Les gesticulations de ces héros de théâtre trahissent une utilisation massive des recettes d'atelier ⁴⁷ ».

42. SOUBEYRIAN (M.), *op. cit.*

43. *Leaving for a walk* est actuellement reproduite et mise en vente sur la toile. De même pour les reproductions de *La Mort de Hyacinthe* et de *La Mort du général Desaix* (www.art.com).

44. Mader père et fils, dessinateurs, graveurs et graveurs sur bois travaillèrent vers 1807 pour l'imprimerie sur tissus du Pont de Vertais à Nantes (BENEZIT (E.), *op. cit.*)

45. Base Palissy.

46. Ce terme n'a pas de rapport direct avec les peintres primitifs du début de la Renaissance, ni avec le mouvement du Primitivisme apparu plus tard.

47. CHASTEL (A.), *L'Art français. Le temps de l'éloquence, 1775-1825*, Paris, éd. Flammarion, 1996.

Les *Barbus* décidèrent d'aller bien plus loin. Leur but était de retrouver la pureté quasi religieuse de l'art grec en privilégiant la ligne, les tons sourds et les couleurs posées en aplat aux dépens du modelé et de la profondeur. Poussant l'idée du néoclassicisme à son extrême, ils réclamaient un retour à une peinture basée sur les motifs linéaires purs des vases grecs ou sur les compositions simples des primitifs du Moyen Âge et du début de la Renaissance italienne. Bref, un véritable retour à l'antique et à son hiératisme. Ils choisissaient leurs sujets parmi l'*Iliade* et l'*Odyssée* d'Homère, l'*Ancien Testament* et les poèmes « gaéliques » attribués à Ossian.

Selon Étienne-Jean Delécluze (1781-1863)⁴⁸, élève favori de David, puis clairvoyant critique d'art – mais mal disposé à l'égard des *Barbus* –, ils formaient « une secte, une espèce de parti » sous l'égide du doctrinaire Pierre-Maurice Quay⁴⁹ (on ne connaît aucune œuvre de lui), avec notamment les frères Joseph et Jean-Pierre Franque⁵⁰, Paul Duqueylar, Antoine-Hilaire-Henri Périé, Jacques-Nicolas Paillot de Montabert et quelques autres. En revanche, d'après leur ami Charles Nodier⁵¹, Quay était « placé trop haut pour s'accommoder aux pensées et à la marche du vulgaire, pour prendre intérêt à ses passions et pour avoir foi dans ses perfectionnements ».

Les *Barbus*, amis de Jean Broc, choisirent un style de vie fantaisiste. Végétariens, leurs longues chevelures nouées de turbans, toutes barbes au vent, ils s'accoutraient de vêtements excentriques inspirés des costumes grecs. Drapés de toges antiques, chaussés de sandales jaunes, ils attiraient les moqueries et les insultes de la foule dans les rues de Paris. En 1800, David les chassa de son atelier après les critiques émises contre ses *Sabines* (exposées à la fin de 1799) et ils se regroupèrent dans le monastère abandonné de la Visitation au flanc de la colline de Chaillot⁵².

48. DELÉCLUZE (Étienne-Jean), *David, son école et son temps*, Paris, Didier libraire éditeur, 1855, réédition Macula, Paris, 1983. Cet ouvrage fondamental d'un fils de la bourgeoisie rationaliste issue des Lumières est accessible sur www.gallica.bnf.fr.

49. Dit encore Quays ou Quai. On l'appelait simplement Maurice ou parfois Agamemnon. Il mourut tout jeune (environ 1779-1802 ou 1803), mais laissa une forte influence sur ses compagnons. Selon Nodier, il était « le plus beau type de l'organisation humaine [avec] le galbe maigre et pâle d'un bel adolescent malade [mais] il disparut avant d'avoir atteint les années viriles et l'édifice dont il était la pierre angulaire s'écroula sur lui ».

50. Son épouse Lucile était la sylphide du groupe. Elle mourut de consommation à 22 ans (CHASTEL (A.), *op. cit.*)

51. Il fut un de leurs fervents admirateurs et rédigea l'émouvant chapitre intitulé « Les Barbus », in DELÉCLUZE (É.-J.), *op. cit.*, p. 438-447.

52. DELÉCLUZE (É.-J.), *op. cit.* ; CHASTEL (A.), *op. cit.* Ce monastère, que fréquentaient les amis de Jean Broc, fondé en 1651, fut détruit après la Révolution. Napoléon voulut édifier là un palais pour le roi de Rome. Le baron Delessert y installa une raffinerie de sucre. On y construisit, sous Louis XVIII, le Palais du Trocadéro, puis, en 1936-1937, le Palais de Chaillot.

Deux tableaux mythiques

L'École d'Apelle (1800) montre le célèbre peintre grec enseignant ses jeunes élèves, en une sorte d'antique cénacle philosophique. *La Tribune de l'art*⁵³ précise : « La composition rappelle Raphaël, jusqu'au titre même qui fait référence à *L'École d'Athènes*, fresque qui marque la césure entre le



Fig. 6 - Jean Broc (1801). La Mort de Hyacinthe.
Huile sur toile (musée Sainte-Croix, Poitiers).

Raphaël du *Quattrocento* ombrien et celui de la Renaissance classique. Exposé à côté des *Sabines* de David⁵⁴, ce tableau montre également tout ce que Broc doit à son maître dans le dessin des nus. Certaines têtes sont proches d'autres élèves de ce dernier, comme Girodet⁵⁵. On admirera les détails qui montrent une grande qualité d'invention. Ingres recueillera l'héritage de cette tendance [...], aux mêmes couleurs pâles rappelant la fresque. *La Mort d'Hyacinthe* (1801) montre cette même tendance à l'archaïsme ».

Le sujet de cette *Mort d'Hyacinthe* est plutôt scabreux (fig. 6). Grâce au ciel, le recours à des personnages tirés de la mythologie permet au peintre de contourner l'interdit social. L'Antiquité sert de diversion pour le sujet et de modèle pour la forme. Le thème est tiré des *Métamorphoses* d'Ovide. Apollon, amant passionné du jeune et beau Hyacinthe, joue au disque. Apollon lance cet objet qui, traîtreusement poussé par le vent Zéphyr (également amoureux de Hyacinthe et jaloux d'Apollon), vient frapper mortellement le jeune homme. Du sang d'Hyacinthe jaillit une fleur lilacée : *Hyacintha*, la jacinthe.

53. 2007 / 1

54. Il s'agit du chef d'œuvre bien connu, *L'intervention des Sabines* (1795-1799). Celles-ci s'interposent, avec leurs enfants, pour séparer les Romains de Romulus des Sabins de Tatius. Ce tableau est voulu comme une suite à celui de Nicolas Poussin représentant *L'enlèvement des Sabines* (1637-1638), épisode se situant trois ans plus tôt.

55. Anne-Louis Girodet de Roucy, en peinture Girodet-Trioson (1767-1824). Ses *Funérailles d'Atala* (1808) sont célèbres.

Sur cette toile, résume André Chastel, « Apollon et son amant s'étreignent devant un paysage vide, les deux nudités caressées par l'ombre ⁵⁶ ».

Cette toile fut peut-être peinte « dans le souvenir de Pérugin » et dans celui de Raphaël ⁵⁷. Ingres, lui aussi, fut certainement influencé par les *Barbus*, rencontrés lors de son éducation à l'atelier de David. Influencé, sinon par leur recherche de couleurs, du moins par leur obsession de la ligne pure ⁵⁸. Selon leur ami Charles Nodier, les *Barbus*, s'affranchissant du canon de leur maître David, absorbés dans leur recherche de la beauté et de la ligne pure, « se retirèrent du monde, car ils devinrent fous, c'est le mot, comme les thérapeutes et les saints, fous comme Pythagore et Platon. Ils continuèrent cependant à fréquenter les ateliers, à visiter les musées, mais ils ne produisirent plus ⁵⁹ ». Le groupe se dissout rapidement à partir de 1803, après la mort de Quay. Il ne reste rien de lui, sauf son portrait par Henri-François Riesener, autre élève de David, et le terme *rococo* : il l'aurait inventé vers 1797, selon Étienne-Jean Delécluze, dans l'atelier de David, pour désigner par dérision ce qu'il n'aimait pas ⁶⁰.

Le grand David n'était guère flatteur quand il disait à son élève Broc : « Ah ! Toi c'est différent. Tu te crois du génie ; mais prends-y garde [...]. Tu as des dispositions [...] pour le coloris surtout. Ainsi ne vas pas te mettre dans l'esprit que tu es un Raphaël [...]. Mais je ne suis pas mécontent de ton travail ; mais dis-toi bien que tu n'est pas encore un homme de génie ⁶¹ ».

Notre ami Michel Soubeyran est aussi un peu réservé, quand il fait de Broc un « peintre honnête et sans grand relief ⁶² ». De *L'École d'Apelle*, George Levitine écrivait : « Les hautes arcades, le groupement de foule fourmillent d'emprunts à David et à Raphaël, dans un coloris dont on critique le ton blafard qui se rapproche de celui des vieilles fresques ou des cartons usés ⁶³ ». André Chastel (1912-1990), professeur au Collège de France ⁶⁴, faisait de ce tableau.

56. CHASTEL (A.), *op. cit.* Sur le même sujet, un tableau de l'Américain Benjamin West fut exposé à Paris entre 1794 et 1801. Broc l'a certainement vu et en a renouvelé l'esprit. Il est aujourd'hui conservé au *Swarthmore College* à Swarthmore, Pennsylvanie. Pour la légende de Hyacinthe et les sources du tableau, on peut consulter <http://fr.wikipedia.org/wiki/Hyacinthe>.

57. VELTER (S.), *op. cit.* Pietro di Cristoforo Vannucci dit Le Pérugin (v. 1448-1523), peintre italien de la Renaissance, a été l'un des maîtres de Raphaël.

58. Son *Napoléon sur le trône impérial*, hiératique et blême, auréolé par le dossier du fauteuil et enfoui sous les plis d'un immense manteau de pourpre et d'hermines, présenté au Salon de 1806 et acquis par le Corps législatif, fut jugé « bizarre » et « gothique ». Musée de l'Armée. *La Grande Odalisque* d'Ingres, peinte en 1814, fera scandale au Salon de 1819.

59. Parmi les rares œuvres des *Barbus*, on cite aussi *L'Allégorie sur l'état de la France avant le retour d'Égypte* de Jean-Paul Franque (1810), au Louvre, ou surtout *Ossian chantant l'hymne funèbre d'une jeune fille* de Paulin Duqueylar (1800), musée Granet à Aix (CHASTEL (A.), *op. cit.*). Cet intéressant tableau fut refusé par les critiques du Salon : ils le jugèrent « bizarre ».

60. Ce serait un mélange de *baroque* et de *rocaille*.

61. DELÉCLUZE (É. J.), *op. cit.*, p. 55.

62. SOUBEYRAN (M.), *op. cit.*

63. G. Levitine, cité par CHASTEL (A.), *op. cit.*

64. Chaire d'Art et Civilisation de la Renaissance en Italie. Ses attaches avec le Périgord et avec notre compagnie sont connues.

« une toile énorme et voyante », tandis qu'il observait, à propos de *La Mort de Hyacinthe* : « Ces figurines suaves [en font] une œuvre singulière, d'un érotisme tendre qui n'est pas sans écho dans la peinture de l'époque ».

Toutefois, bien que négligés par les historiens français spécialisés dans cette période – à l'exception d'André Chastel –, Jean Broc et ses compagnons ont été pris en considération par de grands auteurs américains, tels Walter Friedlaender (1873-1966), Robert Rosenblum (1927-2006) et George Levitine (1916-1989)⁶⁵.

Le Thibérien Pierre Bouillon

Pierre Bouillon, né le 23 juin 1773 à Thiviers⁶⁶, de Jean et Marie Fayol⁶⁷, est mort à Paris le 15 octobre 1831. Il fut à la fois un dessinateur-graveur et un peintre d'histoire.

La famille est attestée à Thiviers depuis 1452. Le patronyme s'écrit parfois *Boulhon* et aurait donné son nom au tènement des *Boullions* ou *Bouilloux* où cette famille bourgeoise habita longtemps⁶⁸. Le père du peintre-graveur était maître menuisier-sculpteur⁶⁹ puis régisseur des biens de la famille de Chapelle de Jumilhac. P. Bouillon eut trois fils : un devint industriel ; un autre, Auguste, architecte du département de la Dordogne⁷⁰ ; un troisième fut tué à Sébastopol. Un des frères du peintre, Léonard, était fabricant de porcelaine à Limoges. Un autre fut maître de forge et son fils fit construire les hauts fourneaux et les bâtiments de La Roche-Cornac : ils passeront à Grimaud et Chartier, célèbres fabricants de cartes à jouer⁷¹.

Pierre Bouillon est élève de l'École des Beaux-Arts de Paris, où il fréquente l'atelier de Nicolas-André Monsiau⁷². Une anecdote : le jeune

65. LEVITINE (G.), *The Dawn of Bohemianism. The Barbu Rebellion and Primitivism in Neoclassical France*, University Park and London, Pennsylvania State University Press, 1978 et *The Art Bulletin*, 62, n° 4, dec. 1980, p. 670-672.

66. Il fut baptisé le même jour, selon le registre paroissial (MAISONNEUVE-LACOSTE (A.), *op. cit.*). On donne parfois d'autres dates (1776 pour BÉNEZIT (E.), *op. cit.*), car plusieurs Bouillon portèrent le même prénom. Le patronyme *Bouillon* n'est pas rare en Dordogne.

67. PENAUD (G.), *op. cit.*

68. A. de Gourgues cite effectivement un lieu-dit *Les Bouilloux*, à Nantheuil, d'après la carte de Belleyme (*Dictionnaire topographique du département de la Dordogne*, Imprimerie nationale, 1873).

69. Nous dirions ébéniste.

70. Il dressa les plans de la gendarmerie, de la chapelle de l'ancien hôpital et de la préfecture de Périgueux (copie du pavillon de l'Horloge du Louvre), de la mairie et de l'église de Vergt.

71. MAISONNEUVE-LACOSTE (A.), *op. cit.*

72. Nicolas-André Monsiau ou Monsiaux (1754-1837), peintre d'histoire, dessinateur et illustrateur, académicien de style « poussiniste », c'est-à-dire plutôt conservateur, à l'époque du néo-classicisme. Monsiau fit le portrait de son élève. Le Dr E. Galy vit ce portrait à l'exposition des Beaux-Arts de Périgueux le 14 mai 1864 : « Il porte le veston périgordino-limousin qu'il avait en arrivant chez son maître ; de longs cheveux encadrent son visage ; il tient un porte-crayon, une feuille à dessiner

Bouillon aurait été confié à ce maître par M. de Jumilhac, enthousiasmé par ses qualités ; il l'avait vu retoucher un trumeau de porte déchiré. En 1797, il obtient le Prix de Rome dans la catégorie peinture d'histoire, prix qu'il partage avec deux confrères.

Un Prix de Rome *ex æquo*

La Mort de Caton d'Utique était le sujet proposé aux candidats de 1797. Il était inspiré du sanglant récit de Plutarque racontant le suicide de Caton. Il avait pour intitulé complet : *La mort de Caton d'Utique dans le moment où, revenu de son évanouissement, il repousse le médecin, rouvre ses plaies de ses propres mains et expire en déchirant ses entrailles*⁷³.

C'est un moment tragique de la guerre civile. Au début de ce conflit, en 49 avant Jésus-Christ, Caton le Jeune (95-46 av. J.-C.) est gouverneur de la Sicile⁷⁴. Les césariens l'obligent à évacuer l'île. Il se prononce pour Pompée. À la nouvelle de la défaite de Pharsale et peu après l'assassinat de Pompée, il rassemble les débris de l'armée républicaine, se rend en Afrique et s'enferme dans Utique (Tunisie). Demi-nu, il se transperce de son glaive qu'il laisse choir au sol. On dit qu'avant de se frapper, attaché à la doctrine du stoïcisme, il lut et médita le *Phédon*, dialogue où Platon traite de l'immortalité de l'âme.

En fait, en 1797, le jury ne sut trancher. Le Prix de Rome fut décerné conjointement à trois artistes : Louis-André-Gabriel Bouchet⁷⁵, Pierre Bouillon et Pierre-Narcisse Guérin⁷⁶. Leurs tableaux⁷⁷ offrent à la fois d'étonnantes similitudes et des différences notables, que nous laissons le lecteur découvrir (fig. 7). Ils ont en commun d'être terriblement théâtraux. Une esquisse de Pierre Bouillon, au crayon noir rehaussé de gouache blanche, conservée à Périgueux⁷⁸, montre, mieux que le tableau définitif bruni par les ans, le décor de maçonneries, de draperies et de trophées encadrant la tragique scène (fig. 8).

est dans ses mains ; il est tout yeux et tout oreilles pour ne rien perdre des leçons de son professeur » (MAISONNEUVE-LACOSTE (A.), *op. cit.*).

73. Le texte original porte l'amusante coquille *Caton l'unique* [sic] pour *Caton d'Utique*. CHEYNET (P.-D.), *Les Procès-verbaux du Directoire exécutif, An V - An VIII, Inventaire des registres des délibérations et des minutes des arrêtés, lettres et actes du Directoire postérieurs au Recueil des actes du directoire exécutif de Debidour*, tome VI, 1^{er} thermidor an VI - 20 brumaire an VII [19 juillet - 10 novembre 1798], Archives nationales, 2001, Séance du 1^{er} vendémiaire an VII [22 septembre 1798], Proclamation des lauréats des prix décernés par l'Institut en l'an V.

74. Caton l'Ancien ou le Censeur était son arrière-grand-père.

75. Louis-André-Gabriel Bouchet (1759-1842), élève de David, peintre d'histoire, de sujets religieux et de portraits (BÉNEZIT (E.), *op. cit.*).

76. P.-N. Guérin (1774-1833), peintre néoclassique, élève de Jean-Baptiste Regnault, sera membre de l'Institut et directeur de la Villa Médicis à Rome. Son enseignement a produit Delacroix et Géricault. Il fut fait baron par Charles X (BÉNEZIT (E.), *op. cit.*). Le concours du Prix de Rome fut supprimé en 1968 par André Malraux et remplacé par une sélection sur dossier.

77. Les trois tableaux sont conservés à Paris à l'École nationale supérieure des Beaux-Arts.

78. Sous le numéro B 276.



Fig. 7 - Pierre Bouillon, Louis-André-Gabriel Bouchet, Pierre-Narcisse Guérin (1797).
La Mort de Caton d'Utique. Huiles sur toile (École des Beaux-Arts, Paris).



Fig. 8 - Pierre Bouillon (avant 1797). La Mort de Caton d'Utique. Esquisse. Mine de plomb, rehaussé de blanc, sur papier bleu (musée du Périgord).

L'artiste maîtrisait parfaitement la mine de plomb. Si la composition en diagonale est élégante, on note cependant, comme sur le tableau, une certaine maladresse dans le rendu anatomique du mouvement du membre supérieur droit : il apparaît comme luxé au niveau de l'épaule. Le mouvement du membre inférieur gauche semble également un peu forcé.

Le tableau fut exposé à Périgueux (livret de l'exposition des Beaux-Arts du 14 mai 1864). Il a inspiré un croquis (mine de plomb et lavis gris), intitulé *Souvenir du tableau de Bouillon*, par Georges Rouget (1783-1869)⁷⁹ (fig. 9).

En peinture, Pierre Bouillon expose au Salon depuis 1796.



Fig. 9 - Georges Rouget (après 1797). Souvenir du tableau de Bouillon. Mine de plomb et lavis gris, papier gris beige.

79. Elève et assistant principal de David. Il fit une copie de son *Sacre de Napoléon*. Musée du Louvre, département des arts graphiques.



Fig. 10 - Pierre Bouillon (1801). *L'Enfant et la Fortune*.
Huile sur toile (musée des Beaux-Arts, Rouen).

Deux de ses tableaux figurent dans les musées français : *L'Enfant et la Fortune* (1801), un peu mièvre (musée des Beaux-Arts de Rouen) (fig. 10)⁸⁰, et *Jésus ressuscitant le fils de la veuve de Naïm*, d'un désespérant classicisme religieux (Louvre, puis musée de Tessé, Le Mans) (fig. 11). Le premier tableau illustre la fable 261 d'Ésope. Un voyageur, recru de fatigue, s'endort au bord d'un puits. Il va à coup sûr y tomber, mais la Fortune l'éveille en disant : « Si tu étais tombé, ce n'est pas ton imprudence, c'est moi que tu en aurais accusée. » Ainsi beaucoup de gens, tombés dans le malheur par leur faute, en accusent les dieux. Le second est inspiré par un passage de l'*Évangile* de saint Luc. De passage dans cette ville⁸¹, juste après avoir rassemblé ses disciples, Jésus aurait ressuscité le fils unique d'une veuve éplorée⁸². Cette huile sur toile fut

80. Exposé au Salon de 1801 ou 1802. Déchiré accidentellement après son achat de 1982.

81. On aperçoit ses fortifications. Naïm est aujourd'hui une bien modeste bourgade de Galilée.

82. Luc, 7, 11-17. Selon certaines légendes, ce fils ressuscité serait devenu saint Materne, envoyé par saint Pierre pour évangéliser le nord de la Gaule et la Germanie. Salon de 1819.



Fig. 11 - Pierre Bouillon (1819), Jésus ressuscitant le fils de la veuve de Naïm.
Huile sur toile (musée de Tessé, Le Mans).

commandée par Louis XVIII en 1817 et mise plus tard en dépôt dans le musée du Mans. La couche picturale a fait l'objet d'une restauration en 1952.

Sont cités aussi : *La Cananéenne* (ou *Chananéenne*) d'après Jean-Germain Drouais⁸³, *Œdipe et Antigone*⁸⁴ et des portraits, notamment le *Portrait de l'abbé Lamennais*⁸⁵. Le musée de Dôle conserve deux gouaches de couleur ardoise : *L'Été ou Cérès* et *L'Hiver ou Saturne*, datées de 1794⁸⁶. Enfin sont cités⁸⁷ : *Léonidas*⁸⁸, *Clémence d'Auguste envers Cinna et ses complices*⁸⁹,

83. Elève de David (1763-1788). Le musée du Louvre possède ses deux principaux tableaux : *La Cananéenne aux pieds du Christ* et *Marius à Minturnes*. *La Cananéenne* implore Jésus : sa fille est malade (Matthieu, 15, 22 à 28).

84. Salon de 1799. Le vieillard est accablé par la fatalité, la jeune Antigone, désespérée, bras levés au ciel, invoque les Dieux en faveur de son malheureux père. Musée d'art et d'archéologie du Périgord (donné par la famille, de même que l'esquisse de *La Mort de Caton d'Utique*) (MAISONNEUVE-LACOSTE (A.), *op. cit.*). Non exposé. J. Secrét, *op. cit.*, note : « L'emphase et la rhétorique gâtent un peu notre plaisir ».

85. Salon de 1824. C'est l'époque où Félicité de La Mennais (1782-1854), célèbre prêtre ultramontain, critique l'université napoléonienne et le gallicanisme dans son *Essai sur l'indifférence en matière de religion* (1817-1823). Il va bientôt être condamné par Rome et professer un humanitarisme socialiste.

86. Base Palissy.

87. Liste de Joseph Durieux in MAISONNEUVE-LACOSTE (A.), *op. cit.*

88. Salon de 1804. Léonidas, roi de Sparte (491-480) a fait l'objet du célèbre tableau de David : *Léonidas aux Thermopyles* (1800-1814).

89. Peint en 1822. Commandé par le Conseil d'État, mais brûlé, durant le siège de Paris, lors de l'incendie par les Prussiens du château de Saint-Cloud le 13 octobre 1870.

*La Mort d'Elisabeth d'Angleterre*⁹⁰, *Aréthuse échappant à la poursuite d'Alphée*⁹¹ et *L'Amour mouillé*⁹². Trois crayons sont aussi mentionnés : un épisode du *Siège de Faléries*⁹³ et deux portraits de *Léonard Bouillon*, frère du peintre. Sont passés en vente publique quatre dessins pour les œuvres du poète grec Anacréon en 1826 et deux dessins à la sépia en 1880 (sujets tirés des *Évangiles* et *Anacréon inspiré par l'amour*)⁹⁴.

En 1806, Bouillon enseigne, à Paris, au Lycée Impérial, actuel lycée Louis-le-Grand, où il a Théodore Géricault comme élève. Eugène Delacroix, plus jeune que Géricault, fréquente également cet établissement.

Le grand œuvre gravé de Pierre Bouillon

En fait, Pierre Bouillon est plus connu comme dessinateur et graveur que comme peintre. Par la gravure, outre quelques portraits et scènes d'histoire, il a contribué à illustrer *Le Musée français*, inventaire des collections du musée du Louvre. Le titre, un peu long, résume le sujet : *Le Musée français, recueil complet des tableaux, statues et bas-reliefs qui composent la collection nationale, avec l'explication des sujets et des discours historiques sur la peinture, la sculpture et la gravure*, publié par Simon Célestin Croze-Magnan et continué par Ennio Quirinio Visconti et Toussaint-Bernard Émeric-David, imprimerie de Louis Étienne Herhan, Paris, neuf volumes, 1803-1809⁹⁵.

D'après Pierre Bouillon, on a aussi une gravure au pointillé par le graveur au burin parisien Jean-Baptiste Vérité⁹⁶, représentant *La Séparation de Marie-Antoinette d'Autriche d'avec sa famille*, dans la tour du Temple, le 5 août 1793⁹⁷ (fig. 12). Cette gravure en couleurs, d'une époque un peu postérieure

90. 1822. Sous Élisabeth 1^{re} (1533-1603), l'Angleterre devient une grande puissance. *The Virgin Queen* fit exécuter Marie Stuart.

91. Salon de 1822. A appartenu à la Maison du Roi. La prude Aréthuse ne veut pas répondre aux avances empressées d'Alphée. Elle finira par succomber.

92. Œuvre de jeunesse, d'après MAISONNEUVE-LACOSTE (A.), *op. cit.* Anacréon aime Lycoris... et le vin. Assoupi après une beuverie, il est réveillé par l'orage et par l'Amour, mouillé et transi. Il apprend que Lycoris se meurt. Il est honteux et en appelle à Bacchus. D'après *Anacréon* de Jean-Philippe Rameau, livret de Pierre-Joseph Gentil-Bernard, 1757.

93. Le siège de cette ville d'Étrurie par les Romains de Camille eut lieu en 394 avant J.-C.

94. BÉNÉZIT (E.), *op. cit.*

95. Réédité sous le titre *Le Musée royal, ou Recueil de gravures d'après les plus beaux tableaux, statues et bas-reliefs de la collection royale, avec description des sujets, notices littéraires et discours sur les arts*, publié par Henri Laurent avec des textes d'Ennio Quirinio Visconti, François Guizot et Charles-Othon de Clarac, Paris, imprimerie de Pierre Didot aîné, 4 volumes, 1816-1818.

96. Travaillant de 1788 à 1805, il grava au pointillé quelques portraits parmi lesquels celui de Louis XVI.

97. On reconnaît de gauche à droite : Mattei, concierge ; Michonis, limonadier, inspecteur des prisons, administrateur de police, membre du « complot de l'œillet » avec le chevalier Gonsse de Rougeville ; le « général » Hanriot, commandant de la garde nationale ; Danjou, commissaire de la commune ; la reine Marie-Antoinette ; Madame Royale et son frère le dauphin ; Madame Élisabeth, sœur du roi (d'après <http://www.museelouisxvii.com/index.html>).



Fig. 12 - D'après Pierre Bouillon. La Séparation de Marie-Antoinette d'Autriche d'avec sa famille. Gravure.

à l'époque révolutionnaire, contient des erreurs : 1 – le petit Roi, devenu l'élève de Simon au moment du transfert de la reine à la Conciergerie, ne devrait pas être présent dans la chambre de sa mère. 2 – L'ordre des couleurs nationales dans l'écharpe du commissaire sans culotte est inexact. 3 – Les revers de l'uniforme du municipal sont rouges et devraient être blancs. Dans le même esprit, Pierre Bouillon a peint un tableau représentant *L'Interrogatoire de Marie-Antoinette* le 14 octobre 1793 devant le tribunal (fig. 13), deux jours avant son exécution, et un portrait du philosophe *Comte Joseph de Maistre*, un des principaux représentants de la réaction traditionaliste contre la Révolution française (fig. 14). Sans doute manifeste-t-il ainsi son désaveu de cette période.



Fig. 13 - Pierre Bouillon. L'Interrogatoire de Marie-Antoinette. Gravure.



Fig. 14 - Pierre Bouillon. Le comte Joseph de Maistre. Gravure.

gravées sur cuivre pour la plupart par Pierre Bouillon¹⁰². Chaque planche est accompagnée d'un texte en regard. Pour donner une idée de la richesse de ce « musée » fameux, voici quelques personnages parmi les plus de 500 figures reproduites : *Vénus de Mélos* (aujourd'hui Milo), *Diane*, *Achille*, *Vénus Génitrice*, *Apollon du Belvédère*, *Ganymède*, *Paris*, *Cérès Borghèse*, *Jupiter*, *Junon*, *Minerve Pacifique*, *Cérès*, *Vénus au bain*, *L'Amour grec*, *Nymphe* (dite *Vénus à la coquille*), *Vénus de Médicis*, *Vénus du Capitole*, *Apollon lycien*, *Cérès*

Le grand œuvre de Pierre Bouillon est une somme chalcographique rassemblant de nombreuses gravures de figures historiques et mythologiques de l'Antiquité grecque et romaine. Il y travailla plus de dix ans. C'est le monumental *Musée des Antiques*, paru en trois volumes *in-folio* entre 1810 et 1827⁹⁸. Les figures de ce *Musée* étaient divisées en trois catégories : reliefs (tel *Le Faune chasseur*)⁹⁹ (fig. 15), bustes (comme *Hadrien* et *Antinoüs*) et statues (telle *L'Amour et Psyché*¹⁰⁰). On y admire des personnages historiques et mythologiques, des divinités, des autels, des tombeaux, des vases, des ornements, des candélabres, des inscriptions. Le titre complet de l'ouvrage ? Le voici : *Musée des antiques, dessiné et gravé par P. Bouillon, avec des notices explicatives par J. B. de Saint-Victor*¹⁰¹. On compte 382 planches hors texte, non seulement dessinées avec une rigueur quasi photographique, mais aussi

98. On rencontre aussi parfois les dates de 1817-1825 ou de 1810-1821. Il était édité « chez M. Nicole, rue de Seine, Hôtel de La Rochefoucauld, de l'imprimerie de Mame, frères, 1810 et de plusieurs autres imprimeurs-libraires ».

99. Traités en méplat perspectif (*rilievo schiacciato*), comprimant dans une profondeur restreinte un espace s'étendant du premier plan au lointain.

100. Les amours d'Eros et de la belle Psyché contrariées par la jalousie d'Aphrodite (d'après *Les Métamorphoses* d'Apulée).

101. J.-B. de Saint-Victor, alias Jacques-Maximilien-Benjamin Bins, comte de Saint-Victor (1772-1858), écrivait aussi sous le pseudonyme de René de Mersenne. On lui doit notamment un poème, *L'Espérance*, et une traduction du poète lyrique grec Anacréon de Théos (VI^e s. av. J.-C.), qui chanta le vin et l'amour.

102. Le graveur Michel Olivier Lebas (1783-1743), élève de Regnault et spécialiste de la manière noire, aidera Bouillon pour les planches du dernier volume.

colossale, *Vénus d'Arles*, *Vénus au bain*, *Mercuré et Vulcain*, *Les Grâces*, *Apollon Sauroctone*, *Melpomène*, *Thétis*, *l'Enfant à l'oie*, *la Joueuse d'osselets*, *Cupidon tendant son arc*, *Vénus Victorieuse*, *Diane de Gabies*, *Pallas de Velletri*, *Minerve*, *Minerve Borghèse*, *Sardanapale*, *Mercuré*, *Antinoüs du Belvédère*...

La rigueur du trait de ces eaux-fortes montre la sûreté de la main et du burin du graveur. Les noirs profonds, mais aussi les demi-teintes, les dégradées, les jeux d'ombre ont fait penser à Jean Secret que l'artiste avait procédé par tailles successives. Elles rendent parfaitement le modelé de ces sculptures de nus.

Une anecdote pour conclure. Elle a été rapportée par le Dr Édouard Galy dans le premier tome de notre *Bulletin*¹⁰³. Le grand graveur belge Lambertus Antonius Claessens (1764-1834) travaillait à une planche d'après le tableau de Gérard Dow, *La Femme hydropique*. « À différentes reprises, il avait essayé de reproduire cette tête si languissante et si pleine d'espérance à la vue de la liqueur médicamenteuse qu'examine le médecin [à notre sens, c'est plutôt un bocal d'urines...]. Mais, désespéré de ne pouvoir réussir, il allait abandonner son travail, lorsque Pierre Bouillon vint à son aide. Le cuivre fut refoulé, et l'habile graveur périgourdin reproduisit, avec la plus grande exactitude et le sentiment plus exquis, l'original du célèbre peintre hollandais ».



— OISE CHASSER —

Fig. 15 - Pierre Bouillon. Le Faune chasseur. Gravure extraite du Musée des Antiques (1810-1827).

103. Il la tenait du fils de l'artiste. BSHAP, 1874, t. I, p. 146. É. Galy signale : « C'est à P. Bouillon que fut confié le travail délicat de la restauration du carton de *L'École d'Athènes* de Raphaël ». Sur cette célèbre fresque de la salle de la Signature du musée du Vatican, Raphaël s'est représenté en Apelle (à l'extrême droite et au second plan de la composition).

La leçon de Jean Broc...

Pierre Bouillon demeure un artiste très classique, dans le style de David, un professionnel méticuleux et opiniâtre, mais assez conventionnel. Il est plus connu comme dessinateur et graveur que comme peintre, malgré son Prix de Rome en peinture. Son plus grand mérite est sans doute, comme l'a noté Jean Secret, d'avoir fait connaître aux artistes de son temps les œuvres de l'Antiquité : ils ne pouvaient pas aller les examiner sur place et la photographie ne les avait pas encore vulgarisées. Il témoigne que « la contrée qui produisit des hommes comme Bouillon ne sera jamais stérile ¹⁰⁴ ». Cet artiste est un peu moins oublié en Dordogne que Jean Broc, cet élève dissident de David dont le Louvre vient, avec éclat, de rappeler l'importance.

Les deux tableaux du Montignacois Jean Broc sont, en effet, un moment de l'histoire de notre peinture, quand le néo-classicisme, poussé à l'extrême, se voulait radical, se réclamait d'un primitivisme quasi mystique, entendait

Dans sa magistrale *Histoire de l'art français*, André Chastel montre quelle a été, chez Ingres et à l'étranger, l'influence de ce qu'il nomme « la leçon de Broc et des *Barbus* ». Il affirme : « Ingres n'a certainement pas ignoré ce retour au préraphaélisme, à la linéarité grecque ou gothique – on disait l'un ou l'autre – de ce sacrifice de l'expression à la grave pureté du beau. Les *Méditateurs* ont été les initiateurs conscients du courant primitiviste, aussi hostile au naturalisme complaisant de la nouvelle clientèle bourgeoise qu'à la grandiloquence de l'art officiel. Chez les Allemands de Rome – les nazaréens ¹⁰⁵ –, puis chez les raphaéliques britanniques, cette orientation puriste et religieuse allait prendre une ampleur remarquable. Après la prédiction des *Barbus*, il y eut une tendance piétiste et néo-primitiviste dans la Restauration, d'où part une ligne continue de la peinture française [...]. Ingres et ses amis ont ajouté le Pérugin et les Quattrocentistes en prolongeant la leçon de Broc et des *Barbus*. Pour maint artiste, le retour aux « primitifs » devenait une belle issue, un appel à une forme éthérée et linéaire. »

Et l'amateur d'art moderne ne peut manquer d'évoquer aussi Puvis de Chavannes, Gauguin et les Nabis...

B. et G. D. ¹⁰⁶

104. Remarque de Henri Rochefort, après l'exposition des Beaux-Arts de Périgueux de 1864, citée dans LAGRANGE (J.), *La Vie en Périgord sous Napoléon III*, Périgueux, Pilote 24 édition, 1992. Le célèbre pamphlétaire n'allait pas tarder à fonder *La Lanterne* et à être déporté après la Commune.

105. La secte des Nazaréens des premiers siècles croyait en la messianité de Jésus de Nazareth, mais ne rompait pas avec le judaïsme.

106. UMR 5198 du CNRS. MM. J. Riboulet-Rebière et M. Soubeyran nous ont fait l'amitié de relire notre texte. Nous avons tenu compte de leurs remarques et les en remercions.

Notre sortie d'été en Périgord Noir

par Gérard FAYOLLE

La sortie du 9 juin préparée par notre collègue Alain Ribadeau Dumas nous conduisit dans la partie nord du pays du Périgord Noir, à Coulonges près de Montignac, à Saint-Geniès, puis l'après-midi à Peyraux, près du Lardin, et à Hautefort, par une belle journée très ensoleillée.

Nos guides, Jeannine Rousset et Alain Ribadeau Dumas, commentaient l'itinéraire dans chacun des deux cars. Il s'agit du pays cher à Eugène Le Roy qui y vécut et y a situé plusieurs de ses romans.

C'est ainsi que notre première étape, Coulonges, sert de cadre romancé à la fin tragique de *Mademoiselle de La Ralphie*. Les propriétaires, M. et M^{me} Hommell, qui nous présentent l'histoire du site, restaurent avec passion les bâtiments avec le concours de l'architecte Serge Lebon. Celui-ci nous expose, autour d'un café, le programme considérable des travaux réalisés pour restaurer et remettre en valeur l'édifice à l'abandon depuis les années cinquante en dépit de certains efforts de restauration d'anciens propriétaires. Le château est inscrit à l'Inventaire depuis 1948.

Étudié notamment par Bernard Fournioux, Coulonges a d'abord été un poste militaire avancé de Montignac qui passe en 1400 à une branche des Pompadour, vassaux du comte de Périgord, et qui est doté en 1414 des droits de haute justice sur une quinzaine de villages. C'est la famille de Sédières qui détient la seigneurie de Coulonges jusqu'en 1625 où elle passe par mariage aux Rastignac.



*Le château de Coulonges à Montignac
et la chapelle (photos L. Duclaud)*

Cette famille fait des bâtiments la demeure d'un grand seigneur, comme le prouvent les inventaires de 1692 et 1707 qui mentionnent, entre autres, la présence de 78 tapisseries d'Aubusson ou des Flandres. Mais, elle résidera surtout à Rastignac.

Un de ses membres, Henri de Lostanges, rédige en 1830 une thèse sur le thème de l'exploitation agricole de Coulonges qui regroupe plus de cent hectares. Mais le projet de mise en valeur ne verra pas le jour et l'abandon des domaines commence. Il est sauvé aujourd'hui.

C'est le docteur Alain Blondin, qui présente la chapelle du Cheylard à Saint-Geniès. Les fresques datent de sa fondation en 1325.

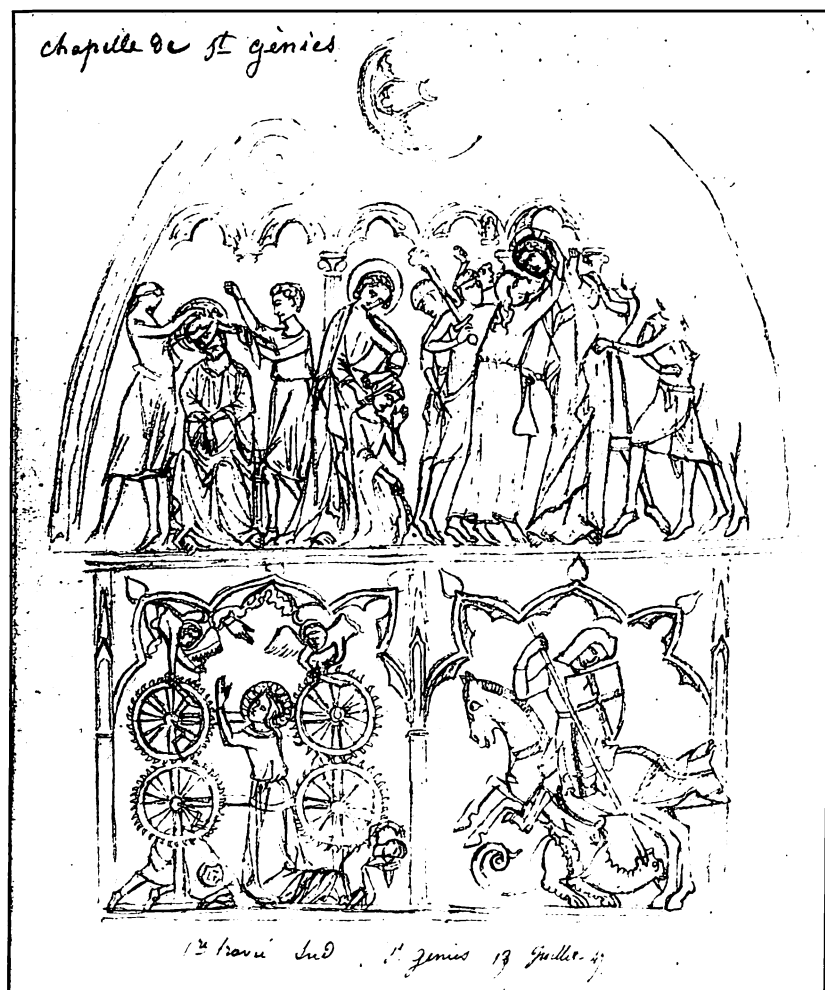


La chapelle du Cheylard à Saint-Geniès (photo L. Duclaud).

En 1847, Léo Drouyn les reproduisit ¹. Il est intéressant, et inquiétant, de comparer leur état d'alors à leur état actuel. Elles ont été étudiées par Jean Secret, le Pr Denoix, Olivia Michel-Dansac et Michelle Gaborit.

Les fresques représentent des saints, tels que saint Paul ou saint Georges, et des scènes telles que l'arrestation du Christ ou la Cène. Les couleurs ont malheureusement souffert et parfois seule l'esquisse apparaît, qui révèle la grâce

1. DELLUC (Brigitte et Gilles), *Léo Drouyn en Dordogne 1845-1851*, Périgueux, éd. SHAP, 2001.



Les fresques de la chapelle du Cheylard en 1847
(dessin Léo Drouyn, iconothèque SHAP).

de l'art gothique. Des tentatives pour sauvegarder cette œuvre remarquable ont été faites en 1962 et 1979 en fixant les pigments, mais le succès de cette action n'est pas garanti.

Après un sympathique apéritif sous les ombrages de Saint-Geniès et le déjeuner en commun dans la grande salle du Soleil d'Or à Montignac, nous arrivons à Peyraux où nous sommes accueillis par Édouard de Royère, propriétaire du château, qui est dans sa famille depuis 1610, et par Gilles de Bligniès qui présente l'histoire du monument dont nous visitons l'extérieur et le parc.

De la présence de sources vient sans doute le site gallo-romain, puis au Moyen Âge un site fortifié. Un parchemin de 1305 atteste l'existence d'un Guillaume de Peyraux. Le château passera ensuite aux Montauriol puis aux Flamenc. Nous savons que l'ancienne maison noble, aujourd'hui disparue, a été remplacée par le bâtiment que l'on voit aujourd'hui, à l'ouest, vers 1470. De 1457 à 1508, c'est la famille de Pompadour qui occupe les lieux (un Geoffroy de Pompadour sera évêque de Périgueux en 1551).

Puis, sept générations de Badefols s'y succèdent. Des querelles d'héritages et des procès jalonnent l'histoire et en 1634, les Royère, venus du Haut-Limousin, s'y installent, mais sont remplacés par les Aubusson de 1640 à 1726. À cette date, après de longues procédures, Dominique de Royère, marquis de Peyraux, récupère le domaine. La famille traverse la Révolution. Certains émigrent. D'autres restent. On détruit une tour, symbole de la féodalité. Un des démolisseurs est blessé. La marquise de Royère le soigne. On arrête alors la démolition. Un des fils, Jean-Marc, sera un écuyer de grande notoriété.



Le château d'Hautefort (photo J.-C. Monchot).

L'excursion continue vers Hautefort, où nous sommes attendus par Michel et Hélène David-Weill, Jean-Pierre Boissavit et Monique Folio, qui organisent une visite très complète du monument, et notamment, des appartements parfaitement restaurés et meublés. Chacun peut entendre l'histoire bien connue d'un des châteaux les plus emblématiques du Périgord. Lors d'un vin d'honneur, les représentants de la SHAP remercient leurs hôtes et les félicitent pour leur action au service d'un patrimoine magnifiquement réhabilité depuis l'incendie.



L'escalier restauré du château d'Hautefort (photo J.-C. Monchot).

Outre nos hôtes d'Hautefort, il convient de remercier chaleureusement Michel Hommel et son épouse, Édouard de Royère, pour leur accueil ainsi que les organisateurs au premier rang desquels notre collègue Alain Ribadeau Dumas qui prépare déjà la prochaine excursion.

G. F.

NOTES DE LECTURE

La France des Templiers, sites, histoires et légendes

Jean-Luc Aubarbier

éd. Sud Ouest, 2007, 317 p., ill., 24,90 €

Ce véritable guide de la France templière, qui n'omet pas la Suisse, la Belgique et le Luxembourg, présente pour chaque département de l'hexagone une carte détaillée des différentes implantations. Il s'ensuit l'évocation du trésor, des commanderies et maisons templières, églises, prieurés, châteaux, prisons, hôpitaux, fermes et granges. Le Périgord occupe une belle place dans cette étude avec bien entendu les principaux sites : Les Andrivaux, Sergeac, Commarque, Temple-Laguyon, Saint-Paul-la-Roche... mais également les lieux restés plus confidentiels comme Grand-Castang, Combeys, Saint-Jean-de-Côle, La Cassagne. Pas moins de soixante lieux recensés où la moindre trace a été relevée, traquée et étudiée par l'auteur. Au fil des pages, le lecteur est invité à un pertinent voyage. Texte et iconographie ne font qu'un et les deux expressions renforcent la richesse du travail de recherche. Jean-Luc Aubarbier, écrivain et chroniqueur littéraire, passionné par l'histoire, la philosophie et les religions invite ainsi le lecteur à appréhender les vestiges, les mystères et les légendes laissés par les templiers... 700 ans après leur disparition, les chevaliers aux blanches manteaux fascinent encore. ■ M.-P. M.-J.



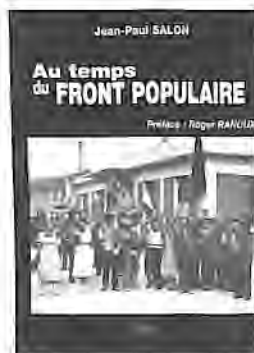
Études critiques sur le christianisme

Eugène Le Roy

éd. La Lanza, 2007, 640 p., 42 €

C'est tout au long des quinze dernières années de sa vie qu'Eugène Le Roy rédige ses études vraiment très critiques sur le christianisme. Études critiques, patientes et obstinées, puisqu'elles s'étalent sur plus de 1 000 pages manuscrites, études restées confidentielles jusqu'en 2007 année du centenaire de la mort de l'écrivain. Franc-maçon depuis 1878, ayant largement démontré par sa vie privée et par ses engagements son anticléricalisme, E. Le Roy met, en quelques sorte, ses idées en ordre et construit avec méthode sa démonstration. Partant de réflexions sur la nature de Dieu, sur Jésus et sur les Écritures, il en arrive au XX^e siècle, époque de « croyances surannées » et de « jésuitisme ». Sous sa plume impitoyable, défilent les « folies », les « impostures », les « superstitions », les « intolérances » et autres attaques contre l'Église. Ainsi se constitue un testament philosophique et politique, base doctrinale de l'œuvre du romancier. On doit à Guy Penaud, Richard Bordes et Jean Page, la présentation de ce texte. Son édition en 2007 complète, grâce à un gros travail de préparation, la mise à la disposition du grand public de l'œuvre d'Eugène Le Roy. ■ G. F.





Au temps du Front populaire

Jean-Paul Salon

éd. La Lauze, 2006, 279 p. ill., 25 €

Jean-Paul Salon, militant syndicaliste et politique, s'intéresse à la période troublée de l'entre-deux guerres dans le Périgord. Le département, alors rural à 80 %, sort exsangue d'un conflit qui fit plus de 15 000 morts sur les 70 000 hommes mobilisés. La crise de 1929 et les politiques déflationnistes menées depuis 1932 n'améliorent pas la situation. Le mécontentement touche une large couche de la population et les problèmes prennent une dimension sociale et politique nationale. La III^e République entre dans une crise profonde.

Le parti radical domine la vie politique du département. Deux fortes personnalités en sont les dirigeants : G. Bonnet et Y. Delbos. Tous deux occupent des postes dans ces gouvernements impuissants à résoudre la crise. Un espace nouveau se dégage à gauche mais aussi à droite et à l'extrême droite. Les républicains prennent conscience de la nécessité de s'unir afin d'adopter un projet commun. Sous la poussée populaire, le parti radical choisit de s'allier avec la SFIO et le parti communiste, ce qui conduira le 3 mai 1936 à la victoire du Front populaire. L'auteur fait revivre tous ces événements majeurs qui bouleversèrent la vie du département. Cette expérience politique, sociale et même culturelle, dura jusqu'aux accords de Munich. L'héritage subsiste et sert encore de référence. En fin d'ouvrage, une biographie des principaux acteurs locaux de l'époque sort de l'ombre ceux bien oubliés de nos jours. ■ G. R.



Saint-Crépin de Richemont, au fil du temps...

Maurice Cestac

éd. Peyro Joventou, 2007, 239 p., ill., 25 €

En lisant la monographie sur Saint-Crépin-de-Richemont, nous comprenons pourquoi l'ouvrage a obtenu le 1^{er} prix des monographies des clochers d'or 2006. En effet, de la préhistoire à nos jours, nous suivons « au fil du temps », les événements sociaux, politiques, économiques de cette commune rurale, événements toujours reliés à l'histoire nationale, telles les péripéties révolutionnaires. Les faits sont relatés avec clarté et pédagogie. Grâce aux documents d'archives et à une analyse perspicace, les châteaux de Richemont, de La Barde, du Pleyssac, les demeures bourgeoises, les bâtiments communaux sont décrits minutieusement, tant sur l'aspect archéologique qu'historique. Nous faisons connaissance avec « les grandes familles », les notables, les prêtres, les artisans, les paysans... Nous suivons la diversité du quotidien de toutes les classes sociales. L'auteur nous fait partager sa passion et son réel savoir en agronomie pour mettre en évidence la physionomie agricole du lieu, changeante au gré des problèmes économiques locaux liés aux vicissitudes nationales ou régionales. Cette monographie, agrémentée de photos, plans, documents annexes incite à parcourir cette commune représentative de l'histoire du Périgord. ■ J. R.

Le château de Hautefort

Dominique Audrerie

éd. Sud Ouest, 2007, 32 p., 4,50 €

Cette étude, richement illustrée de photographies de B. Lomont, L. Roulland et B. de la Tour, présente l'histoire séculaire de ce haut lieu du Périgord et en détaille toutes les richesses architecturales et patrimoniales. L'auteur fait revivre les grandes figures liées à Hautefort : Bertran de Born, troubadour et guerrier, disputant la vieille forteresse médiévale à son frère Constantin, Marie de Hautefort, la « divine Aurèle », confidente et égérie de Louis XIII, dont le frère Jacques-François donna au château l'apparence que nous lui connaissons aujourd'hui et fit édifier l'hôpital du village, Eugène Le Roy, enfin, né au château où ses parents étaient domestiques du baron de Damas. Épargné par la Révolution, transformé en prison pendant la Terreur, Hautefort fut, après une période d'abandon, restauré par le baron et la baronne de Bastard à partir de 1929, œuvre compromise par l'incendie d'août 1968. Sans céder à l'abattement, appuyée par un comité national de soutien, M^{me} de Bastard entreprit de relever les ruines et de restituer à la demeure toute sa magnificence. Aujourd'hui géré par une fondation, le château ne cesse d'attirer des visiteurs séduits par son cadre somptueux et son élégante majesté. Le travail de D. Audrerie offre à tous les amateurs de belle architecture, et de jardins à la française, un guide pour la visite d'un site historique et culturel d'exception. ■ P. P.



Dictionnaire de la Résistance - Dordogne

Jacques Lagrange

éd. Pilote 24, 2007, 224 p., 23 €

Jacques Lagrange, qui a déjà publié, *1944 en Dordogne* puis *L'Épuration en Dordogne selon Doublemère* et *Le partage des milliards de la Résistance* (en collaboration avec J.-J. Gillot), a eu l'idée d'aborder dans son dernier ouvrage cette période particulièrement délicate sous un nouvel angle. « Avec ses milliers de noms, ce dictionnaire voudrait évoquer les acteurs, les témoins, les victimes, celles et ceux qui ont vécu cette période de 1940 à 1944, qui ont souffert, ont laissé leur vie, ont perdu des leurs, sans oublier certains qui sont demeurés indifférents face aux événements, ou pire, ont opté pour un parti divergent ». L'auteur a eu la sagesse de mentionner au début de l'ouvrage que « dans ce livre sont mentionnés les patronymes, souvent avec des approximations orthographiques, parfois des erreurs... Un tel travail de recensement et de compilation ne peut faire figure d'œuvre créatrice, mais bien plutôt d'emprunts aux récits existants avec quelque risque d'erreur, de méprise, voire d'aberration. » Il est vrai que plusieurs ouvrages importants parus sur cette époque ne sont pas cités. J. Lagrange ponctue son introduction par cet aveu que nous aurions pu faire nôtre : « Par avance, nous demandons au lecteur de se montrer indulgent... tant il est vrai que les incertitudes des temps évoqués ne permettent pas toujours la rigueur qu'exige une bonne relation historique ». ■ G. P.





Histoires peu ordinaires à Sarlat

Jean-Luc Aubarbier

éd. Elytis, 2007, 140 p., 13,50 €

Histoires peu ordinaires à Bergerac

Jean-Pierre Got

éd. Elytis, 2007, 92 p., 12,90 €

Si l'un, J.-L. Aubarbier, a choisi d'évoquer quelques faits divers du Sarladais entre 1868 et 1903, l'autre, J.-P. Got, a résolument plongé dans la période contemporaine. Les deux ouvrages s'inscrivent dans la collection « Histoires peu ordinaires » qui compte aujourd'hui onze titres. À chaque fois, l'auteur puise

largement son inspiration dans le fait divers ou la mémoire locale et livre une interprétation personnelle sous forme de nouvelle. En historien reconnu, J.-L. Aubarbier nous transporte tour à tour à Sarlat, à Coursac, Veyrignac, Proissans ou dans d'autres localités sarladaises pour traiter avec talent et à sa façon la dure loi des préjugés sociaux et les conditions de vie du monde agricole de la fin du XIX^e siècle. En quelques lignes, il sait capter l'attention du lecteur qui plonge avec délectation dans chacune de ces nouvelles. L'univers bergeracois que nous propose J.-P. Got est bien différent. C'est ainsi que l'on découvre une histoire rocambolesque de fantôme gastronome au cours d'une Fêlibrée, ou que l'on se retrouve un certain 11 septembre en plein Manhattan comme un spectateur posé sur un nuage stationné au-dessus de la catastrophe. Si d'autres nouvelles abordent le cinéma en tant qu'identité périgordaise ou bien l'existence misérable de quelques personnages atypiques, l'ouvrage livre un mélange étonnant de cynisme et d'humour et semble placer Bergerac au centre d'une étrange universalité. ■ A. B.



Savoir visiter un monument : église, château, maison rurale

Dominique Audrerie

éd. Sud Ouest, 2007, 112 p., ill., 9 €

C'est sous couvert de nous apprendre à visiter un monument que l'auteur nous convie à un voyage architectural à travers la France. Son petit ouvrage, d'un format destiné à la poche du promeneur, est divisé en trois chapitres d'inégale longueur. Ceux-ci nous présentent tour à tour les diverses manières d'envisager les églises, les châteaux et les maisons rurales. L'auteur fait sans s'attarder sur les pré-requis une synthèse à propos des styles et des éléments constitutifs des divers édifices. Une abondante iconographie permet au lecteur d'appréhender immédiatement les explications données, et la précision des schémas lui donne toute latitude pour identifier les phases artistiques et comprendre les systèmes

architecturaux. L'ouvrage est pédagogiquement d'un grand intérêt et, si des étourderies sont à noter, elles sont de peu d'importance : à titre d'exemple, ceux qui chercheront le château de Hautefort en couverture seront surpris de lui trouver une troublante parenté avec celui de Chenonceau ! Il n'en reste pas moins que ce petit manuel où D. Audrerie donne une bien intéressante vision du patrimoine bâti sera fort utile aux étudiants novices en matière d'art et d'architecture. ■ F. M.

Ont participé à cette rubrique : Marie-Pierre Mazzeau-Janot, Gérard Fayolle, Guy Roussier, Jeannine Roussier, Patrick Petot, Guy Penard, Anne Bêcheau, François Michel.

LES PETITES NOUVELLES

par Brigitte DELLUC

VIE DE LA SOCIÉTÉ

- Nos prochaines soirées bimestrielles auront lieu à notre siège, 18, rue du Plantier à Périgueux, à 18 h 30 : le 14 novembre 2007 et 9 janvier 2008. Les programmes seront annoncés au cours des réunions mensuelles, par voie de presse et par courriel pour ceux qui ont fourni leur adresse email à notre secrétariat.

- Noter dès aujourd'hui la date de la prochaine assemblée générale : le mercredi 2 janvier 2008, reportée automatiquement au mercredi 6 février en raison d'un quorum insuffisant.

COURRIER DES LECTEURS

- M. Charles-Erwan Savary (2, rue du Gril, 75005 Paris ; charlessavary@yahoo.co.uk) apporte des précisions concernant le limogeage de son grand-oncle, l'amiral Dartige du Fournet (voir *BSHAP*, 2007, p. 321-326) :

« Je pense que ce n'est pas seulement une légende familiale. L'Amiral s'est lui-même défendu dans son ouvrage *Souvenir de guerre d'un amiral*. Il faut comprendre la difficulté politique et diplomatique des événements de Grèce, qui avaient provoqué beaucoup de remous à Paris. Les événements furent qualifiés, à tort, d'humiliation pour la France et le commandant en chef, Dartige du Fournet, fut pris à parti alors que sa responsabilité n'était pas totalement engagée, qu'il avait réagi avec justesse et que l'honneur de la France était sauf. Aucune nation alliée n'a d'ailleurs réclamé la « tête » de l'Amiral.

Ce fut donc une décision unilatérale et précipitée de Paris, qui n'attendit pas le compte rendu de l'enquête sur les événements de décembre 1916.

« L'Amiral reçut en 1917 le grand collier de l'Ordre du Bain (je possède toujours la boîte qui le contient, le collier lui-même ayant été rendu à sa mort), preuve que le Royaume-Uni continua à soutenir un officier de marine sous les ordres duquel la *Royal Navy* était placée [en Méditerranée] (chose qui paraît assez inconcevable !).

« Fut-il donc sacrifié sur l'autel des raisons politiques ? Il faut rester mesuré, mais je crois qu'à ce niveau de responsabilités militaires, en plein conflit, le risque est toujours le même : que l'enjeu politique et la querelle médiatique l'emportent sur la réalité militaire, cela est arrivé plus d'une fois et cela se reproduira encore... Quoi qu'il en soit, la disgrâce fut réelle et cruelle, avec assignation forcée à résidence. On comprend l'amertume qui teinte les dernières pages de son livre. »

- M. Régis Alix (18, rue Jean-Léon-Dessales, 24260 Le Bugue) fournit une information chronologique sur le vice-amiral Dartige du Fournet : « Il avait épousé le 19 avril 1922 [à Saint-Chamassy] Mlle de La Batut (du Marais) ».

D'autre part, M. Alix rappelle sa parenté lointaine avec Marcel Secondat : ils descendent tous deux de Léonard Bézanger (1761-1843), maire de Campagne. Il se souvient que Marcel Secondat et Jean Lafille furent ses parrains lors de son entrée dans notre compagnie en 1957.

Enfin il évoque ses visites à Emmanuel Leymarie, autour de 1975, à la villa *Paknam*, à l'époque où l'éditeur préparait la réédition de l'ouvrage du chanoine Jean Marquay sur *Montignac-le-Comte* (1938, 1^{re} édition ; 1983, réédition) : c'est sur son intervention que la carte des seigneuries au XVII^e siècle a été complétée avec la châtellenie de Rouflat, « à 500 m environ de la Chapelle-Bouley ».

- M. Serge Avrilleau apporte des informations sur l'acteur Aimé Clariond (voir *BSHAP*, 2007, p. 345) : « S'il y a un mystère autour de sa naissance, il y en a un autre au sujet de sa mort : 31 décembre 1959, pour les uns [et pour l'état civil], 1^{er} janvier 1960, pour les autres. Il aurait été inhumé à Fouquenies (Oise) le 4 janvier et la Comédie française aurait fait relâche ce jour-là. Il a souvent demeuré à Coursac au lieu-dit Blanquet. Or Blanquet est situé à 3,5 km de Guillaumias, où s'est immolée (par le feu) l'actrice Simone Mareuil (de son vrai nom Simonne Vacher), à la suite de difficultés financières et personnelles (elle est morte à l'hôpital de Périgueux le dimanche 24 octobre 1954). Aimé Clariond a tourné au moins un film avec elle : *Mariage à responsabilité limitée* de Jean de Limur (1933). » En sait-on plus sur les relations entre ces deux acteurs ?

- Toujours sur le même sujet, M. et M^{me} Petot indiquent que : « Aimé Clariond venait à Coursac où résidait son ex-femme, Marie-Louise Richard (dont le nom de scène était Maryse Richard), au domaine de Maraval (et non à

Blanquet), dont elle avait hérité de sa tante Emma Richard-Lombard en 1946. M^{me} Clariond, très affectée par les écarts de son mari, y vécut pendant vingt ans. Elle vendit la propriété le 17 mars 1967 à Danièle Boilevin, qui deviendra Danièle Petot, à l'étude de M^e Latour, notaire à Périgueux.

M^{me} Clariond, devenue quasiment aveugle, s'installa à Antony chez sa fille, Jacqueline Clariond. Liée d'amitié avec Danièle, elle revenait tous les ans passer des vacances à Maraval jusqu'à sa mort en 1981. Elle racontait ses souvenirs et de nombreuses anecdotes concernant son ex-mari. Selon elle, Clariond racontait bien qu'il était né dans une roulotte place Montaigne. » M^{me} Petot ajoute qu'elle recevait souvent des gens du voyage.

– M. Didier Laugier (marder.did@wanadoo.fr), spécialiste des uniformes de la seconde guerre mondiale, nous fournit des informations sur un document photographique concernant Montpon, exposé au *Mémorial de la Liberté retrouvée* à Quinéville (50310) (fig. 1) : « Il s'agit du poste de garde de protection de la douane de Montpont [Montpon depuis 1926], bureau du chef ! Ce sont deux soldats du *Heer* (armée de terre). Celui de gauche est un *unteroffizier* [sous-officier], l'autre est élève sous-officier (à cause de la barre blanche qui barre ses pattes d'épaules). [Ce sont des] hommes d'âge mur. Je dirais début de guerre, vu les uniformes (1940-1941) et [le] calot et aucune décoration... ».

À cette époque, les brigades de la gendarmerie française, stationnées dans la périphérie de Montpon, en bordure de la ligne, organisaient une surveillance étroite des hôtels. Le 15 décembre 1941, le commandant précisait dans un rapport que « des embuscades tendues par la brigade de Montpon, de jour comme de nuit, n'[avaient] pas réussi à établir les déplacements de passages clandestins aiguillés par les trafiquants. » (Archives de la Gendarmerie nationale).



fig. 1.

Ce poste frontière est cité par Guy Penaud dans *Le Journal du Périgord*, n° 123, avril 2005, à propos de « Laure Gatet, un ange en enfer », qui assurait les liaisons du réseau Confrérie Notre-Dame : « Chaque semaine, elle subissait une fouille complète à Montpon. Déshabillage complet. Et, chaque semaine, elle annonçait en souriant : Ils n'ont rien trouvé ». Elle fut pourtant arrêtée le 10 juin 1942 et mourut à Auschwitz le 25 février 1943.

- Le Dr Gilles Delluc (Le Bourg, place de l'Église, 24380 Saint-Michel-de-Villadeix ; gilles.delluc@orange.fr) a trouvé sur Internet les plans des wagons blindés (fig. 2), fabriqués à Périgueux en 1870 (illustration Collection des Estampes, Bibliothèque nationale, in : *Science et Vie*, n° 38, mai 1918, p. 540, et Lagrange J., 1982 : *Le chemin de fer en Périgord (1850-1871)*, Périgueux, Médiapress). « Cette forteresse roulante de Dupuy de Lôme, véritable ancêtre des trains blindés actuels [...] abritait une pièce de marine enfermée dans une sorte de tourelle cuirassée ». Elle a été utilisée dans la région parisienne. La locomotive, dont les côtés étaient en acier de 50 mm d'épaisseur, circulait sur la voie parallèle aux wagons, du côté opposé au feu de l'ennemi. Elle poussait

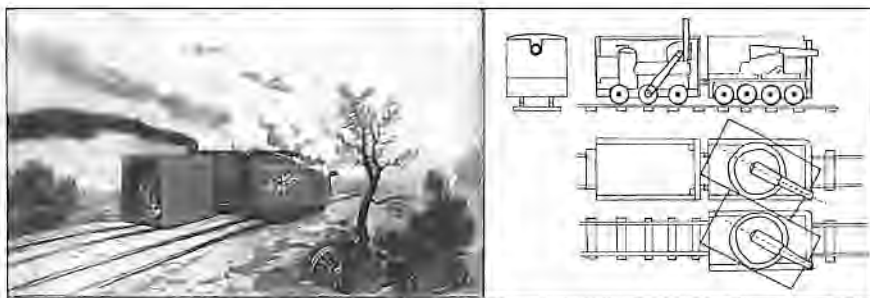


fig. 2.

deux wagons également blindés, comportant un socle sur lequel pivotait une cabine munie d'un canon de 140. « On constate la présence de blindage sur le toit de la machine et son absence au poste de commande ». La légende indique que le dessin conservé à la B.N. a été exécuté d'après nature par M. de Drée (Société d'histoire de Vitry-sur-Seine : histoire.vitry94@free.fr, *Guerre 1870-1871*). Dans *La Débâcle* (partie 3, chapitre VII), Émile Zola écrit à ce sujet : « De grosses pièces, montées sur des wagons blindés, évoluaient le long du chemin de fer de ceinture, tiraient sur Asnières par-dessus Levallois ».

- À la suite des observations sur les traces de la bastide de Goiran observées sur les photographies de Beleyrnas prises par le satellite Spot (voir BSHAP, 2007, p. 344), Bernard Fournioux écrit : « Ces photographies aériennes couvrent, selon toute vraisemblance, un secteur du lieu présumé d'implantation de la bastide de Goiran. Le cadastre le plus ancien que j'avais consulté, outre cette spécificité orthométrique qui se dégage des vues aériennes, fait ressortir

une organisation urbanistique s'articulant autour de deux axes parallèles, comparable à la bastide comtale de Vergt. Jean Bouchereau, au regard des données cadastrales, avait relevé une microtoponymie évocatrice empruntant des unités de surface (le plan d'une bastide était découpé en lots à bâtir de forme géométrique). La fondation de la bastide de Saint-Barthélémy de Goiran découlant d'une initiative d'Edouard II, roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine, constitue une réplique de la bastide de Saint-Louis-en-l'Isle, créée par Philippe Le Bel. À ce propos, doit être publié prochainement un article que je viens d'achever. Saint-Louis, dite encore *bastide de Sorzac*, a connu, en revanche, une certaine réussite, puisqu'à partir d'un vieux manse, elle a constitué le siège d'une paroisse et d'une *baylie* royale et demeure aujourd'hui un chef-lieu de commune. On ne s'étonnera pas que son antagoniste Goiran n'ait laissé aucune trace visible, en dehors d'une empreinte bien affirmée dans le parcellaire et la microtoponymie. C'est le cas du *castrum* et chef-lieu d'Estissac, qui a joué un grand rôle dans l'histoire de la province et dont on ignore encore l'emplacement exact. Il est troublant que ces deux sites, situés non loin l'un de l'autre, n'aient laissé aucune trace matérielle probante. » (B. Fournioux à G. Delluc, *in litt.*, 17 mai 2007).

- Pour les philatélistes, et tout particulièrement pour ceux qui s'intéressent à la préhistoire, on signale que la République d'Haïti vient de sortir un beau timbre de 35 gourdes, illustré par une interprétation un peu libre du cheval rouge à tête noire de la salle des Taureaux de Lascaux (fig. 3).



fig. 3.

DEMANDES DES MEMBRES

- Mme Jeannine Rousset, responsable des archives de la SHAP (au siège), recherche l'auteur d'un document manuscrit conservé dans nos archives. Il s'agit du dépouillement bibliographique de la *Gazette de France* pour les années 1768, 1769, 1772, 1773, 1775 à 1780 concernant le Périgord. Sauf indication contraire de son auteur, elle envisage de le publier dans notre *Bulletin*.

- M. Christian Bonnet (16, rue Barbier-Daubrée, 63110 Beaumont) s'intéresse aux formes de la convivialité à Périgueux après la Fronde. Il recherche toutes informations (bibliographiques ou documents) : 1 – sur le personnage de Ridellet, sorte de viveur devenu populaire ; 2 – les débits de boissons, cabarets et auberges de la place, et leurs tenanciers, autour de 1660-1665.

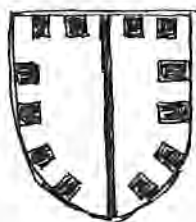


fig. 4.

- M. Kléber Rossillon (Tral Pech, 24220 Beynac-et-Cazenac) cherche à identifier un blason de l'église de Cazenac (Saint-Martial, XV^e siècle ?). « L'église est décorée de deux blasons : celui de Beynac, sur la façade, à la croisée du transept et dans le transept gauche ; à quelle famille appartient celui du chœur et du transept droit ? » (fig. 4, les parties en noir sont en relief),

- M^{me} Brigitte Delluc (Le Bourg, place de l'Église, 24380 Saint-Michel-de-Villadeix) nous adresse des souvenirs du passage d'un groupe d'une trentaine d'Araucans qui se produisit à Paris en 1900 (d'après un article de L. Laloy, paru dans *La Nature*, 1900, n° 2, p. 189). Les spectacles avaient lieu 146, boulevard de Grenelle (15^e arr.) (aujourd'hui un grand concessionnaire automobile). Les deux personnages représentés sont Llacapan, l'interprète, et le cacique Canulao (fig. 5, à droite). La troupe donna aussi des représentations en province, comme en témoigne l'affiche représentée sur la fig. 5 à gauche. Elle est illustrée par l'image (inversée) du même cacique Canulao, chevauchant une blanche monture. Où se trouve le « quai de la Loire » qui accueillit le « village indien » ? Ces Araucans furent-ils invités ou accueillis par Achille Laviarde, qui succéda à Orlie Antoine I, à sa mort en 1878 ?



fig. 5.

CORRESPONDANCE POUR LES « PETITES NOUVELLES »

Pour insérer une demande de recherche ou pour communiquer une information par l'intermédiaire des « Petites Nouvelles », on peut écrire directement à M^{me} Brigitte Delluc, secrétaire générale, S.H.A.P., 16-18 rue du Plantier, 24000 Périgueux ou utiliser son courriel (ATTENTION, il a changé) : gilles.delluc@orange.fr (à l'attention de Brigitte Delluc).

Les illustrations photographiques peuvent être communiquées sous forme d'un tirage papier ou sous forme numérisée en format JPG. Compter deux mois minimum de délai pour la publication dans cette rubrique.

CATALOGUE DES PUBLICATIONS

Ouvrages

ESPÉRANDIEU (É.)

Inscriptions antiques du musée de Périgueux.

Paris-Périgueux, 1893, 123 p., 11 pl., 14 €.

ROUX (J.)

Inventaire du trésor de la Maison du Consulat de Périgueux.

Périgueux, 1934, 189 p., 11,50 €.

FAYOLLE (A. de)

Topographie agricole du département de la Dordogne.

Périgueux, 1939, 139 p. (épuisé).

MAUBOURGUET (J.) et ROUX (J.)

Le livre vert de Périgueux.

Périgueux, 1942, 2 vol., 619 p., 22,50 €.

MAUBOURGUET (J.)

Sarlat et le Périgord méridional. t. 3, (1453-1547)

Périgueux, 1955, 158 p., 11,50 €.

GOUHIER (H.)

Lettres de Maine de Biran au baron Maurice, préfet de la Dordogne.

Périgueux, 1963, 44 p., 5,50 €.

SECRET (J.)

Les "Souvenirs" du préfet Albert de Calvimont (1804-1858).

Périgueux, 1972, 160 p., 8 €.

Hommage au Président Jean Secret.

Périgueux, 1982, 71 p., 4 €.

FAILLE (R.), SECRET (J.), SOUBEYRAN (M.)

Iconographie de François de Salignac de la Mothe-Fénelon.

Périgueux, 1991, 109 p. ill., 7,50 €.

DELLUC (Brigitte et Gilles)

Léo Drouyn en Dordogne 1845-1851

Périgueux, 2001, 328 p., 500 dessins, gravures et plans, 25 €.

Recueils d'articles

1899. *Les Noces d'Argent (1874-1899)*, Périgueux, 19 p., 6 €.

1913. *Actes du 5^e congrès d'histoire, d'archéologie et de géographie de l'Union des sociétés savantes du Sud-Ouest* (Périgueux, 1913), Périgueux, 190 p., ill. (épuisé).

1960. *Mélanges Géraud Lavergne*, Périgueux, 164 p., ill., 9 €.

1964. *Centenaire de la préhistoire en Périgord*, Périgueux, 187 p., ill., 9,50 €.

1981. *Périgueux, le Périgord, les anciennes industries de l'Aquitaine*, actes du congrès de la FHSO (Périgueux, 1978), Périgueux, 366 p., ill. (épuisé).

1988. *Mélanges Alberte Sadouillet-Perrin et Marcel Secondat*, Périgueux, 283 p., ill., 11,50 €.

1991. *Haut Périgord et pays de Dronne*, actes du 6^e colloque de Brantôme (1990), Périgueux, 75 p., ill., 5,50 €.

1992. *Bergerac et le Bergeracois*, actes du congrès de la FHSO (Bergerac, 1990), 602 p., 79 ill., 11,50 €.

1995. *Mélanges Noël Becquart*, Périgueux, 426 p., ill., 12,50 €.

2002. *Du bien manger et du bien vivre*, actes du LIV^e Congrès d'Études Régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest, 505 p., 15 €.

2004. *Mélanges Jacques Lagrange*, Périgueux, 325 p., ill., 13,50 €.

2007. *Hommage à Eugène Le Roy 1836-1907*, Périgueux, 212 p., ill., 13,50 €.

Bulletins (6 livraisons par an de 1874 à 1943 4 livraisons par an depuis 1944)

- de 1874 à 1899 : 20 € l'un
- de 1900 à 2000 : 20 € l'année
- de 2000 à 2006 : 13,50 € l'un (50 € l'année)

Nous demander les années disponibles.

La directrice de la publication : Marie-Pierre Mazeau-Janot
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

18, rue du Plantier – 24000 Périgueux

tél. / fax : 05.53.06.95.88

courriel : shap24@yahoo.fr

Commission paritaire n° 0211 G 87921

IMPRIMERIE LA NEF-CHASTRUSSE
N° 0001357/00

TARIFS 2007

Cotisation (sans envoi du Bulletin).....	20 €
Cotisations pour un couple (sans envoi du Bulletin).....	40 €
Cotisation et abonnement au Bulletin.....	50 €
Cotisations et abonnement au Bulletin pour un couple.....	60 €
Abonnement au Bulletin pour les collectivités et les associations.....	50 €

Il est possible de régler sa cotisation par virement postal au compte de la S.H.A.P. Limoges 281-70 W ou par chèque bancaire à l'ordre de la S.H.A.P. et adressé au siège de la compagnie (18, rue du Plantier, 24000 Périgueux).

Les étudiants, âgés de moins de 30 ans, désireux de recevoir le Bulletin sont invités à le demander à la S.H.A.P. Ce service est assuré gratuitement sur présentation d'une carte d'étudiant (réservé à un abonnement par foyer).

Pour tous renseignements :

Tél./fax : 05 53 06 95 88

Courriel : shap24@yahoo.fr

Site internet : www.shap.asso.fr

***Permanence téléphonique de 14 heures à 17 heures :
mardi - jeudi - vendredi - samedi***

***Notre bibliothèque est à la disposition des membres
chaque samedi de 14 heures à 18 heures.***

***Réunions le 1^{er} mercredi de chaque mois à 14 heures
et le 2^e mercredi des mois impairs à 18 heures 30 au
siège de la S.H.A.P.***

**La directrice de la publication : Marie-Pierre Mazeau-Janot
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD**

18, rue du Plantier – 24000 Périgueux

tél. / fax : 05.53.06.95.88

courriel : shap24@yahoo.fr

Commission paritaire n° 0211 G 87921

IMPRIMERIE LA NEF-CHASTRUSSE - N° 0001357/00

SOMMAIRE DE LA 3^e LIVRAISON 2007

● Compte rendu de la séance	
du 2 mai 2007.....	351
du 6 juin 2007.....	357
du 4 juillet 2007	361
● Éditorial : La SHAP et l'identité du Périgord (Gérard Fayolle).....	367
● Alsonne, prieuré ruthénois de Chancelade (Louis Grillon).....	369
● L'église Saint-Pierre de Cabans au Buisson-de-Cadouin (Marcel Berthier et Michel Robin)	373
● L'ancienne forge de Combiers 1786-1794 (Alain Ribadeau Dumas)	381
● La passerelle du Peyrat sur la Dronne à Brantôme (Robert Naboulet)....	415
● Un demi-siècle de confrontations électorales en Périgord (1919-1969). Georges Bonnet, un « animal politique » (Jacques Puyaubert)	419
● Le château du Paluel (Saint-Vincent-le-Paluel) au cinéma (Jean-Jacques Tournaud)	439
● Dans notre iconothèque : Jean Broc et Pierre Bouillon, deux peintres périgordins du temps de David (Brigitte et Gilles Delluc)	445
● Notre sortie d'été en Périgord Noir (Gérard Fayolle)	467
● Notes de lecture : La France des templiers (J.-L. Aubarbier), Études critiques sur le christianisme (E. Le Roy, introduction G. Penaud, R. Bordes, J. Page), Au temps du Front populaire (J.-P. Salon), Saint-Crépin-de-Richemont, au fil du temps... (M. Cestac), Le château de Hautefort (D. Audrerie), Dictionnaire de la Résistance - Dordogne (J. Lagrange), Histoires peu ordinaires à Sarlat (J.-L. Aubarbier), Histoires peu ordinaires à Bergerac (J.-P. Got), Savoir visiter un monument : église, château, maison rurale... (D. Audrerie)	473
● Les petites nouvelles (Brigitte Delluc)	477

Le présent bulletin a été tiré à 1 350 exemplaires.

Photo de couverture : *La mort de Hyacinthe*, de Jean Broc. Musée Sainte-Croix, Poitiers. Photo Musées de Poitiers, Ch. Vignaud.